

## **LA SITUATION DE L'ÉCONOMIE DES PREMIÈRES NATIONS ET LA LUTTE POUR ABOLIR LA PAUVRETÉ**

Un document préparé par le Comité consultatif d'experts de l'Assemblée des Premières Nations responsable de la campagne « Abolissons la pauvreté » pour le Sommet économique et commercial inter-nations qui aura lieu du 9 au 11 mars 2009, à Toronto (Ontario).

## LA SITUATION DE L'ÉCONOMIE DES PREMIÈRES NATIONS ET LA LUTTE POUR ABOLIR LA PAUVRETÉ

### Table des matières

<i>Résumé</i> .....	3
<i>Remerciements</i> .....	8
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	9
<b>II. ASSEZ C'EST ASSEZ : LE LIVRE BLANC DE 1969 ET LA RÉACTION DES PREMIÈRES NATIONS..</b> .....	10
<b>III. QUARANTE ANS PLUS TARD : UN PORTRAIT ACTUEL DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS</b> .....	17
Économie des Premières Nations durant les années 1970.....	18
Économie des Premières Nations en 2006 .....	22
<b>IV. QU'A-T-ON RÉALISÉ?</b> .....	57
Changements liés au développement des entreprises.....	59
Changements dans le cadre institutionnel.....	68
Changements des caractéristiques de la population et de la population active.....	76
<b>V. CONCLUSION : ABOLIR LA PAUVRETÉ – NOUVELLES CIRCONSTANCES ET ENJEUX</b> .....	113
<i>Annexe A : Comité consultatif d'experts Abolissons la pauvreté</i> .....	119
<i>Annexe B : Note sur les sources des données et les définitions</i> .....	120

## Résumé<sup>1</sup>

Voici près de 40 ans que les tribus indiennes du Manitoba ont publié la déclaration intitulée *Wahbung: Our Tomorrows*,<sup>2</sup> qui décrit leur vision de leur relation avec le Canada et les étapes qui devraient être franchies pour rééquilibrer ces relations et assurer l'autonomie des futures générations. Ce document est spécifique au Manitoba, mais les principes qu'il met en évidence se manifestaient également dans les aspirations des Premières Nations de toutes les régions du Canada :

- Les Premières Nations doivent contrôler et s'approprier tous les aspects de leur vie.
- La dépendance des Premières Nations envers le Canada doit cesser.
- Le développement économique des Premières Nations est étroitement lié à leur développement social et éducatif et doit se faire en harmonie avec ces deux autres domaines.

Le document donne ensuite un programme détaillé qui montre quels changements devraient être apportés aux relations qui existaient alors sur des questions telles que les traités et les droits autochtones, la terre, la *Loi sur les Indiens* et la culture. Il précise aussi ce qui devrait être fait dans des domaines comme la santé et les services sociaux, le logement, l'éducation et le développement économique. En soulignant l'importance d'une approche générale pour le développement communautaire et surtout en mettant en lumière des concepts tels que le capital social et l'autonomie, les leaders des tribus du Manitoba avaient vingt ans d'avance sur le milieu universitaire qui démontrerait plus tard la pertinence de ces idées pour la réalisation du développement économique communautaire.

Pourtant, les leaders des tribus indiennes du Manitoba, qui luttait pour répondre aux besoins d'une population qui s'accroissait rapidement, ne pouvaient prévoir certains grands changements qui surviendraient par la suite dans le contexte du développement, car l'ampleur de l'exode de la population vers les zones urbaines n'est devenue apparente qu'au début des années 1970. Les changements qui se faisaient au sein de l'économie canadienne et mondiale ne sont, eux aussi, devenus évidents que bien des décennies plus tard. Ces changements ont donné une place de choix aux connaissances, aux études supérieures, à la créativité, au commerce à l'échelle mondiale, à la nécessité de s'adapter rapidement à l'évolution de l'environnement, à l'utilisation d'ordinateurs, et à l'importance de la connectivité et de la technologie de l'information.

Dans le présent rapport, notre objectif est non seulement de décrire l'état actuel de l'économie des Premières Nations, mais aussi de documenter les changements qui ont eu lieu au cours des 40 dernières années, pour voir dans quelle mesure certaines parties au moins de la vision des

<sup>1</sup> Ce rapport a été préparé par le comité consultatif d'experts Abolissons la pauvreté, un groupe formé depuis peu par l'Assemblée des Premières Nations. Voir sa composition en annexe A.

<sup>2</sup> The Indian Tribes of Manitoba, *Wahbung: Our Tomorrows*, Winnipeg: Manitoba Indian Brotherhood, octobre 1971.

tribus indiennes du Manitoba ont été réalisées, et pour attirer l'attention sur les nouveaux problèmes et les nouvelles lacunes qui doivent être pris en compte dans la poursuite de la lutte pour l'abolition de la pauvreté. Nous n'avons pas l'intention de dresser une longue liste de mesures à prendre dans des domaines comme l'éducation, le logement ou le développement économique comme le recommandent de nombreux rapports récents. Nous voulons plutôt extrapoler à partir de l'analyse empirique détaillée que nous avons entreprise pour faire ressortir certains problèmes qui ne sont pas toujours apparents dans le débat actuel et ajouter ainsi de la valeur à la discussion. Les 12 points suivants résument les principaux thèmes de notre rapport.

(1) Comme le montrent nos diagrammes, la situation socioéconomique de la population des Premières Nations s'est améliorée au cours des 40 dernières années. Que ce soit dans le domaine de l'éducation, de l'emploi ou du revenu, les diagrammes montrent (à quelques exceptions près) que le changement s'oriente dans la bonne direction. En fait, nous affirmons aux médias, aux politiciens et aux universitaires qui font constamment ressortir les côtés négatifs, ou qui présentent certaines collectivités ou situations où les choses vont très mal comme étant représentatives, qu'ils ne rendent pas service au leadership des Premières Nations, aux services publics et autres, y compris aux fonctionnaires du gouvernement, qui ont travaillé si fort et de façon si créative à abolir la pauvreté au cours des quatre dernières décennies.

(2) Mais le reste de la population canadienne n'est pas resté les bras croisés. Jusque vers le milieu des années 1990, le taux de changement positif des indicateurs alors disponibles était souvent plus élevé pour la population canadienne que pour celle des Premières Nations. C'est pourquoi l'écart dans les niveaux d'instruction, par exemple, et dans certains indicateurs d'emploi et de revenu s'est élargi au lieu de se resserrer. Cependant, au cours de la période allant de 1996 à 2006, alors que l'économie canadienne connaissait une forte croissance, la plupart des indicateurs montraient une contraction dans l'inégalité. La leçon à tirer de cela est que la réduction de l'écart est plus susceptible de progresser, en termes relatifs ou comparatifs, quand la macroéconomie est en forte croissance.

(3) Bien que les progrès de la dernière décennie soient encourageants, l'économie des Premières Nations est particulièrement vulnérable aux récessions qui peuvent inverser, au moins pendant un certain temps, les changements positifs que nous avons documentés. Plusieurs entreprises des Premières Nations ne sont pas fermement établies. Elles sont trop nombreuses dans le secteur des ressources primaires et elles sont plus susceptibles d'être engagées (et donc exposées) dans l'exportation des biens et dans les services. La main-d'œuvre des Premières Nations est jeune, en croissance rapide, et moins protégée par un syndicat; elle a moins d'ancienneté et d'instruction. Tout cela la rend plus vulnérable dans la conjoncture actuelle.

(4) Les jeunes des Premières Nations qui sont actuellement sur le marché du travail ou sur le point d'y entrer vont être confrontés à des moments très difficiles, parfois désespérants,

malgré l'environnement généralement favorable qui a caractérisé la dernière décennie. En 2006, ils étaient désavantagés au point de vue de l'instruction et leur taux de chômage était de 38 pour cent dans les réserves et de 27 pour cent dans l'ensemble. La prévalence d'un faible revenu parmi eux était de 34 pour cent pour ceux avaient une famille, et de 77 pour cent pour les « personnes seules ».

(5) Les chiffres sur la proportion de la population des Premières Nations qui vit hors des réserves vont de 45 à 57 pour cent, selon la façon dont la population est définie et comptée. Malgré une forte migration urbaine depuis le début des années 1970, l'attention portée à cette population n'a pas été suffisante. Il manque de recherches, de politiques, de programmes et d'engagements pour répondre aux besoins particuliers de ce segment de la population des Premières Nations. La plupart des résidents urbains autochtones s'en sortent mieux que ceux qui vivent dans les réserves, mais moins bien que l'ensemble de la population canadienne. Sur certains indicateurs, comme la capacité de conserver la culture autochtone, et la prévalence de faibles revenus, la situation des résidents urbains est pire que celle des personnes qui vivent dans les réserves.

(6) Cependant, la population des Premières Nations est une population essentiellement rurale, surtout en comparaison avec le reste du Canada. Alors que le reste du pays est urbanisé à 80 pour cent, seulement 45 pour cent de la population des Premières Nations (41 pour cent pour les Indiens inscrits) vit dans les zones urbaines. Certaines projections démographiques indiquent que la proportion de la population d'Indiens inscrits vivant dans les réserves va augmenter jusqu'en 2026, alors que le pourcentage urbain ira en diminuant.

Comme le montrent les tendances de migration journalière des ruraux vers les zones urbaines, et de façon plus systématique, les comparaisons des taux de chômage, les zones urbaines du Canada sont maintenant des centres économiques et éducatifs qui offrent d'autres formes de dynamisme et de débouchés, et elles le resteront très certainement. Les entreprises des Premières Nations tout comme la main-d'œuvre des Premières Nations ont bénéficié d'une localisation urbaine, même si leur « port d'attache » reste la collectivité de la réserve rurale. Certaines recherches indiquent que les collectivités des réserves qui ont un lien avec une zone urbaine ont de meilleures mesures mixtes de mieux-être communautaire (logement, éducation, emploi et revenu) que les collectivités situées dans des zones éloignées et plus isolées. Par conséquent, il est important d'effectuer des recherches et d'instaurer des politiques pour établir des stratégies de développement appropriées aux collectivités rurales et isolées, et de voir comment elles peuvent établir des liens viables avec une zone urbaine.

(7) Les changements positifs, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de l'emploi ou du revenu, ont été plus évidents et plus substantiels parmi la population des Premières Nations vivant hors réserve que parmi la population vivant dans les réserves. À la longue, cette tendance a créé l'écart qui existe entre les résidents des réserves et les autres, entre les résidents ruraux et urbains, écart qui s'accroît au lieu de diminuer. Les économies et les

sociétés des réserves ont besoin de stratégies de développement efficaces tout comme celles des zones urbaines. En fait, les deux sont étroitement liées, entre autres par la migration.

(8) La population des Premières Nations augmente plus rapidement que l'ensemble de la population canadienne. C'est l'occasion pour les citoyens des Premières Nations d'occuper plusieurs des postes vacants qui seront disponibles à la fin de la présente récession. Mais nous sommes loin d'avoir l'engagement des gouvernements et la stratégie nécessaire pour faire concorder l'offre et la demande et pour avoir une approche appropriée de formation de la main-d'œuvre. Il semble qu'ils préfèrent recourir à l'immigration.

(9) Dans bien des cas, les stratégies de développement des Premières Nations ont tendance à se concentrer sur les ressources naturelles et sur la création d'entreprises des Premières Nations. Aucune de ces approches n'arrivera à fournir le nombre d'emplois requis pour répondre à la main-d'œuvre rapidement croissante des Premières Nations. Une stratégie du secteur des ressources naturelles pour la création d'entreprises des Premières Nations semble cohérente, mais cela demande une forte concentration de capital et ne procure que peu d'emplois.

(10) Un des plus grands accomplissements réalisés au cours des 40 dernières années, a été la croissance et le développement d'entreprises des Premières Nations, qu'elles soient la propriété d'individus ou de collectivités. Contrairement à ce qui se passait il y a 40 ans, il y a maintenant, dans chaque région du Canada, des collectivités « affranchies » qui réussissent non seulement à offrir à leurs résidents une assise économique viable, mais qui sont également une source d'emploi et de débouchés pour les régions environnantes. Chaque année, les cérémonies de remise de prix et les médias font connaître la réussite d'entreprises des Premières Nations, et ces entreprises prennent de plus en plus de place dans les missions commerciales à l'étranger.

Cependant, trois mises en garde sont nécessaires. Premièrement, bien qu'Industrie Canada et d'autres sources affirment qu'il y a des milliers de nouvelles entreprises des Premières Nations et autochtones au Canada, nous remarquons que le nombre d'entreprises de Premières Nations (quelque 15 000 en 2006, d'après le nombre de personnes à leur propre compte dans des entreprises constituées en personne morale ou non) *en pourcentage de population expérimentée de 15 ans et plus* est en train de décliner et ne représente plus que la moitié du taux de la population canadienne. Deuxièmement, en termes d'emplois offerts à la main-d'œuvre autochtone, les nouvelles entreprises autochtones ne représentent qu'un nouvel emploi sur quatre. Cela renforce l'idée que pour donner de bons résultats, toute stratégie de réduction de la pauvreté parmi les Premières Nations doit dépasser le cadre d'une stratégie ciblée sur l'expansion des entreprises des Premières Nations. Troisièmement, les sources disponibles sur les chiffres concernant les entreprises des Premières Nations au Canada ne tiennent pas compte des entreprises qui appartiennent à la collectivité, entreprises dans lesquelles il n'y a pas de propriétaire/exploitant particulier. Il y a un écart considérable dans la base d'information parce qu'apparemment le dynamisme du développement économique des

Premières Nations vient tout autant des entreprises appartenant aux collectivités qu'aux entreprises privées.

(11) Lorsque nous avons examiné les dossiers sur les 40 dernières années, nous avons également été impressionnés par la croissance de ce que nous appelons la base institutionnelle du développement économique des Premières Nations. Les collectivités des Premières Nations ont des agents de développement économique qualifiés; certaines ont une société communautaire de développement économique et elles ont accès à du capital grâce aux sociétés de financement des Autochtones et également au secteur bancaire. Sur une plus grande échelle, leurs organisations tribales peuvent avoir une branche de développement économique et diverses organisations spécialisées à des fins particulières – par exemple, organiser des missions commerciales, examiner les sujets liés à la fiscalité, ou renforcer les institutions de gouvernance. La base d'information disponible pour guider la collectivité et le développement économique s'est également considérablement améliorée.

Il reste pourtant des écarts importants dans la structure institutionnelle, et de récents rapports ont réussi à établir le programme à réaliser. L'accès au capital (comme le capital de risque) reste problématique. Cela, ajouté aux contraintes de la *Loi sur les Indiens* dans des domaines comme le régime foncier et la gestion des terres, fait qu'il est difficile aux collectivités des réserves de réagir rapidement aux débouchés économiques. La pénurie de logements et le manque d'infrastructures sont monnaie courante, surtout dans les collectivités isolées. La fragmentation et d'autres faiblesses des politiques et programmes fédéraux doivent être corrigées. Il ne s'agit là que d'un petit nombre des sérieux problèmes qui ont été relevés.

(12) Le point le plus important est peut-être le dernier; c'est l'importance de « tenir le coup » longtemps. Les Premières Nations du Canada sont en voie de réaliser une transition historique mais difficile, et de se libérer de l'époque des contrôles coloniaux, des mesures d'assimilation et de la dépossession de leurs terres traditionnelles et des ressources fondamentales. Elles se sont regroupées, et comme nos diagrammes et d'autres références le prouvent, elles ont accompli des progrès considérables dans la réalisation des éléments clés de la vision exposée par les tribus indiennes du Manitoba voici presque quarante ans. D'importants écarts doivent être comblés et des problèmes sérieux doivent être résolus non seulement en matière de développement économique spécialisé, mais aussi dans les domaines qui y sont liés, comme l'éducation, la culture, la protection de l'enfance et la gouvernance. Nous devrions tous être fiers des progrès accomplis et renouveler notre engagement à poursuivre une lutte qui pourrait bien se perpétuer sur « sept générations ».

**Remerciements**

Ce rapport a été préparé par Fred Wien avec les conseils et le soutien du comité consultatif d'experts Abolissons la pauvreté. Judy Whiteduck, de l'Assemblée des Premières Nations, a coordonné le projet avec l'aide de Bryan Hendry. Jennifer David de Stonecircle Consulting et Bryan Hendry ont fourni les capsules documentaires pour le rapport.

Nous remercions Jane Badets et Ida Trachtenberg qui nous ont aidés à obtenir des données de Statistique Canada. Jeanette Steffler, Mary Jane Commanda, Sacha Senecal et Eric McGregor du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ont tous vu leur travail quotidien interrompu par des d'urgentes demandes d'information. Travailler à ce projet avec chacune de ces personnes a été un réel plaisir

## LA SITUATION DE L'ÉCONOMIE DES PREMIÈRES NATIONS ET LA LUTTE POUR ABOLIR LA PAUVRETÉ

### I. INTRODUCTION

Il y a près de quarante ans, en juin 1969, le gouvernement du Canada a publié un Livre blanc sur la politique indienne, une proposition qui a par la suite été retirée en raison de la réaction de colère qu'elle a déclenchée chez les dirigeants des Premières Nations, d'un bout à l'autre du pays. Au nombre des énoncés verbaux et écrits enregistrés à l'époque, la déclaration des tribus indiennes du Manitoba intitulée *Wahbung : Our Tomorrows*<sup>3</sup> a retenu notre attention puisqu'elle offre un autre point de vue aux personnes qui souhaitent réaliser le développement économique et social des communautés des Premières Nations en mettant un terme à toutes les dispositions et à tous les droits spéciaux, y compris aux traités, aux réserves et aux mesures de protection prévues dans la *Loi sur les Indiens*.

En 2009, les communautés des Premières Nations demeurent, en moyenne, le groupe social et culturel le plus défavorisé au Canada, et ce dans de nombreux domaines, notamment en matière de revenu, de chômage, de santé, d'éducation, de protection de l'enfance, d'hébergement et autres formes d'infrastructure. Les organisations et communautés des Premières Nations qui ont refusé le statu quo ont cependant réalisé de nombreuses avancées. Même si les années soixante peuvent être considérées comme une autre décennie au cours de laquelle les conditions sociales et économiques étaient une source presque universelle de désespoir, au début des années soixante-dix, un vent de changement a commencé à souffler. Il a engendré chez les Premières Nations une nouvelle détermination de s'organiser et de prendre en main son avenir, la volonté inébranlable de réaffirmer la validité des droits des Autochtones et des droits issus de traités, ainsi que le courage de porter leur cause devant les plus hauts tribunaux du pays.

Quarante ans plus tard, certaines communautés des Premières Nations sont en bonne voie d'effectuer la transition vers une croissance autosuffisante et, dans certains cas, leurs économies constituent le principal moteur de développement de leurs régions respectives, fournissant également emploi et occasions d'affaires à une partie de la population non autochtone. Des changements majeurs ont également été enregistrés en ce qui a trait au niveau de scolarité, au développement des affaires, à la formation d'établissements qui appuient le développement économique, à la reconnaissance des droits des Autochtones et des droits issus de traités, aux politiques gouvernementales et à la justesse de l'information nécessaire à la prise de décisions. Même si de nombreux écarts, défis et inégalités persistent, les Premières Nations du Canada effectuent actuellement une transition historique pour passer d'une ère coloniale marquée par l'assimilation, la dépendance et le contrôle, à une période où il

---

<sup>3</sup> The Indian Tribes of Manitoba, *Wahbung: Our Tomorrows*, Winnipeg: Manitoba Indian Brotherhood, octobre 1971.

est enfin possible « d'établir une relation juste, honorable et mutuellement satisfaisante entre le peuple canadien et les peuples indiens...».<sup>4</sup>

L'Assemblée des Premières Nations a récemment formé un comité consultatif d'experts pour la campagne « Abolissons la pauvreté » auquel elle a demandé de préparer un document sur la situation de l'économie des Premières Nations qui sera présenté au cours du Sommet économique et commercial inter-nations qui aura lieu à Toronto, au mois de mars 2009<sup>5</sup>. Dans le cadre de cette tâche, nous devons répondre aux questions qui suivent. Où en sommes-nous en ce qui a trait à l'autosuffisance des communautés et à l'abolition de la pauvreté? Qu'avons-nous réalisé au cours de cette période? Quelles leçons pouvons-nous en tirer? Quels problèmes devons-nous encore aborder et quelles nouvelles situations exigent maintenant l'adoption de nouvelles approches?

## II. ASSEZ C'EST ASSEZ : LE LIVRE BLANC DE 1969 ET LA RÉACTION DES PREMIÈRES NATIONS

L'histoire des divers peuples des Premières Nations du Canada et la façon autonome dont vivaient leurs communautés et leurs nations avant l'arrivée des explorateurs européens est très bien documentée.<sup>6</sup> Toutefois, une analyse plus approfondie de l'histoire qui fait suite à ce contact suggère qu'à cette époque, la relation entre les Premières Nations et la population immigrante n'était pas stable et immuable, pas plus qu'elle ne l'est aujourd'hui. Ce qui signifie que même après l'arrivée d'un faible nombre de personnes et par la suite, d'une marée d'immigrants qui provenaient d'autres pays et d'autres cultures, la relation entre les peuples a toujours fluctué et que les Premières Nations n'ont pas connu, comme certains l'affirment, une descente unilinéaire vers la pauvreté et la dépendance. Au début, les Premières Nations ont plutôt bien réussi à conserver leurs gouvernements autonomes et leurs modes de vie traditionnels. Elles sont devenues des partenaires au niveau de la traite des fourrures et des alliés militaires durant les conflits qui semblaient interminables au 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècle, entre les Français et les Anglais, et par la suite, entre les Américains et les Britanniques.

Lorsque les pionniers européens et américains sont devenus plus nombreux, leur mode de vie (c'est-à-dire une agriculture sédentaire, le défrichement des terres et des forêts et la construction de barrages), a porté atteinte aux habitudes fondamentales des Premières Nations. Plus précisément, les déplacements, les famines et les ravages incessants causés par la maladie ont marqué la fin des années 1700 et le début des années 1800 et ont contribué à

<sup>4</sup> Ibid, p. i.

<sup>5</sup> La liste des membres du Comité consultatif d'experts Abolissons la pauvreté est présentée à l'Annexe A.

<sup>6</sup> J.R. Miller, *Skyscrapers Hide the Heavens: A History of Indian-White Relations in Canada*, Toronto : University of Toronto Press, édition révisée, 1989. Olive Dickason, *Canada's First Nations: A History of Founding Peoples from Earliest Times*, Toronto: McClelland and Stewart, 1992. Consulter également *Un passé, un avenir*, Volume I, Rapport de la Commission royale sur les Peuples autochtones, Ottawa : Groupe Communication Canada, 1996. Et, Calvin Helin, *Dances with Dependency: Indigenous Success Through Self-Reliance*, Vancouver: Orca Spirit Publishing and Communications, 2006.

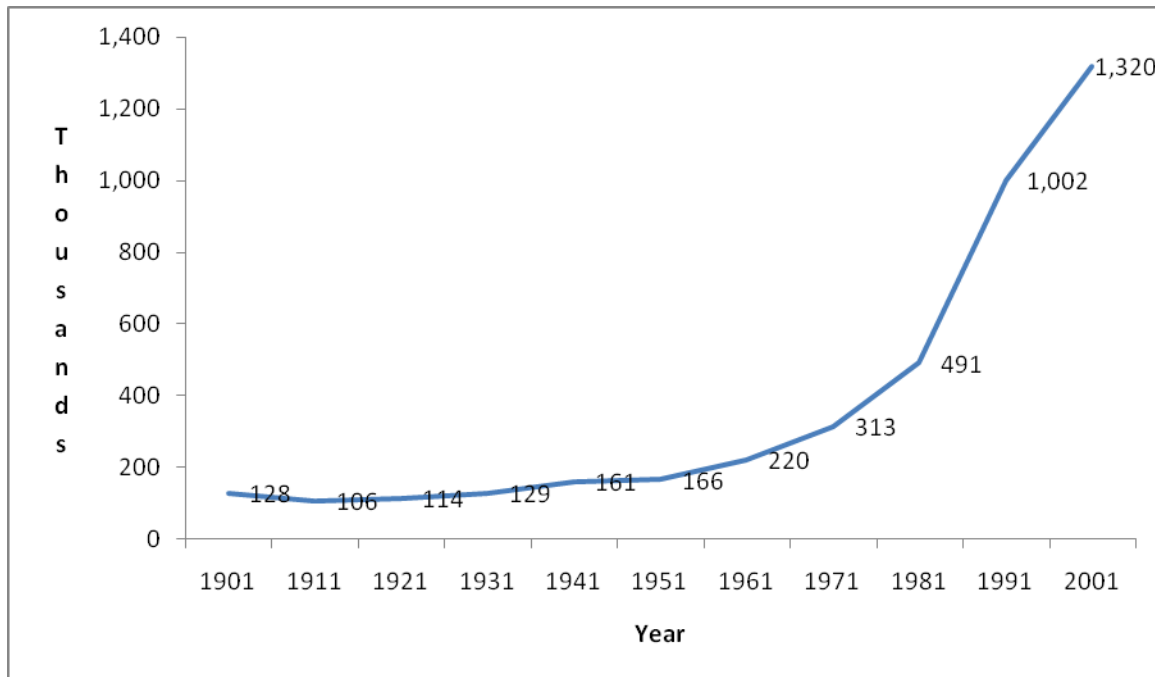
réduire de façon importante les populations des Premières Nations et à faciliter les incursions à grande échelle sur leurs terres ainsi qu'à les empêcher d'accéder aux ressources naturelles. Toutefois, certains faits historiques régionaux indiquent qu'il y aurait eu un regroupement graduel à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup> siècle, lorsque la population autochtone s'est forgée une place en marge de l'économie des Blancs, en occupant des postes de guides pour chasseurs, d'employés de maison, de travailleurs dans l'industrie de la conserve, de manœuvres dans les usines de fabrication de briques ou sur les chantiers de construction, de cueilleurs de bleuets ou d'autres produits agricoles et de fabricants d'objets artisanaux<sup>7</sup>. D'autres ont toutefois réussi à conserver leur mode de vie traditionnel. On peut avoir l'impression que la pauvreté était en fait un mode de vie car les emplois et les activités disponibles n'étaient pas très bien rémunérés, mais les gens et les familles s'occupaient les uns des autres. Les populations, dont le nombre de membres avait connu une forte diminution, se sont tranquillement stabilisées, pour ensuite connaître une croissance graduelle, une tendance qui est devenue de plus en plus prononcée à partir du milieu et de la fin du 20<sup>e</sup> siècle (voir Graphique II-1)<sup>8</sup>.

---

<sup>7</sup> Fred Wien, *Rebuilding the Economic Base of Indian Communities: The Micmac in Nova Scotia*, Montréal : Institut de recherches politiques, 1986. Consulter aussi Rolf Knight, *Indians at Work: An Informal History of Native Labour in British Columbia, 1848-1930*, Vancouver: New Star Books, 1996.

<sup>8</sup> Tel que mentionné à l'Annexe B, l'utilisation de données sur les *origines* des Autochtones ne représente pas la meilleure approche puisqu'elles incluent souvent des personnes qui soutiennent avoir une ascendance autochtone, mais qui ne sont actuellement membres d'aucune communauté autochtone ou identifiées à l'une d'entre elles. Il s'agit toutefois du seul indicateur qui permette d'effectuer des comparaisons sur plusieurs décennies. La croissance du nombre d'Autochtones reflète les changements enregistrés au niveau des taux de naissance et de décès, ainsi que, de façon plus fréquente au cours des dernières décennies, la volonté accrue de déterminer son ascendance autochtone. Source : Statistique Canada, *Données sur les Autochtones*, février/mars 2007.

**Graphique II-1**  
**Population ayant déclaré une ascendance (origine) autochtone, Canada, 1901 à 2001**



De puissantes forces d'opposition ont toutefois rendu la survie plus difficile. De ce nombre, mentionnons les suivantes :

- La *Loi sur les Indiens*, qui a été proclamée en 1876, qui a établi de sérieux obstacles en ce qui a trait à l'autodétermination des communautés, l'activité économique et l'expression culturelle.
- Les pensionnats indiens qui, entre autres horreurs, ont produit des générations d'élèves peu instruits et parfois traumatisés. Les répercussions intergénérationnelles des pensionnats nécessitent des investissements pour assurer la guérison des personnes, des familles et des communautés et posent un défi de taille en ce qui a trait au développement communautaire.
- La diminution constante de l'accès à la terre et aux ressources attribuable aux traités et au non-respect des dispositions de ces derniers, ainsi qu'à divers règlements (par ex., oiseaux migratoires, chasse et pêches, exploitation forestière).
- L'expropriation des terres traditionnelles et la relocalisation des communautés à la suite de politiques de centralisation ou de la construction de barrages hydro-électriques.

La Grande Dépression, durant la période de 1929 à 1936, semble avoir éliminé les maigres gains en emploi difficilement réalisés au cours des décennies précédentes. Cependant, durant les années de la Dépression et après la guerre, les gouvernements fédéral et provinciaux ont eu de plus en plus tendance à intervenir dans le but d'alléger une situation difficile. Même si, à court

*La situation de l'économie des Premières Nations et la lutte pour abolir la pauvreté*

terme, cette aide était nécessaire pour des raisons humanitaires et représentait un changement bienvenu par rapport aux appels rejetés au cours des décennies antérieures, elle s'est avérée une approche limitée et à courte vue face au problème à long terme de pauvreté chez les Premières Nations. On avait en effet le choix entre prendre la voie la plus facile, c'est-à-dire d'utiliser la richesse croissante de la société canadienne pour soulager la misère des plus démunis plutôt que d'emprunter la route plus difficile (politiquement et économiquement) qui consistait à rebâtir les économies des Premières Nations pour leur permettre de regagner une grande part de leur autonomie. Les statistiques révèlent bien à quel point la population des Premières Nations dépendait de l'aide sociale comme principale source de revenu, les revenus d'emploi étaient minces et les sommes allouées au développement économique dans les budgets fédéraux étaient petites comparativement aux montants importants et sans cesse croissants des allocations d'assistance (consulter l'extrait du rapport Hawthorne).



Extrait du rapport Hawthorne :

Le budget total de la Division des affaires indiennes ...est complètement inadéquat par rapport aux responsabilités qui doivent être assumées au nom des Indiens. Et dans un tel contexte, le budget annuel et le personnel alloués à la Division du développement économique sont inadéquats et insuffisants par rapport aux autres principaux aspects administratifs de la Division des affaires indiennes. Pour mettre les faits en perspective : En 1964, des quelques 62 millions de dollars du budget total de la Division des affaires indiennes, environ 30 millions de dollars, soit près de la moitié, étaient consacrés à l'éducation, et 20 millions de dollars à l'aide sociale. En 1964, une somme de 3,5 millions de dollars sur une période de trois ans a été inscrite au budget pour financer le nouveau programme de développement communautaire.

Par comparaison, une somme de seulement 1,5 millions de dollars par année (soit environ 7 \$ par personne pour les 200 000 Indiens des quatre coins du Canada) a été inscrite au budget pour financer le programme de développement économique. Les éléments de patrimoine, distincts des dépenses annuelles d'exploitation, représentent environ un million de dollars par année.

On peut donc constater à quel point ces sommes peuvent être considérées inadéquates par rapport à ce qui a été mentionné précédemment, c'est-à-dire que tout emploi supplémentaire créé dans l'ensemble de l'économie requiert en moyenne un investissement de capitaux de l'ordre de 8 000 \$ à 10 000 \$.

Tiré de H. B. Hawthorne et. al., A Survey of the Contemporary Indians of Canada, Ottawa : Division des affaires indiennes, 1966, p. 165.



De nombreuses données historiques révèlent que les membres des Premières Nations ont déployé de nombreux efforts pour maintenir et protéger leurs modes de vie traditionnels tout en demandant de l'aide pour s'adapter à leurs nouveaux environnements.

Ils ont également résisté avec ardeur aux forces d'oppression qu'ils ont rencontrées. Et durant tout ce temps, ils ont adhéré avec ferveur au concept selon lequel ils sont les habitants originaux de ces terres, que les droits des Autochtones et les droits issus des traités ne sont pas périmés, qu'ils sont inscrits dans la tradition orale et dans des documents écrits et que, plus souvent qu'autrement, ils sont reconnus par la Cour suprême du Canada.

Cela a donc créé toute une onde de choc lorsque le gouvernement fédéral a proposé, en 1969, « de mettre un terme à tous les droits spéciaux, notamment la *Loi sur les Indiens*, les réserves et les traités ... une situation diamétralement opposée à ce que les Indiens avaient été amenés à croire : c'est-à-dire que leurs droits seraient respectés et qu'ils participeraient à l'établissement des politiques qui allaient déterminer leur avenir. »<sup>99</sup>

Les Premières Nations ont été outrées par ce soi-disant Livre blanc – autant par la manière dont il leur a été présenté que par son contenu. De nombreuses réactions ont fait suite à la présentation du document, ce qui s'est avéré une force mobilisatrice pour le développement d'organisations des Premières Nations. L'une des réactions les plus songées a été la déclaration des tribus indiennes du Manitoba, publiée en octobre 1971, intitulée *Wahbung: Our Tomorrows*.

Après avoir mis l'accent sur les lacunes et les inégalités des traités et de leur mise en œuvre, l'exclusion de leurs territoires et de leurs ressources, les limites des politiques en matière d'éducation et de santé, ainsi que le paternalisme du gouvernement et de l'église, la déclaration Wahbung souligne l'importance des principes suivants (consulter le texte sur les tribus indiennes du Manitoba) :

- elle confirme la détermination des tribus indiennes de contrôler et d'être maîtres de tous les aspects de leurs vies
- elle soutient que la dépendance des Indiens face à l'état canadien doit cesser
- elle souligne l'interdépendance du processus de développement, soutenant que les facteurs sociaux et éducatifs, et non uniquement les facteurs économiques, doivent être pris en considération. (Dans une autre partie du document, il est également question des éléments culturels)
- elle affirme le besoin de rétablir les relations sociales au sein des communautés indiennes, y compris la création de tout un éventail d'organisations (capital social et développement institutionnel)
- elle rappelle au Canada l'importance des droits des Autochtones et des droits issus de traités, du « statut particulier » des Premières Nations

---

<sup>99</sup> Sally M. Weaver, *Making Canadian Indian Policy – The Hidden Agenda 1968-1970*, Toronto : University of Toronto Press, 1981, tiré de ce qui précède.

- elle affirme que les tribus indiennes n'ont pas abdiqué leurs droits à l'autodétermination et que les changements apportés à la relation ne peuvent avoir lieu qu'à la suite de discussions de nation à nation et d'un consentement mutuel.

Voici un programme détaillé qui vise le développement communautaire et dans lequel les principes mentionnés plus haut reviennent, mais dans des contextes plus précis. Sans pour autant résumer l'intégralité du document, nous rappelons ici certains des principaux points de la stratégie :

- Nécessité de réexaminer et de restructurer les traités en raison de la nature inéquitable des négociations originales qui ont abouti à l'octroi de petites parcelles de terre de mauvaise qualité. Qui plus est, les dispositions plus positives des traités n'ont pas été mises en œuvre. Des mesures réparatoires sont demandées.
- En ce qui concerne le territoire propre aux Indiens, les tribus indiennes demandent la fin du contrôle externe exercé sur son utilisation et sa gestion et cherchent des initiatives pour étudier la superficie et la qualité des terres octroyées.
- Les droits de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette ont été restreints en violation des traités. Des questions spécifiques, comme la *Loi sur la Convention* concernant les oiseaux migrateurs, les agents de conservation et les normes de délivrance des permis, les terres inondées et la réduction des terres de la Couronne disponibles doivent être examinées.
- Les tribus indiennes voient la *Loi sur les Indiens* comme une loi condescendante, paternaliste et restrictive qui crée de la confusion. Elles reconnaissent la nécessité d'une législation fédérale, mais pensent que cette loi devrait chercher à protéger et à garantir les droits ancestraux et issus de traités (y compris le soutien à la santé à l'éducation), et créer des débouchés pour que les tribus puissent combattre les conditions de la pauvreté qui touchent leurs collectivités.
- Pour ce qui est de la culture, la déclaration Wahbung ne cède pas à la tendance de commercialiser tous les aspects de la culture. Elle demande instamment que des mesures soient prises pour revitaliser et protéger les cultures indiennes qui, selon elles, doivent s'adapter à l'évolution des conditions.
- Dans le domaine de l'éducation, le document conseille fortement que l'éducation des Indiens soit contrôlée par les Indiens et souligne la nécessité de l'éducation à tous les âges, en commençant dès la petite enfance. Conseils scolaires locaux, écoles secondaires communautaires, enseignants indiens et utilisation des langues indiennes à l'école sont recommandés.
- Pour ce qui est du développement économique, le document mentionne les activités traditionnelles et les terres des réserves, mais il déclare que maintenant, le potentiel d'un développement axé sur la terre est amoindri parce qu'il y a très peu de terres disponibles et qu'il faudrait pour cela de grosses dépenses en capital. Il soutient que les ressources naturelles adjacentes aux collectivités devraient être à leur disposition et laisse entrevoir l'espoir d'une transformation secondaire des produits primaires, de fabrication, et de développement du tourisme, des loisirs et des services.

L'approche d'Affaires indiennes en ce qui concerne le développement économique est jugée trop étroite. Elle se concentre uniquement sur un rendement rapide du capital investi et comporte des cloisonnements administratifs. Le document déclare fermement que les tribus doivent s'occuper elles-mêmes de leur développement économique, qu'elles devraient investir dans le capital social et les ressources humaines, qu'elles ont besoin de programmes gouvernementaux cohérents, et que les fonds alloués au bien-être doivent servir à stimuler l'activité économique et l'emploi.



### **Déclaration des tribus indiennes du Manitoba, 1971**

« Un siècle d'administration gouvernementale et de contrôle exercé par l'État et l'Église a contribué à restreindre de plus en plus la mobilité sociale et physique des peuples autochtones. Les effets de vivre tributaires de l'État - où presque toutes les décisions touchant votre vie et votre avenir sont prises par d'autres, ont engendré une situation dont les obstacles psychologiques sont tels que les Autochtones devront déployer des efforts concertés pour apporter les changements qui correspondent aux objectifs qui leur sont propres. D'une vie de productivité, en harmonie avec la nature, l'Indien exerce maintenant une activité économique marginale, et ressent toutes les incertitudes et les tragédies qui l'accompagnent.

Au moment d'élaborer une nouvelle méthode de réponse et de participation communautaire, il est essentiel que nous, les Indiens et le gouvernement, reconnaissons que les développements économique, social et éducatif sont synonymes et qu'ils doivent être considérés dans le cadre d'une approche « globale », plutôt que séparément. L'élaboration des programmes par segments, en isolant leurs différentes parties les unes des autres, nuit pour ne pas dire empêche, une utilisation efficace et concertée de toutes les ressources requises pour appuyer le développement économique et social ainsi que l'amélioration de l'éducation.

Afin de pouvoir apporter nos propres changements, nous devons élaborer un tout nouveau processus de développement et d'orientation communautaires. La dépendance des peuples indiens face à l'État ne peut pas continuer, et nous ne voulons pas non plus développer une structure communautaire qui restreigne les possibilités individuelles en transférant cette dépendance à un autre organisme.

On convient généralement que la force d'une société se situe au niveau de l'interdépendance de ses membres, les uns face aux autres, et du développement de la communauté d'intérêts qui existent entre tous les membres pour leur permettre de progresser et de vivre mieux. Pour les Indiens, cela signifie le déploiement d'efforts concertés afin d'établir des relations qui ont été, pendant un siècle, inhibées en raison d'un contrôle constant imposé par l'État.

La réalisation d'un tel changement nécessitera, au sein de la communauté, le développement d'un large éventail d'organisations dédiées et consacrées à l'amélioration des personnes. Mentionnons entre autres les gouvernements locaux, les commissions scolaires, les clubs sociaux et les organismes de loisirs, ainsi que l'apparition spontanée d'autres organismes. De telles organisations auront une incidence sur les activités bénévoles qui prennent place au sein des communautés indiennes.

Le passage du paternalisme à l'autonomie communautaire pourrait être long et il nécessitera un soutien important de la part de l'État, nous devons toutefois mentionner que le soutien offert par l'État ne devra pas être tel que le gouvernement continue à faire pour nous ce que nous voulons faire pour nous-mêmes.

Nous tenons à mentionner, à des fins de clarté et pour éviter tout malentendu, que les tribus indiennes du Manitoba considèrent que nos droits, tant nos droits à titre d'Autochtones que nos droits issus de traités, découlent de notre souveraineté en tant que nation. Nos relations avec l'État sont ancrées dans des négociations entre deux peuples souverains.....

Nous considérons cette relation sacrée et inviolable. »

Indian Tribes of Manitoba, *Wahbung: Our Tomorrows*, op. cit., pp. xv-xvii.



La déclaration *Wahbung* et notre bref portrait historique mettent l'accent sur le fait que le développement des communautés des Premières Nations doit être examiné globalement, dans son contexte historique. Pour les Premières Nations, « Abolir la pauvreté » ne représente pas une question technique qui requiert une infusion de capitaux, le développement de compétences de gestion ou la prestation de programmes de formation à la population active. Il s'agit plutôt de passer d'une relation coloniale à ce que la Commission royale appelle une relation renouvelée fondée sur les principes suivants : reconnaissance, respect, partage et responsabilité. En pratique, comme nous l'avons mentionné, il faut prêter attention aux problèmes de contrôle, de dépendance et de soutien, reconnaître les ententes exprimées dans les traités et d'autres manières et faire en sorte qu'elles soient respectées, aborder le besoin de guérison exprimé par les personnes et les communautés à la suite d'événements historiques traumatisants et rebâtir les relations et les institutions sociales.

Dans les sections subséquentes, nous présenterons des faits à l'appui des progrès considérables déjà accomplis, mais nous soulignerons également que la réalisation de cette transition historique n'est pas un projet à court terme.

### **III. QUARANTE ANS PLUS TARD : UN PORTRAIT ACTUEL DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS**

Dans la présente section, nous proposons quelques données actuelles sur la situation économique des Premières Nations et accordons une attention toute particulière au problème de la pauvreté et à ses déterminants. Nous voulons également nous pencher sur ce qui a changé au cours des quatre dernières décennies et, pour ce faire, nous allons vous offrir un bref compte rendu de ce à quoi ressemblaient les économies des Premières Nations durant les années 1970.

À l'échelle nationale, nous avons consulté le document communément appelé le rapport Hawthorne, qui a presque eu l'envergure d'une Commission royale et dans lequel sont décrits la situation économique et les besoins en matière de développement économique des Indiens du Canada en 1966. Le rapport a été publié en octobre de cette même année. Il nous a fourni un

aperçu utile, mais pas complètement représentatif, de ce qui se passait dans les réserves indiennes d'un bout à l'autre du pays, ainsi qu'une analyse des obstacles et une liste de recommandations<sup>10, 11</sup>. Nous nous sommes également inspirés d'un compte rendu détaillé de l'économie des Premières Nations au cours des années 1970, présenté dans la capsule documentaire qui suit.

### **Économie des Premières Nations durant les années 1970**

Les organisations autochtones, à vocation politique ou consultative ou dédiées à la prestation de services, étaient peu nombreuses et plutôt fragiles jusqu'à la fin des années 1960 et au début des années 1970, mais après cette période, elles ont connu une croissance plutôt rapide. La Fraternité des Indiens du Canada, par exemple (qui est devenue l'Assemblée des Premières Nations) a été fondée en 1969, et d'autres organisations similaires provinciales ou constituées à la suite d'un traité ont rapidement vu le jour par la suite. À cette époque, la structure institutionnelle n'était pas réellement différenciée et en conséquence, les demandes que recevaient les quelques organisations qui existaient en dehors des conseils de bande étaient multiples et variées. La prestation de la majorité des services était toujours assumée par les gouvernements fédéral ou provinciaux. Il a fallu attendre au moins une décennie avant que des organisations spécialisées ne commencent à développer et à assumer la responsabilité de certains services ou intérêts particuliers (par ex., des organisations de femmes autochtones, services de protection de l'enfance, services de lutte contre la toxicomanie, développement économique ou des organisations sur la culture ou les communications). À ce moment-là, il n'y avait pas d'agents de développement économique dans les communautés; cependant, quelques années plus tard, les membres du personnel intéressés par le développement économique ou l'éducation populaire se sont joints à elles.

Pour les organisations des Premières Nations, la reconnaissance des traités et des droits des Autochtones occupe une place primordiale, mais ces derniers ont été en grande partie ignorés par la société canadienne, qui a souvent prétendu par la voix de ses gouvernements, que les droits des Autochtones étaient abolis à la suite de l'adoption d'une loi, que les dispositions des

<sup>10</sup> Tiré de H. B. Hawthorne et. al., *A Survey of the Contemporary Indians of Canada*, Ottawa : Division des affaires indiennes, 1966.

<sup>11</sup> Dans la section qui suit (Section IV), nous ferons appel à quelques statistiques nationales pour illustrer les changements qui se sont produits avec le temps, dans la mesure où elles sont disponibles et fiables -- toutefois, en ce qui concerne les données recueillies au cours des années 1960 et 1970, ces deux critères peuvent être remis en question. En effet, à cette époque, les renseignements recueillis de façon systématique étaient beaucoup moins nombreux et la qualité de la plupart d'entre eux était douteuse. Par exemple, en ce qui a trait au recensement, un grand nombre de communautés des Premières Nations ont refusé d'y participer et même dans les communautés qui y ont participé, il a été difficile d'obtenir des renseignements précis. Ainsi, lorsque l'on tente de classer les emplois par catégorie, il semble qu'une forte proportion de la population active des Premières Nations exerce des fonctions qui n'apparaissent pas sur les listes ou qui ne sont pas classifiées. Le fait que, dans le recensement, la définition des personnes faisant partie de la catégorie « Indiens » ait changé au fil du temps vient également compliquer davantage la situation.

traités ne s'appliquaient plus ou qu'elles ne s'appliquaient pas dans certaines circonstances particulières ou à certains endroits précis. L'année 1969 s'est déroulée quelques années avant que les traités et les droits des Autochtones soient contestés à de nombreuses reprises devant les tribunaux, et plus d'une décennie avant que ces mêmes droits soient enchâssés dans la constitution canadienne.



### **Un portrait de l'économie des Micmacs de la Nouvelle-Écosse de 1976 à 1981**

À compter du milieu des années 1960 et jusqu'en 1981, la population Micmac a connu une croissance très rapide, enregistrant des augmentations de l'ordre de 12 % à 15 % aux cinq ans. Cette croissance était de deux à cinq fois plus élevée que celle de la population de la Nouvelle-Écosse, et s'est traduite par l'apparition d'une très jeune population. Qu'entend-on par jeune? En 1970, 46 % de la population dans les réserves était âgée de 14 ans ou moins. En 1980, 70 % de la population Micmac vivait dans des réserves, 9 % habitait hors réserve en Nouvelle-Écosse (autant en région rurale qu'en région urbaine), 3 % résidait dans d'autres régions du Canada et le reste de la population, soit près de 18 %, demeurait principalement aux États-Unis.

Du milieu des années 1970 jusqu'au début des années 1980, il y a eu très peu de création d'entreprises chez les Micmacs de la Nouvelle-Écosse, tant sur les réserves qu'à l'extérieur. Au sein des 12 communautés, il y avait tout au plus une poignée de petites entreprises, presque toutes dédiées à la prestation sur place (c.-à-d. dans les réserves) de services. « Ces petites entreprises comptaient généralement d'un à trois employés, et dans quelques rares, un maximum de 15 à 20 personnes. En 1980, dans la province, 150 Micmacs avaient le statut de travailleur autonome... Ils participaient à différentes activités dont les suivantes : fabrication et vente de pièces artisanales, construction, pose de gypse, exploitation d'épicerie, réparation de carrosserie d'automobiles, salons d'esthétique et restaurants, coupe de bois de papeterie, pêche agriculture, élevage et vente d'arbres de Noël et livraison de mazout » (Wien, 1986, p. 125)

Il existait très peu de services de soutien aux entreprises tels que des regroupements de propriétaires d'entreprise, des agents de développement économique dans les communautés, des règlements de zonage appropriés ou des parcs industriels – une infrastructure que la société dominante tient pour acquis. Le Fonds fédéral de développement économique des Indiens était toutefois disponible. De 1971 à 1981, ce fonds a versé huit millions de dollars en prêts et en subventions à quelque 218 entreprises micmacs. Cinquante-six pour cent des entreprises qui ont reçu un tel soutien étaient toujours en activité en 1982. D'autres entreprises ont vu le jour grâce au Programme d'aide à la création locale d'emploi (PACLE) de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

En raison de sa jeunesse, une assez forte proportion de la population est présumée faire partie de la population active (avec ou sans emploi), toutefois, dans les réserves, la proportion de personnes sans emploi est malheureusement très élevée (66 % en 1976, pour baisser à 51 % en 1981). La plupart des emplois sont saisonniers. En 1980, près du tiers de la population active micmac occupe un emploi régulier (c'est-à-dire un emploi stable durant toute l'année), alors qu'un autre tiers est employé de façon irrégulière et que le tiers restant est sans emploi à longueur d'année. Parmi les personnes ayant un emploi et comparativement à la population active de la Nouvelle-Écosse, il est moins probable que les hommes et les femmes Micmacs occupent des postes dans le domaine administratif, des ventes ou des services; ils sont plus susceptibles de travailler dans le secteur de la pêche, la chasse et le piégeage, ou d'occuper des postes liés à l'exploitation forestière et plus particulièrement dans le domaine de la construction. Cette situation est attribuable au fait que près du tiers de la population active micmac ayant un emploi est embauchée dans le cadre de projets artificiels à court terme, particulièrement à titre « d'aide-charpentier » sur des projets de construction résidentielle. Environ 20 % de la population Micmac travaille pour le conseil de bande et occupe des emplois plus réguliers. En 1980, 56 % des personnes employées

travaillaient au salaire minimum. Durant la période de 1975 à 1980, pour joindre les deux bouts, près de 60 % de la population adulte a recours à l'aide sociale comme revenu principal ou revenu d'appoint.

En ce qui a trait au niveau de scolarité, en 1981, 69 % de la population adulte dans les réserves a au plus une 9<sup>e</sup> année. Seulement 60 % de la poignée d'élèves qui atteignent à la 12<sup>e</sup> année chaque année obtiennent en moyenne leur diplôme au cours de la décennie de 1970 à 1980, comparativement à 84 % pour l'ensemble des élèves de la Nouvelle-Écosse. (Wien, 1986).

Dans la plupart des cas, les Micmacs qui vivent hors réserve obtiennent de meilleurs résultats, mais l'écart n'est pas tellement prononcé.

Capsule documentaire tirée de Fred Wien : *Rebuilding the Economic Base of Indian Communities: The Micmac in Nova Scotia*, Montréal : Institut de recherches politiques, 1986.



Le rapport Hawthorne dresse un portrait qui correspond en grande partie à celui qui est dépeint dans le texte sur la situation des Micmacs de la Nouvelle-Écosse, présenté précédemment<sup>12</sup>. Un peu moins des trois quarts de la population vivait dans des réserves et les emplois étaient surtout saisonniers; près de la moitié de la population active masculine occupait des postes dans le secteur des ressources naturelles, et d'autres emplois dans des postes et des secteurs non spécialisés et peu rémunérés. Seulement 29 % des hommes en emploi travaillaient plus de neuf mois par année, et près du tiers de tous les ménages comptaient sur les prestations de bien-être social remises par la Division des affaires indiennes. Le taux de participation à l'activité économique se situait entre 20 % et 50 %, selon les communautés. Compte tenu de ces données, il n'est pas surprenant que les gains et les revenus annuels ne représentaient que près du tiers, si ce n'est pas le quart, de ceux de la population non autochtone; et au mieux, ces chiffres sont très peu fiables.

Le rapport met en lumière certains des facteurs présumés liés au sous-développement économique, notamment l'isolement et l'éloignement des centres où se trouvent les occasions d'emploi et de revenu, la nature des emplois offerts décrits précédemment, la formation inadéquate et le faible niveau de scolarité, la discrimination ancrée dans les stéréotypes, et (plus particulièrement) le système administratif auquel sont assujettis les peuples indiens (consulter la capsule documentaire)

Après avoir brossé la situation économique des Premières Nations durant les années 1960 et 1970, nous consacrerons le reste de la présente section à dresser un portrait principalement

<sup>12</sup> Le long questionnaire dans lequel les directeurs des Affaires indiennes devaient fournir des renseignements sur les communautés relevant de leur compétence constitue la principale source de données du rapport Hawthorne. Cinquante communautés de partout au pays ont été sélectionnées en fonction de trois catégories : (1) relativement isolées et sous-développées (2) de nature transitoire et (3) considérées « développées » ou « avancées ». À la fin de la rédaction du rapport, des renseignements sur 35 communautés avaient été reçus. Même s'il ne s'agit pas d'un échantillon représentatif, les communautés (dont la liste apparaît dans le rapport) offrent un portrait des 562 bandes qui existaient à l'époque. Cette base d'information comporte toutefois d'importantes limites. Par exemple, les problèmes en milieu urbain n'y sont pas abordés, et elle ne contient pas de renseignements sur l'emploi et le revenu chez les femmes.

quantitatif des conditions contemporaines, en mettant un accent particulier sur ce qui caractérise la pauvreté chez les Premières Nations et les facteurs qui y sont liés. La Section IV propose une analyse des changements qui ont été réalisés au cours des 40 dernières années.



**Le système administratif comme frein au développement économique  
tel que présenté dans le rapport Hawthorne**

Comme de nombreux critiques l'ont mentionné, à un moment ou à un autre, y compris de nombreux membres du personnel de la Division des affaires indiennes, au cours des décennies antérieures, la politique de la Division mettait principalement l'accent sur l'administration en tant que telle, plutôt que sur le développement dans le véritable sens du terme. Depuis sa création, la Division a joué un rôle de « fiduciaire » pour le compte des Indiens et jusqu'à récemment, les principaux objectifs de son mandat étaient la garde et la protection. Jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, cela consistait principalement à protéger les intérêts sur des biens, tout en fournissant un minimum de moyens de subsistance, de l'hébergement, des services en matière de santé, de bien-être et d'éducation, ainsi que d'autres services bien inférieurs aux normes des Blancs. Après la Guerre, les normes ont été relevées considérablement et au cours de la dernière décennie, un accent beaucoup plus important a été mis sur l'éducation, le développement économique et l'encouragement fait aux Indiens pour qu'ils obtiennent plus d'autonomie et d'indépendance, et qu'ils assument davantage la gestion de leurs affaires. Par rapport à la politique de la Division, le système actuel demeure, dans une large mesure, un système paternaliste même si tous les efforts possibles sont déployés pour le décentraliser et le démocratiser. La Division des affaires indiennes exerce toujours une certaine autorité sur les Indiens, particulièrement en ce qui concerne les questions économiques, un contrôle beaucoup plus important que celui exercé sur les Blancs par tout autre organisme gouvernemental. L'exercice d'une telle autorité semble provoquer chez les Indiens des comportements qui dénotent de la dépendance, de l'irresponsabilité, de l'apathie, de la soumission et de l'hostilité déguisée.

Cette relation et les interactions qu'elle semble générer sont clairement perceptibles par le directeur de la Division et par les bandes qui relèvent de sa compétence. Il incombe à ce fonctionnaire, généralement surchargé de travail, de fournir un large éventail d'avantages et de services d'une importance vitale au bien-être physique et matériel des Indiens relevant de sa compétence, ainsi que de conserver des documents détaillés et de présenter des rapports sur toute une gamme de sujets. Il doit interagir avec d'autres Blancs qui traitent eux aussi avec les Indiens (par ex., prêtres ou des ministres du culte, commerçants, infirmières, enseignants, agents de la paix et autres fonctionnaires). Les habiletés et les idées des directeurs de la Division varient grandement d'une personne à l'autre, mais la pression liée à leurs tâches les oblige pratiquement tous à jouer surtout un rôle administratif plutôt que d'insister sur le développement et ce, de façon autoritaire plutôt que de manière démocratique et éducative.

Tiré de H. B. Hawthorne et. al., A Survey of the Contemporary Indians of Canada, Ottawa : Division des affaires indiennes, 1966, p. 59.



## Économie des Premières Nations en 2006

Nous avons divisé cette partie (fondée sur les données) de notre rapport en trois sections :

(1) Les caractéristiques de la population sont présentées dans cette première section en raison de l'importance de ses chiffres (taille, âge, sexe, emplacement et croissance) en ce qui a trait à la définition des défis et des occasions possibles. Les chiffres sur la population jouent un rôle important lorsque vient le temps d'établir le contexte pour les discussions qui suivent.

(2) Une section qui porte sur les indicateurs économiques, puisque les questions relatives à l'emploi, aux gains et au revenu sont au cœur des problèmes de pauvreté.

(3) Une section qui s'intéresse à certains indicateurs sociaux, culturels et liés à la santé parce que la pauvreté a souvent une incidence sur eux, mais qu'ils peuvent également influencer eux-mêmes les capacités et les perspectives économiques.

### A. Caractéristiques de la population

Le recensement des membres des Premières Nations du Canada n'est pas une mince tâche. Leur nombre peut varier fortement selon les définitions et les suppositions faites. Il existe une distinction fondamentale entre les personnes qui indiquent Indien de l'Amérique du Nord (nous préférons utiliser le terme « Premières Nations ») et celles qui se déclarent Indien inscrit ou Indien visé par un traité, au moment du recensement. La première expression inclut la seconde, mais la population d'identité autochtone englobait également quelque 133 000 personnes en 2006 (souvent appelées Indiens non inscrits) qui ont indiqué être des Indiens de l'Amérique du Nord, mais qui ne se sont pas déclarés Indien inscrit ou Indien visé par un traité<sup>13</sup>.

**Tableau III-1**  
**Taille de la population des Premières Nations du Canada selon le sexe, 2006**

Sexe	Indien de l'Amérique du Nord (identité)	Indien inscrit ou visé par un traité
<b>Hommes</b>	338 050	300 830
<b>Femmes</b>	359 975	322 945
<b>Total</b>	698 025	623 775

Source : Statistique Canada, numéro 97-558-XCB2006006 et numéro 97-558-XCB2006010 au catalogue.

<sup>13</sup> Outre le recensement effectué par Statistique Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada tient, à des fins administratives et avec l'aide des communautés, une liste des Indiens inscrits et des Indiens visés par un traité. Cette base de données est également une source de chiffres sur la population.

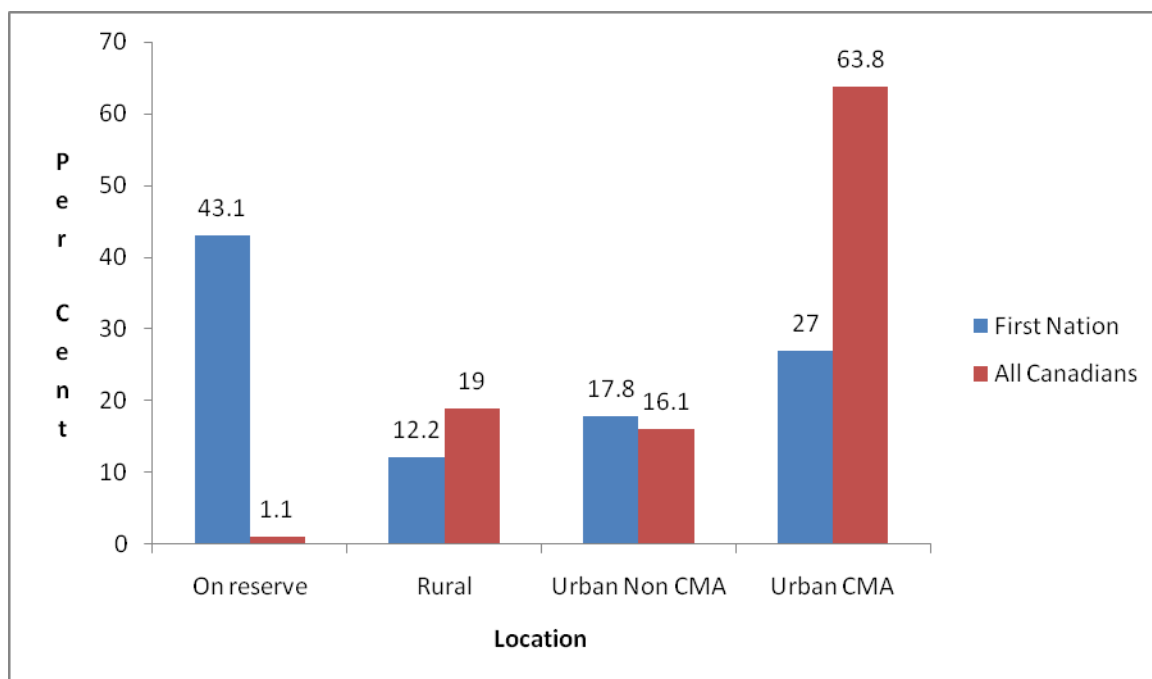
Même si, dans les graphiques présentés dans le présent rapport, nous utiliserons surtout la population d'identité autochtone parce qu'elle englobe un plus grand nombre de personnes, nous présenterons des données sur les deux groupes dans cette première section parce que les différences qui existent entre les deux sont particulièrement évidentes lorsqu'il est question des chiffres de la population.

Le Tableau III-1 présente les chiffres de base selon chacune des définitions de population. Le chiffre total se situe entre 623 000 et 698 000 personnes, selon la définition utilisée.

Au cours des dernières années, une forte attention a été accordée au fait que la population des Premières Nations s'urbanise et que bien peu de recherches et de politiques sont consacrées à ce groupe grandissant. Les deux volets de cet énoncé sont exacts, mais une autre conclusion est également évidente. Par rapport à la population canadienne, la population des Premières Nations vit encore en grande partie en région rurale – seulement 45 % de ses membres habitent en région urbaine (et la définition de région urbaine englobe des communautés comptant aussi peu que 1 000 personnes) comparativement à 80 % pour l'ensemble de la population canadienne (Graphique III-2).

### Graphique III-2

**Répartition de la population d'identité autochtone et de l'ensemble des Canadiens, dans les réserves, les régions rurales et les régions urbaines, 2006**

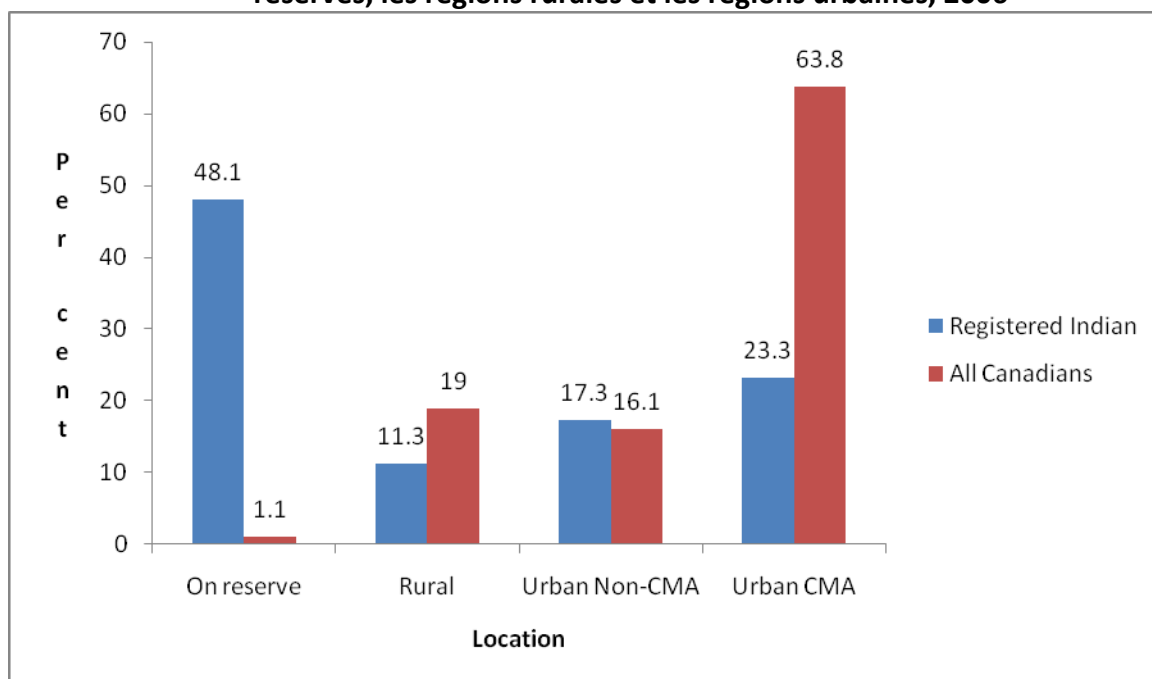


Nota : Régions urbaines hors RMR comptant de 1 000 à 100 000 habitants. Les régions urbaines des RMR comptent au moins 100 000 personnes. Source : Statistique Canada, numéro 97-558-XCB2006006.

Ce point est encore plus en évidence dans le Graphique III-3, qui présente la répartition de la population indienne inscrite dans les réserves, les régions rurales et les régions urbaines.

Les recherches et les questions politiques devraient donc non seulement porter sur la meilleure façon de satisfaire aux besoins des membres des Premières Nations en région urbaine, mais également sur la manière de tirer parti des occasions économiques et autres offertes en milieu urbain alors qu'une grande partie de la population habite toujours dans des réserves, des régions rurales ou de petites villes<sup>14</sup>.

**Graphique III-3**  
**Répartition de la population indienne inscrite et de l'ensemble des Canadiens, dans les réserves, les régions rurales et les régions urbaines, 2006**



Source : Statistique Canada, numéro 97-558-XCB2006010.

En ce qui concerne la croissance de la population, des projections sont disponibles pour la population d'identité autochtone et la population indienne inscrite. Nous avons choisi d'utiliser principalement celles du second groupe parce que les projections ont été réalisées plus récemment et parce qu'elles vont courageusement plus loin dans le temps<sup>15</sup>. Dans le Graphique III-4, nous observons la poursuite de la très rapide croissance de la population enregistrée au cours des dernières années. On prévoit que la population indienne inscrite connaîtra une

<sup>14</sup> Bien qu'un petit nombre de réserves soient situées dans des centres urbains ou à proximité de ces derniers, la vaste majorité d'entre elles sont situées en milieu rural.

<sup>15</sup> Courageusement est le mot clé, compte tenu de la rapidité à laquelle la réalité à court terme peut venir modifier les projections à plus long terme (pensons par exemple à la récession et à son incidence sur les projections en matière de pénurie de main-d'œuvre). Nous vous invitons à user avec prudence les projections décrites dans les présentes.

augmentation de 45 % entre 2001 et 2026, c'est-à-dire qu'elle passera, en nombres absolus, de 633 600 à 920 100 personnes.

Le graphique affiche également quelques résultats surprenants en ce qui concerne le fait de vivre dans une réserve ou à l'extérieur. Tel qu'illustré dans le Graphique III-5, on prévoit que les populations vivant dans une réserve passeront de 53,4 % en 2001 à 60,4 % au cours de la période projetée tandis que le poids des populations vivant hors réserve en région rurale devrait diminuer par rapport au total<sup>16</sup>.

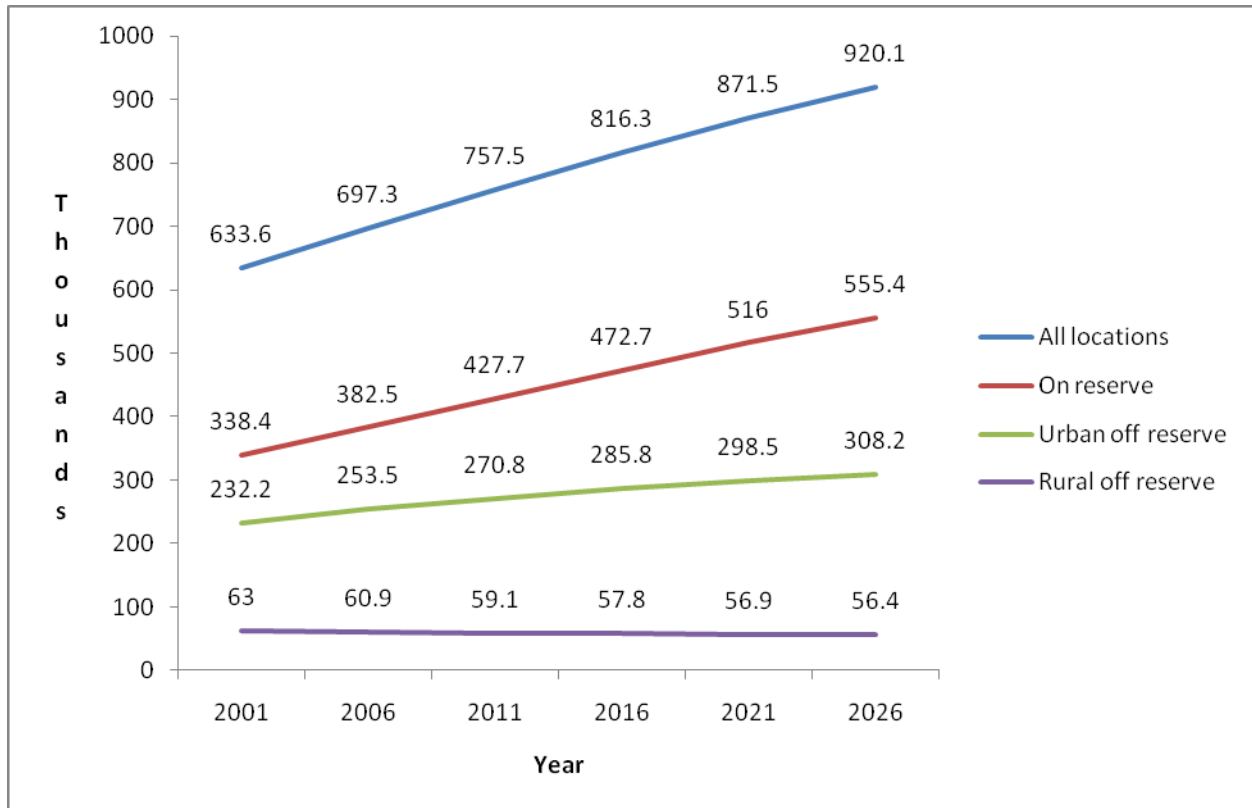
Cela semble contre-intuitif puisque tous les signes semblent indiquer que les régions urbaines sont très susceptibles de continuer à attirer fortement les résidents des régions rurales en quête d'occasions économiques, éducatives et autres. Les projections ne semblent pas non plus prendre en compte les contraintes réelles qui pourraient avoir une incidence sur la croissance des populations dans les réserves – particulièrement le territoire limité et le logement disponible, une situation qui s'est traduite par de longues attentes pour un grand nombre de membres des Premières Nations<sup>17</sup>.

---

<sup>16</sup> Les chiffres de 2001 utilisés dans les projections affichent une plus forte proportion de personnes vivant dans une réserve que ce que nous avons pu observer dans les graphiques précédents; cette situation est attribuable aux divers facteurs de correction et ajustements qui ont été appliqués à la population indienne inscrite.

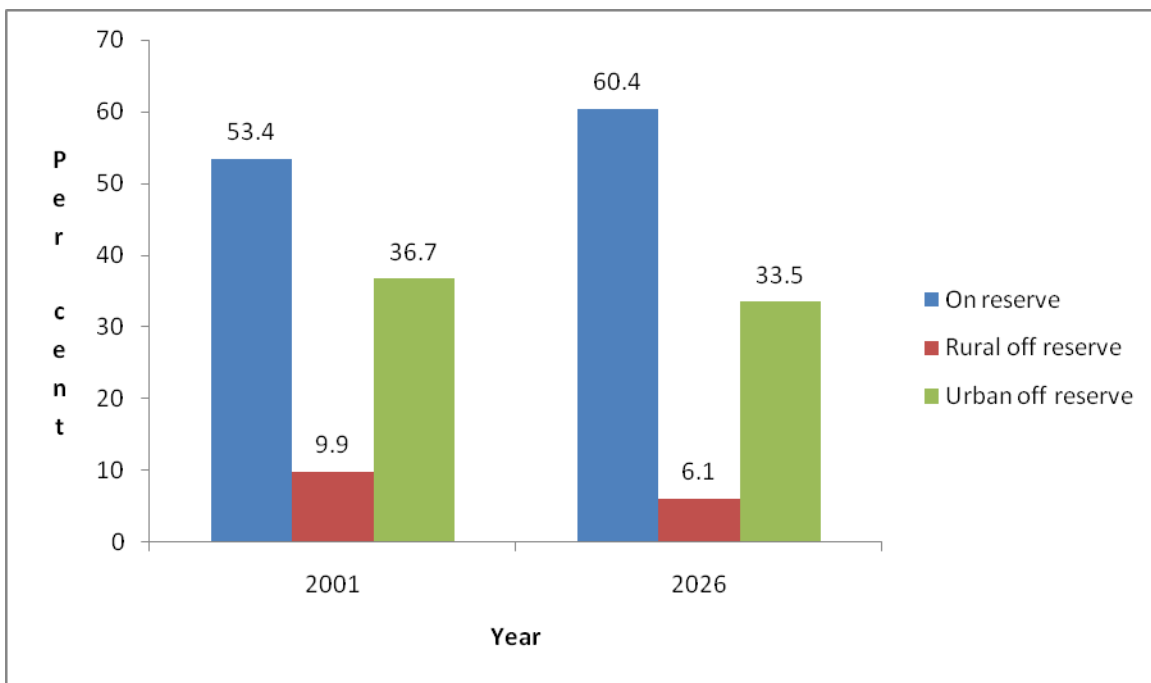
<sup>17</sup> Les projections pour la population d'identité autochtone affichent une tendance similaire, mais plus modérée. Source : Statistique Canada, *Projections des populations autochtones, Canada, provinces et territoires, 2001-2017*. Numéro 97-547-XIF au catalogue, Tableaux 2.1 – 2.5

**Graphique III-4**  
**Population indienne inscrite projetée selon le lieu de résidence, scénario de croissance moyenne, Canada, 2001-2026**



Source : Affaires indiennes et du Nord Canada, La démographie autochtone - Projections de la population, des ménages et des familles, 2001-2026, Figure 15

**Graphique III-5**  
**Population indienne inscrite projetée selon le lieu de résidence, scénario de croissance moyenne, Canada, 2001-2026 (en pourcentage)**



Source : Affaires indiennes et du Nord canadien, La démographie autochtone - Projections de la population, des ménages et des familles, 2001-2026, Figure 15

Même si nous avons observé une forte augmentation de la population indienne inscrite, le Tableau III-6 indique qu'il y aura un fléchissement du taux de croissance attribuable à la diminution du taux de natalité et d'autres composantes. La croissance de la population indienne demeure toutefois beaucoup plus rapide que celle de la population canadienne.

**Tableau III-6**  
**Taux de croissance annuel moyen, population indienne inscrite, et population canadienne,**  
**par périodes de cinq ans, scénario de croissance modérée, 2001-2026**

<b>Population</b>	<b>2001-2006</b>	<b>2006-2011</b>	<b>2011-2016</b>	<b>2016-2021</b>	<b>2021-2026</b>
<b>Population indienne inscrite</b>	1,9 %	1,7 %	1,5 %	1,3 %	1,1 %
<b>Population canadienne</b>	1,0 %	0,8 %	0,8 %	0,7 %	0,7 %

Source: Affaires indiennes et du Nord Canada, La démographie autochtone - Projections de la population, des ménages et des familles, 2001-2026, Tableau 16

Le Tableau III-7 montre les résultats de la croissance projetée, selon le sexe et la région du pays. Même si elle n'est pas dépeinte dans le tableau, mentionnons que la population indienne inscrite compte pour environ 10 % de la population du Manitoba et de la Saskatchewan, et 20 % à 30 % de celle du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Toutefois, en chiffres absolus, on trouve les populations les plus importantes en Ontario et en Colombie-Britannique.

**Tableau III-7**  
**Croissance projetée de la population indienne inscrite selon le sexe, scénario de croissance modérée, Canada, provinces et territoires, 2001 et 2026**  
**(en milliers)**

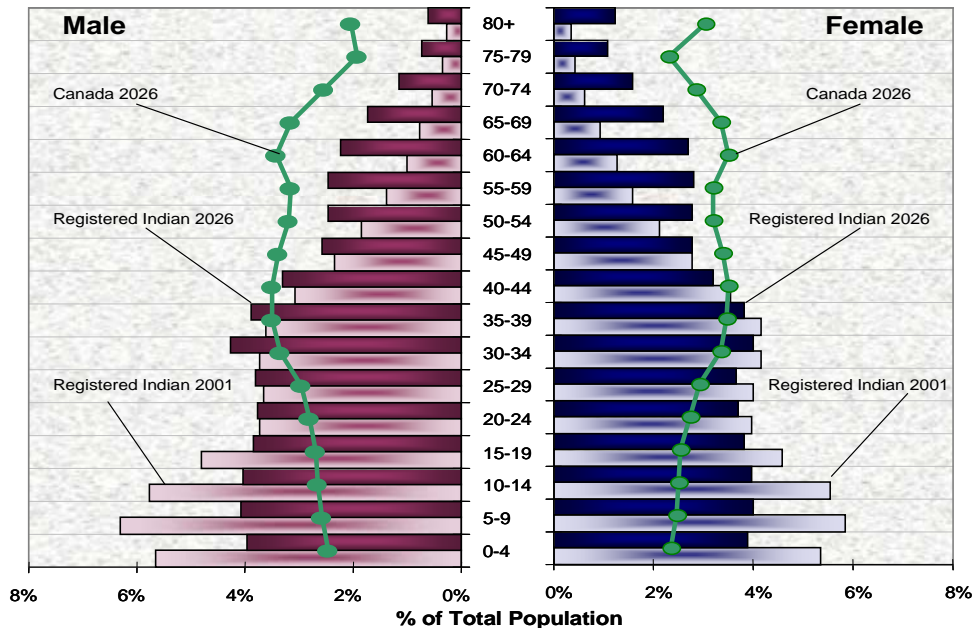
Région	Hommes 2001	Femmes 2001	Total 2001	Hommes 2026	Femmes 2026	Total 2026
<b>C.-B.</b>	54,9	56,8	111,7	71,3	74,0	145,3
<b>Alberta.</b>	44,1	46,4	90,5	68,4	71,4	139,8
<b>Saskatchewan</b>	44,4	46,4	90,8	75,6	79,0	154,6
<b>Manitoba</b>	47,6	50,3	97,9	72,5	76,5	149,0
<b>Ontario</b>	62,7	67,4	130,1	84,1	89,7	173,7
<b>Québec</b>	32,4	33,2	65,6	46,1	47,8	93,8
<b>Atlantique</b>	13,9	14,1	28,1	19,2	19,5	38,7
<b>Yukon</b>	2,8	3,0	5,8	3,5	3,8	7,3
<b>T.-N.-O.</b>	6,5	6,4	13,0	8,8	9,0	17,8
<b>Nunavut</b>	-	-	0,1	-	-	0,1
<b>Canada</b>	309,4	324,2	633,6	449,4	470,6	920,1

Source : Affaires indiennes et du Nord Canada, La démographie autochtone - Projections de la population, des ménages et des familles, 2001-2026, Tableau 17

Le Graphique III-8 nous offre des renseignements détaillés sur la répartition selon l'âge de la population indienne inscrite et de la population canadienne, projetée jusqu'en 2026. Nous pouvons noter que les jeunes de la population indienne inscrite connaîtront une croissance modérée, mais même en 2026, la majeure partie de la population aura moins de 40 ans et la population indienne inscrite continuera à être plus jeune que la population canadienne.

## Graphique III-8

**Age-Gender Pyramid for Registered Indian and Canadian Populations,  
Medium Growth Scenario, Canada, 2001 and 2026**



Source : La démographie autochtone - Projections de la population, des ménages et des familles, Affaires indiennes et du Nord Canada, 2007.

Un dernier tableau de nature démographique, le Tableau III-9 présente la répartition de la population d'identité autochtone selon l'âge et le lieu de résidence. Il indique qu'en 2006, au sein de la population des Premières Nations, la plus forte proportion de jeunes était enregistrée dans les réserves, mais les différences ne sont pas importantes.

**Tableau III-9**  
**Répartition selon l'âge de la population d'identité autochtone vivant dans une réserve et hors réserve et de l'ensemble des Canadiens, 2006 (en pourcentage)**

Groupe d'âges	Premières Nations dans une réserve	Premières Nations hors réserve	Total Premières Nations	Ensemble des Canadiens
<b>0 à 14 ans</b>	34	31	32	18
<b>15 à 24ans</b>	19	17	18	14
<b>25 à 54 ans</b>	36	41	39	44
<b>55 à 64 ans</b>	6	7	6	12
<b>65 ans et plus</b>	5	4	5	13
<b>Total</b>	100	100	100	101

Source : Statistique Canada, *Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières Nations, Recensement de 2006*, numéro 97-558-XIE au catalogue, Tableau 19 et numéro 97-558-XCB2006006 au catalogue.

## B. Indicateurs économiques

Intéressons-nous maintenant à la réalité économique. Ce premier tableau (Tableau III-10) raconte au moins deux histoires. En premier lieu, il vient confirmer que les niveaux d'activité économique de la population des Premières Nations sont toujours bien inférieurs à ceux de la population canadienne non autochtone. Cela signifie que pour les membres des Premières Nations, la proportion d'adultes faisant partie de la population active est plus faible, et que ce groupe affiche un taux de chômage trois fois plus élevé que celui des Canadiens non autochtones. Le pourcentage de la population adulte des Premières Nations ayant un emploi est également plus faible.

En second lieu, ces indicateurs révèlent qu'il existe d'importantes différences entre les membres des Premières Nations, selon qu'ils habitent dans une réserve ou hors réserve. Par exemple, le taux de chômage des personnes habitant dans des régions métropolitaines de recensement est environ la moitié moindre que celui des personnes habitant dans une réserve.

Le tableau réaffirme un message connu depuis longtemps, c'est-à-dire qu'en ce qui a trait à la condition économique, la population hors réserve affiche de meilleurs résultats, mais se situe tout de même loin derrière la population non autochtone.

**Tableau III-10**  
**Activité, population d'identité autochtone et population non autochtone,**  
**Canada, 15 ans et plus, 2006**

Indicateur	Premières Nations dans une réserve	Premières Nations Rurale	Premières Nations Non RMR	Premières Nations RMR	Total Premières Nations	Total Non-Autochtones
<b>Taux de participation</b>	52,1	62,5	64,2	64,1	58,9	66,9
<b>Taux d'emploi</b>	39,1	53,4	54,4	55,8	48,3	62,7
<b>Taux de chômage</b>	25,0	14,6	15,3	12,8	18,0	6,3

Nota : Le *taux de participation* correspond au pourcentage de la population en âge de travailler (c.-à-d., les personnes de 15 ans et plus) faisant partie de la population active (c.-à-d., les personnes avec ou sans emploi). Le *taux d'emploi* correspond au pourcentage de personnes en emploi par rapport à la population en âge de travailler (c.-à-d., les personnes de 15 ans et plus). Le *taux de chômage* correspond au pourcentage de la population active qui est sans emploi.

Source : Statistique Canada, numéro 97-559-XCB2006008 au catalogue.

Le Graphique III-11 nous a intéressé parce qu'il illustre à quel point la proportion de travailleurs autonomes appartenant à la population active des Premières Nations est faible – ce qui contraste fortement avec des temps où, probablement, un grand nombre d'entre eux étaient chasseurs, pêcheurs, trappeurs et bûcherons autonomes ou producteurs d'objets artisanaux. D'autre part, presque 90 % de la population qualifiée appartient à la catégorie des travailleurs salariés. On peut donc se demander si ce groupe fait l'objet de suffisamment de recherches et d'attention politique par rapport à tout l'accent qui est mis sur le développement économique. Bien sûr, dans une certaine mesure, ces deux aspects sont étroitement liés puisque l'expansion du secteur des affaires des Premières Nations assure la création d'emplois pour la population active; il n'en demeure toutefois pas moins que cette dernière mérite une attention particulière.

**Graphique III-11**

**Population d'identité autochtone et population non autochtone, population active de 15 ans et plus, selon la classe de travailleurs, 2006**



« Catégorie de travailleurs » englobe également les travailleurs familiaux non rémunérés, mais les pourcentages sont trop faibles et n'apparaissent donc pas.

Source : Statistique Canada, numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue.

En ce qui concerne les secteurs dans lesquels les membres des Premières et les autres Canadiens sont employés, le Tableau III-12 révèle une surreprésentation de travailleurs autochtones dans le secteur des ressources naturelles, de l'administration publique, ainsi que dans d'autres domaines dont les services éducatifs, l'hébergement et les services alimentaires. Ils sont toutefois sous-représentés dans d'autres secteurs, notamment celui des finances, assurances et services immobiliers, ainsi qu'au niveau des services professionnels, scientifiques et techniques.

Tableau III-12

Population d'identité autochtone et population non autochtone, population active selon le secteur d'emploi, 2006 (en pourcentage)

Classification par industrie	Premières Nations	Non Autochtones
<b>11. Agriculture, foresterie, pêche et chasse</b>	4,6	3,1
<b>21. Exploitation minière et pétrolière et extraction du gaz</b>	2,3	1,4
<b>22. Commodités</b>	0,9	0,8
<b>23. Construction</b>	8,3	6,3
<b>31-33. Industries manufacturières</b>	7,5	12,0
<b>41 Commerce de gros</b>	1,9	4,4
<b>44-45 Commerce de détail</b>	9,3	11,4
<b>48-49 Transport et entreposage</b>	4,3	4,9
<b>51 Industrie de l'information et industrie culturelle</b>	1,3	2,5
<b>52. Finances et assurances</b>	1,3	4,2
<b>53. Services immobiliers et services de location et de location à bail</b>	1,1	1,8
<b>54. Services professionnels, scientifiques et techniques</b>	2,5	6,8
<b>55 Gestion des entreprises et des corporations</b>	0,1	0,1
<b>Services administratifs et service de soutien, services</b>	5,3	4,3

<b>de gestion des déchets et mesures correctives</b>		
<b>Classification par industrie</b>	<b>Premières Nations</b>	<b>Non Autochtones</b>
<b>61 Services éducatifs</b>	7,2	6,8
<b>62 Soins de santé et assistance sociale</b>	12,5	10,1
<b>71 Arts, divertissements et loisirs</b>	2,8	2,0
<b>72 Hébergement et services alimentaires</b>	8,1	6,6
<b>81 Autres services (sauf administration publique)</b>	4,1	4,9
<b>91 Administration publique</b>	14,4	5,6
<b>Total en pourcentage</b>	<b>99,8</b>	<b>100,0</b>

Source : Statistique Canada, numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue.

Le Tableau III-13 indique que, lorsqu'ils occupent un emploi, les membres des Premières Nations sont moins susceptibles de travailler à temps plein, toute l'année. Toutefois, même lorsqu'ils travaillent à temps plein toute l'année, leurs revenus moyens et médians sont bien inférieurs à ceux des autres Canadiens. La même situation prévaut pour ceux qui travaillent à temps partiel, une partie de l'année.

Tableau III-13

Population d'identité autochtone et population non autochtone, population active selon le revenu d'emploi, Canada, 2005

Emploi	Premières Nations	Non Autochtones
<b>Pourcentage de la population en âge de travailler travaillant à temps plein, toute l'année, ayant un revenu d'emploi</b>	24,1%	36,4%
<b>Revenu d'emploi moyen, temps plein, à l'année</b>	37 356 \$	51 505 \$
<b>Revenu d'emploi médian, temps plein, à l'année</b>	32 533 \$	41 592 \$
<b>Pourcentage de la population en âge de travailler travaillant à temps partiel, une partie de l'année, ayant un revenu d'emploi</b>	30,3 %	30,1 %
<b>Revenu d'emploi moyen, temps partiel, une partie de l'année</b>	15 429 \$	22 601 \$
<b>Revenu d'emploi médian, temps partiel, une partie de l'année</b>	9 849 \$	13 190 \$
<b>Pourcentage de la population en âge de travailler, ayant un revenu d'emploi</b>	59,9 %	71,1 %
<b>Revenu d'emploi moyen</b>	23 652 \$	36 616 \$
<b>Revenu d'emploi médian</b>	17 007 \$	27 097 \$

Source : Statistique Canada, numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue.

Lorsque nous examinons les données liées au revenu d'emploi au sein de la population active des Premières Nations, selon le lieu de résidence, nous observons à nouveau que les personnes vivant hors réserve, en milieu rural ou urbain, sont plus susceptibles d'occuper des emplois à temps plein, toute l'année et d'être mieux rémunérées. Lorsqu'une personne ne vit pas dans une réserve, en règle générale, l'endroit où elle habite a très peu d'importance (Tableau III-14).

**Tableau III-14**  
**Population d'identité autochtone, population active selon le lieu de résidence, Canada, 2005**

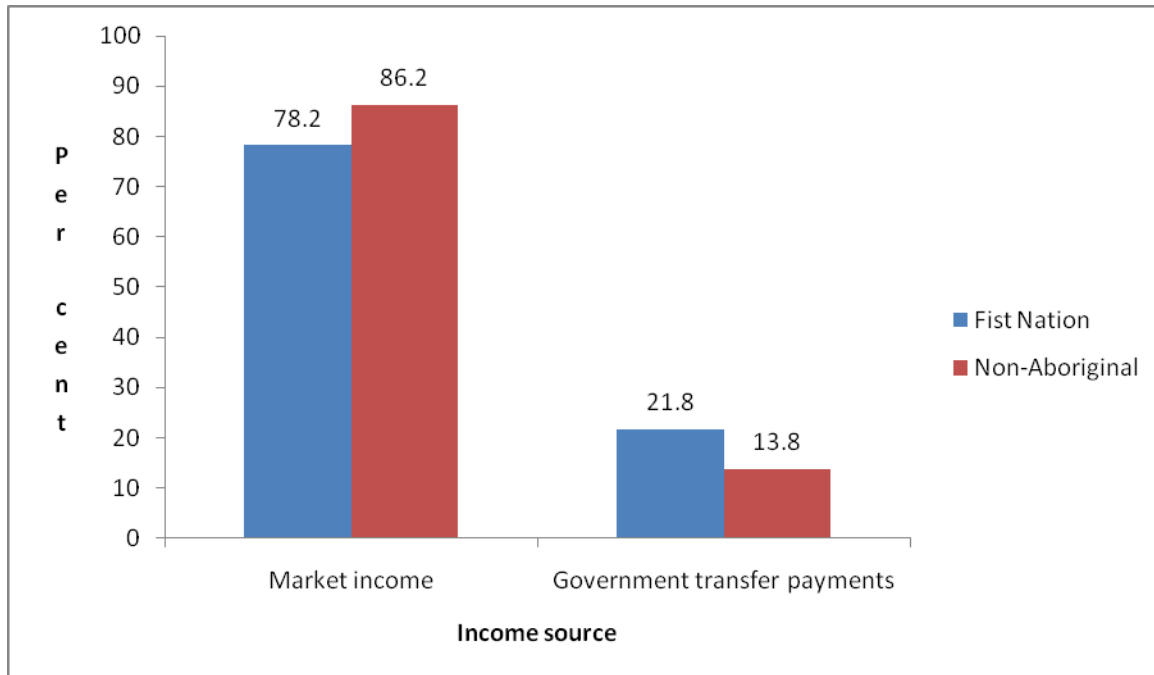
<b>Emploi</b>	<b>Dans une réserve</b>	<b>Région rurale</b>	<b>Région urbaine non RMR</b>	<b>Région urbaine RMR</b>
<b>Pourcentage de la population en âge de travailler travaillant à temps plein, toute l'année, ayant un revenu d'emploi</b>	18,8 %	26,4 %	26,7 %	29,6 %
<b>Revenu d'emploi moyen, temps plein, à l'année</b>	31 870 \$	40 535 \$	39 278 \$	40 208 \$
<b>Revenu d'emploi médian, temps plein, à l'année</b>	28 502 \$	36 634 \$	34 122 \$	35 353 \$
<b>Pourcentage de la population en âge de travailler travaillant à temps partiel, une partie de l'année, ayant un revenu d'emploi</b>	26,3 %	34,8 %	35,2 %	31,3 %
<b>Revenu d'emploi moyen, temps partiel, une partie de l'année</b>	13 296 \$	17 617 \$	16 176 \$	16 508 \$
<b>Revenu d'emploi médian, temps partiel, une partie de l'année</b>	8 725 \$	11 000 \$	9 986 \$	10 466 \$
<b>Pourcentage de la population en âge de travailler, ayant un revenu d'emploi</b>	52,4 %	65,6 %	66,1 %	64,9 %
<b>Revenu d'emploi moyen</b>	19 236 \$	26 222 \$	25 049 \$	26 933 \$
<b>Revenu d'emploi médian</b>	13 705 \$	19 491 \$	17 570 \$	20 438 \$

Source : Statistique Canada, numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue.

Les différences qui existent entre les Premières Nations et les autres Canadiens en ce qui a trait à l'emploi et au niveau de revenu se traduisent par des différences en termes de dépendance face aux paiements de transfert gouvernementaux, tel que l'indique le Graphique III-15.

**Graphique III-15**

**Population totale de 15 ans et plus ayant un revenu en 2005, selon la composition du revenu total, population d'identité autochtone et population non autochtone, Canada**



Source : Statistique Canada, numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue.

Nous allons maintenant passer du revenu d'emploi au revenu total, et présenter quelques données sur la répartition du revenu individuel total pour les populations adultes autochtones et non autochtones (voir Tableau III-16). Les chiffres confirment que la population des Premières Nations est surreprésentée dans les catégories où le revenu est inférieur à 20 000 \$ par année. L'inverse s'avère également lorsque le revenu est supérieur à 20 000 \$. Par exemple, seulement environ 9 % de la population des Premières Nations se classe dans la catégorie de 50 000 \$ et plus, comparativement à 22 % pour le reste de la population canadienne. Même si les médias et quelques commentateurs mettent l'accent sur certains cas particuliers de revenus élevés au sein des communautés des Premières Nations, il est important de souligner que la prévalence de revenus élevés est beaucoup plus fréquente au sein de la population adulte non autochtone.

Tableau III-16

Répartition du revenu total des personnes de 15 ans et plus ayant un revenu, population d'identité autochtone et population non autochtone, 2005 (en pourcentage)

Classe de revenus	Premières Nations	Non Autochtones
Moins de 5 000 \$	22,1	10,3
5 000 \$ à 9 999 \$	14,2	9,8
10 000 \$ à 19 999 \$	25,4	20,6
20 000 \$ à 29 999 \$	13,9	15,1
30 000 \$ à 39 999 \$	9,6	13,1
40 000 \$ à 49 999 \$	5,6	9,5
50 000 \$ à 79 999 \$	7,2	14,5
80 000 \$ et plus	2,0	7,2
<b>Total en pourcentage</b>	100,0	100,1

Source : Statistique Canada, numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue.

D'autres tendances en matière de revenu sont présentées dans le Tableau III-17. On y montre les disparités qui existent entre les revenus moyens et les revenus médians pour la population adulte des Premières Nations et la population non autochtone. Les membres des Premières Nations vivant dans un cadre familial sont environ trois fois plus susceptibles que les autres Canadiens d'avoir un revenu se situant sous le seuil de la pauvreté. Plus de la moitié des membres des Premières Nations vivant seuls déclarent un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Le système fiscal contribue à réduire la prévalence de faible revenu, mais il ne comble pas l'écart qui existe avec les autres Canadiens.

Tableau III-17

**Prévalence de faible revenu chez les personnes de 15 ans et plus, Premières Nations et population non autochtone, 2005**

<b>Revenu</b>	<b>Premières Nations</b>	<b>Non Autochtones</b>
<b>Revenu total moyen</b>	20 940 \$	35 872 \$
<b>Revenu total médian</b>	14 477 \$	25 955 \$
<b>Prévalence de faible revenu avant impôt, membres d'une famille économique, 2005 (%)</b>	32,3 %	11,6 %
<b>Prévalence de faible revenu après impôt, membres d'une famille économique, 2005 (%)</b>	24,6 %	8,4 %
<b>Prévalence de faible revenu avant impôt, personnes hors famille économique, 2005 (%)</b>	55,7 %	36,1 %
<b>Prévalence de faible revenu après impôt, personnes hors famille économique, 2005 (%)</b>	48,5 %	28,0 %

Note : L'expression « famille économique » fait référence à un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Le couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. En 2006, les enfants en famille d'accueil font partie de cette catégorie. L'expression « personnes hors famille économique » fait référence aux membres d'un ménage qui ne sont pas membres d'une famille économique. Les personnes qui vivent seules sont comprises dans cette catégorie. Les données présentées concernent les personnes qui avaient un revenu en 2005.

Source : Statistique Canada, numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue.

Dans le dernier tableau qui concerne les indicateurs économiques et qui affiche les niveaux de revenu et de pauvreté au sein de la population adulte des Premières Nations, selon le lieu de résidence, nous pouvons observer qu'en moyenne, les revenus sont plus élevés à l'extérieur qu'à l'intérieur des réserves. Cependant, la prévalence de faible revenu est également plutôt élevée en milieu urbain, ce qui suggère à nouveau que les personnes vivant en milieu urbain sont plus susceptibles d'occuper un emploi, mais qu'un grand nombre d'entre elles a un faible revenu (Tableau III-18).

Tableau III-18

**Prévalence de faible revenu chez les personnes de 15 ans et plus, par emplacement,  
Premières Nations, Canada, 2005**

<b>Revenu</b>	<b>Dans une réserve</b>	<b>Région rurale</b>	<b>Région urbaine non RMR</b>	<b>Région urbaine RMR</b>
<b>Revenu total moyen</b>	15 958 \$	24 764 \$	23 827 \$	24 845 \$
<b>Revenu total médian</b>	11 223 \$	17 782 \$	16 888 \$	17 778 \$
<b>Prévalence de faible revenu avant impôt, membres d'une famille économique, 2005 (%)</b>	s.o.	18,1 %	33,2 %	38,3 %
<b>Prévalence de faible revenu après impôt, membres d'une famille économique, 2005 (%)</b>	s.o.	11,8 %	23,6 %	31,3 %
<b>Prévalence de faible revenu avant impôt, personnes hors famille économique, 2005 (%)</b>	s.o.	43,7 %	55,9 %	58,4 %
<b>Prévalence de faible revenu après impôt, personnes hors famille économique, 2005 (%)</b>	s.o.	34,6 %	45,2 %	53,3 %

Note : L'expression « famille économique » fait référence à un groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Le couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. En 2006, les enfants en famille d'accueil font partie de cette catégorie. L'expression « personnes hors famille économique » fait référence aux membres d'un ménage qui ne sont pas membres d'une famille économique. Les personnes qui vivent seules sont comprises dans cette catégorie. Les données présentées concernent les personnes qui avaient un revenu en 2005. s.o. signifie que les données ne sont pas disponibles.  
Source : Statistique Canada, numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue.

### C. Données sur l'éducation

Les renseignements concernant les réalisations en matière d'éducation peuvent être présentés de différentes manières – par exemple, selon les années d'études terminées – mais les recherches indiquent qu'il existe une énorme différence, en ce qui a trait aux récompenses de l'éducation, entre les élèves qui obtiennent un diplôme et ceux qui ne l'obtiennent pas. Nous avons donc choisi de présenter des données sur le plus haut niveau de scolarité atteint.

Par la suite, nous vous présenterons également des renseignements illustrant les améliorations réalisées au fil du temps; les données présentées dans le prochain tableau suggèrent toutefois qu'il reste beaucoup de chemin à parcourir. Au nombre des sujets de préoccupation, mentionnons le fait que la proportion de membres adultes des Premières Nations n'ayant pas terminé des études secondaires ou obtenu toute autre forme de diplôme est alarmante à 48 %, soit près du double du niveau du reste de la population canadienne (Tableau III-19). Cette situation a une forte incidence sur la possibilité d'être sans emploi ou mal rémunéré et de vivre sous le seuil de pauvreté. Diverses études récentes se sont penchées sur les disparités au niveau des résultats scolaires et leurs conséquences; nous examinerons ce problème dans une autre section.

Un second sujet de préoccupation se situe à l'autre bout du spectre. Le Tableau III-19 révèle un écart grandissant en ce qui a trait à l'obtention d'un diplôme postsecondaire, alors que les étudiants des Premières Nations sont de plus en plus nombreux, mais, comme l'indique le tableau, les taux actuels de diplomation (par exemple, pour les diplômes universitaires) demeurent de beaucoup inférieurs à ceux des autres étudiants canadiens. Cela signifie que les étudiants des Premières Nations fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire en plus grand nombre, mais que bon nombre d'entre eux quittent l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme – peut-être pour des raisons familiales ou financières, en raison d'un manque de préparation scolaire adéquate dans leur jeunesse ou d'un milieu d'apprentissage postsecondaire inhospitalier.

Un troisième sujet de préoccupation devient évident à la lecture du Tableau III-20 qui affiche les principaux domaines d'études choisis par les étudiants de niveau postsecondaire. Un très petit nombre d'adultes des Premières Nations détiennent un diplôme dans les secteurs des sciences physiques et des sciences de la vie; ils sont également sous-représentés dans des domaines tels que les mathématiques, l'informatique et les sciences de l'information. Le manque de personnel scientifique qualifié est préoccupant en raison de la très forte orientation des économies des Premières Nations vers les ressources naturelles et parce que les économies développées sont de plus en plus tributaires de l'informatique et des sciences de l'information.

Tableau III-19

Plus haut certificat, diplôme ou grade, population d'identité autochtone et population non autochtone de 15 ans et plus, Canada, 2006 (en pourcentage)

Plus haut certificat, diplôme ou grade	Premières Nations	Non Autochtones
Aucun certificat, diplôme ou grade	48,4	23,1
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	19,9	25,7
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	10,4	10,8
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	13,2	17,4
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	2,9	4,5
Baccalauréat	3,7	11,9
Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat	0,7	2,0
Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie	0,1	0,6
Maîtrise	0,6	3,5
Doctorat acquis	0,1	0,7
<b>Total en pourcentage</b>	<b>100,0</b>	<b>100,2</b>

Source : Statistique Canada, numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue.

**Tableau III-20**  
**Population de 15 ans et plus avec titres scolaires du niveau postsecondaire selon le principal**  
**domaine d'études, Premières Nations et population non autochtone, Canada, 2006 (en**  
**pourcentage)**

<b>Principal domaine d'études</b>	<b>Premières Nations</b>	<b>Non Autochtones</b>
<b>Éducation</b>	7,6	7,7
<b>Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications</b>	2,6	3,7
<b>Sciences humaines</b>	4,1	5,6
<b>Sciences sociales et de comportements et droit</b>	10,2	9,8
<b>Commerce, gestion et administration publique</b>	21,5	21,5
<b>Sciences physiques et de la vie et technologies</b>	0,9	3,5
<b>Mathématiques, informatique et sciences de l'information</b>	3,2	4,4
<b>Architecture, génie et services connexes</b>	21,5	22,4
<b>Agriculture, ressources naturelles et conservation</b>	3,3	2,2
<b>Santé, parcs, récréation et conditionnement physique</b>	13,6	13,3
<b>Services personnels, de protection et de transport</b>	11,5	5,9
<b>Autres programmes d'enseignement</b>	0,0	0,0
<b>Total en pourcentage</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Statistique Canada, numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue.

## D. Indicateurs choisis dans le domaine social, culturel et de la santé



La pauvreté signifie bien plus que le manque de revenu et de ressources permettant d'assurer des moyens de subsistance renouvelables. Au nombre de ses manifestations, mentionnons la faim et la malnutrition, un accès limité à l'éducation et à d'autres services de base, la discrimination sociale et l'exclusion ainsi que la non-participation à la prise de décisions. Le fardeau de la pauvreté pèse de façon disproportionnée sur divers groupes sociaux. Source : Développement et politiques sociales, « Éradication de la pauvreté », Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (aucune date)



Dans cette dernière partie de la Section III, nous présentons quelques indicateurs ayant trait à la santé ainsi qu'à la vie culturelle et sociale de la population des Premières Nations<sup>18</sup>. Nous allons décrire la manière dont ils sont tous liés au problème de la pauvreté.

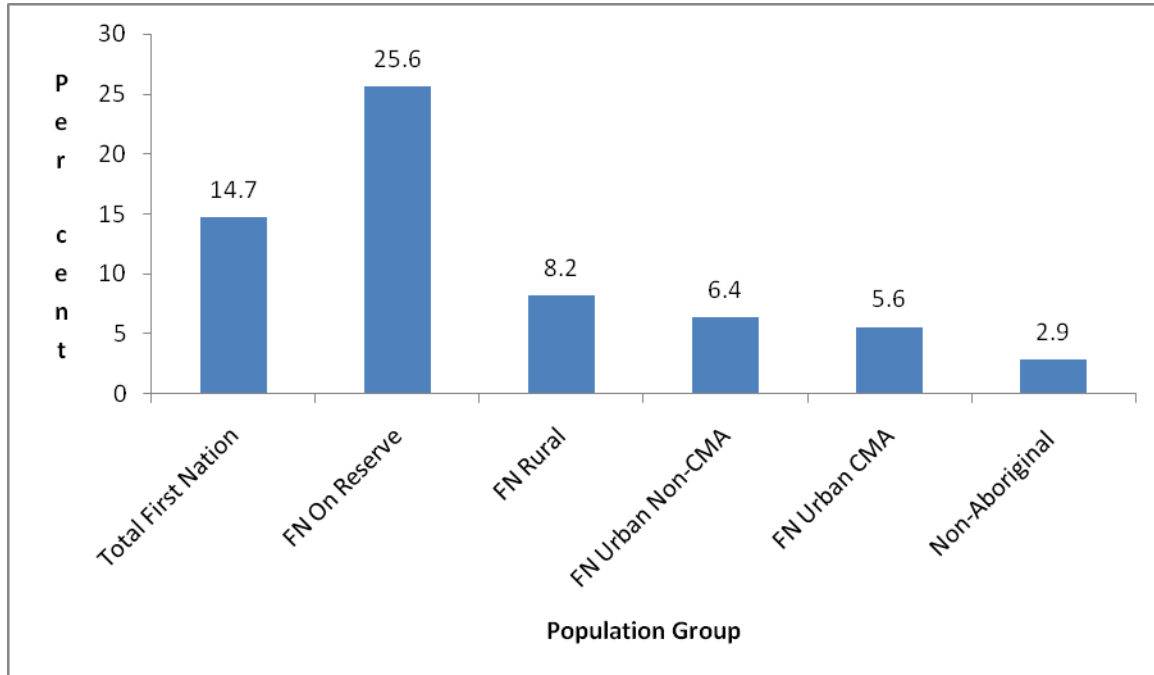
La disponibilité et la qualité des logements dans les communautés des Premières Nations est un problème de longue date. Les données recueillies en 2006 et présentées dans les Graphiques III-21 et III-22 confirment que les logements surpeuplés et la nécessité d'apporter des réparations majeures demeurent des problèmes importants. D'autres données auxquelles nous avons accès, notamment l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations, révèlent d'autres problèmes de logement et d'infrastructure, tels que les niveaux élevés de moisissures et de mildiou observés dans les maisons situées dans les réserves, les problèmes liés aux systèmes d'approvisionnement en eau, etc.

La pauvreté et une piètre qualité de logement vont de pair, bien sûr, et le fait que la majorité des logements appartiennent à la bande complique la situation dans les réserves; de plus, les restrictions imposées par la *Loi sur les Indiens* font en sorte qu'il est beaucoup plus difficile d'appliquer les mesures de sécurité normales relatives aux prêts à la construction et à la rénovation résidentielle. De surcroît, la piètre qualité de l'hébergement et d'autres formes d'infrastructure nuisent à la santé et contribuent à réduire la participation à l'économie.

---

<sup>18</sup> Nous pourrions bien sûr examiner bien d'autres indicateurs que ceux sélectionnés dans le cadre des présentes en raison du nombre élevé de facteurs qui ont une incidence sur la pauvreté ou qui y contribuent, par exemple, les démêlées avec le système de justice pénale ainsi que les effets sur le revenu d'une personne à la suite d'une incarcération.

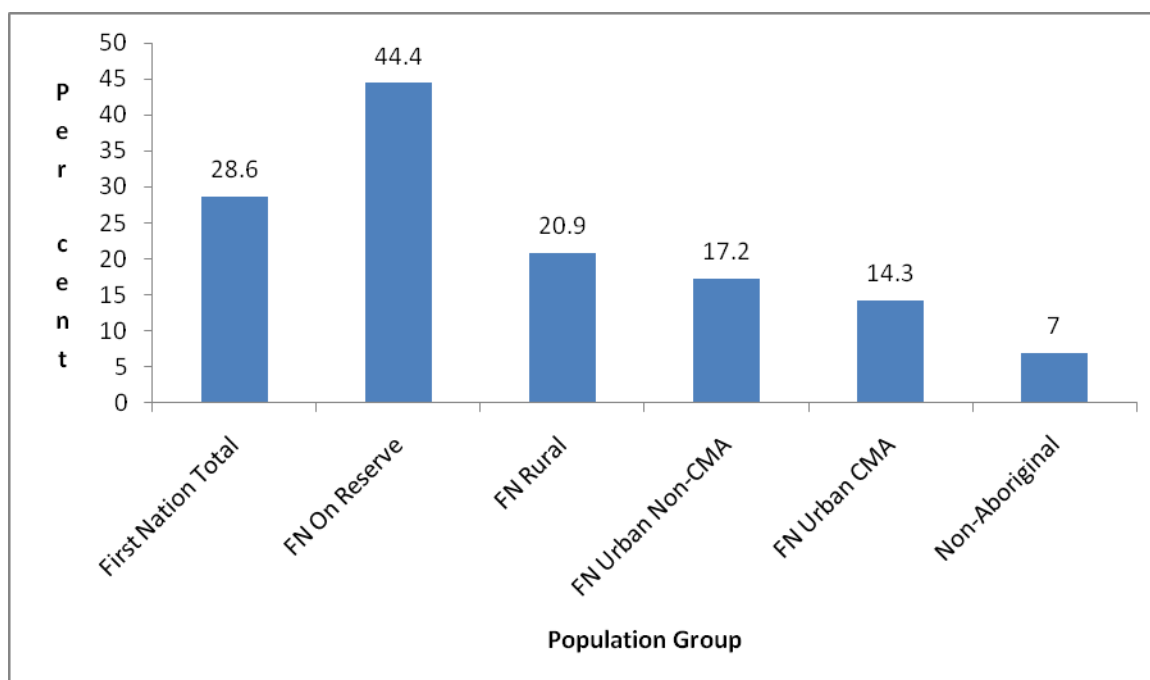
**Graphique III-21**  
**Logements surpeuplés : Population d'identité autochtone et population non autochtone vivant dans des logements ayant plus d'une personne par pièce, Canada, 2006 (en pourcentage)**



Source : Statistique Canada, numéro 558-XCB2006022 au catalogue

## Graphique III-22

État des logements : Population d'identité autochtone et de la population non autochtone vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures, 2006 (en pourcentage)



Source : Statistique Canada, numéro 558-XCB2006022 au catalogue

La proportion de personnes formant un ménage composé de deux parents mariés constitue un autre indicateur des conditions sociales et de la stabilité sociale de la vie de famille et de l'éducation des enfants. Comme l'indique le Tableau III-23, la proportion d'adultes qui sont dans une relation conjugale ne varie pas beaucoup chez les membres des Premières Nations, qu'ils vivent dans les réserves ou à l'extérieur, mais elle ne correspond environ qu'à la moitié de celle enregistrée chez les autres Canadiens. La proportion de familles monoparentales est deux fois plus élevée dans la population d'identité autochtone que dans la population non autochtone.

Nous avons également quelques projections sur la proportion de *familles monoparentales* au sein de la population indienne inscrite. Ces chiffres révèlent qu'en 2001, près de 31 % de toutes les familles étaient monoparentales et que la proportion (mais pas les chiffres absolus, qui vont augmenter) demeurera la même jusqu'en 2026<sup>19</sup>.

<sup>19</sup> Affaires indiennes et du Nord Canada, *La démographie autochtone - Projections de la population, des ménages et des familles, 2001-2026*, Tableau 19.

**Tableau III-23**  
**Situation familiale, population d'identité autochtone et population non autochtone, selon le lieu de résidence, Canada, 2006 (en pourcentage)**

<b>Situation familiale</b>	<b>Premières Nations dans une réserve</b>	<b>Premières Nations Rurale</b>	<b>Premières Nations Non RMR</b>	<b>Premières Nations RMR</b>	<b>Population non autochtone</b>
<b>Époux ou épouses</b>	19,8	29,7	21,1	20,9	47,6
<b>Partenaires en union libre</b>	14,4	14,6	16,3	15,3	10,4
<b>Parents seuls</b>	10,7	6,9	10,9	12,5	5,3
<b>Enfants</b>	55,1	48,8	51,7	51,4	36,7
<b>Total en pourcentage</b>	100,0	100,0	100,0	100,1	100,0

Nota : Une famille de recensement est composée d'un couple marié ou deux personnes vivant en union libre, avec ou sans enfants, ou d'un parent seul vivant avec au moins un enfant dans le même logement. Dans cette définition, une personne peut être un époux ou une épouse, un partenaire ou une partenaire en union libre, un parent seul ou un enfant. Le tableau n'inclut pas les personnes qui ne font pas partie d'une famille de recensement.

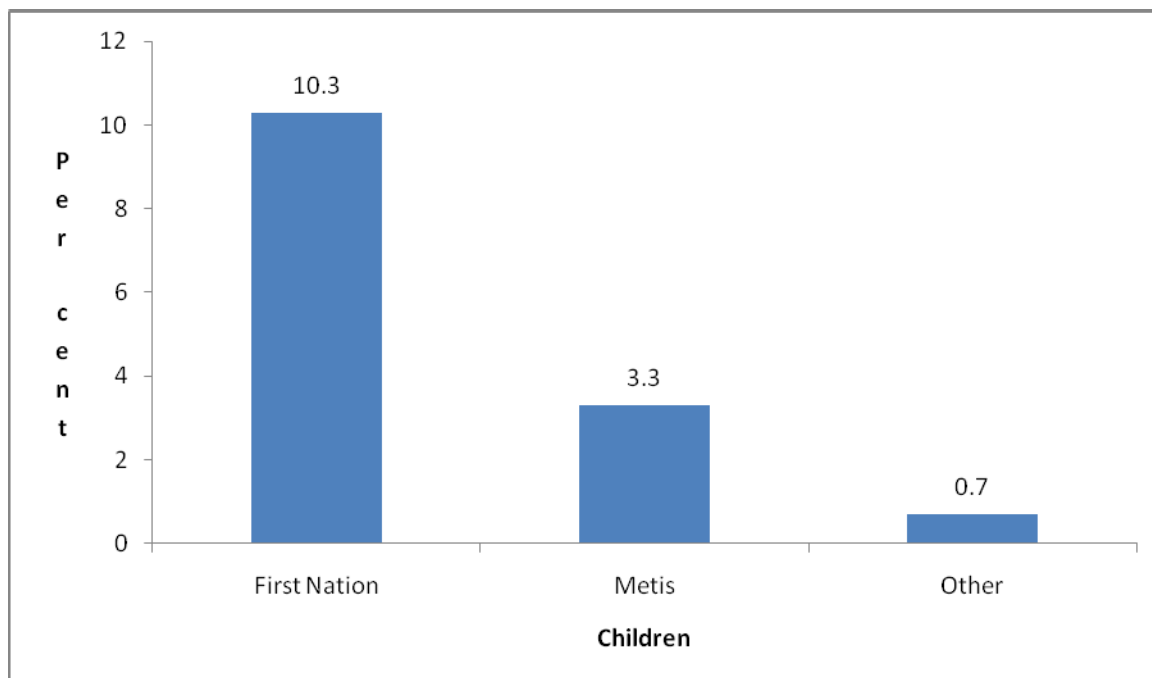
Source : Statistique Canada, numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue.

Bien sûr, les conditions difficiles dans lesquelles se trouvent certaines familles, telles que la pauvreté et de piètres conditions de logement, contribuent au fait qu'une proportion plus élevée d'enfants sont signalés aux services d'aide aux enfants. Les données fiables sur la proportion d'enfants des Premières Nations pris en charge sont rares car, en règle générale, les provinces n'identifient pas les enfants de façon systématique et fiable en fonction du groupe racial ou culturel auquel ils appartiennent<sup>20</sup>. Trois provinces font toutefois exception à cette règle, et les chiffres qu'elles présentent indiquent que la proportion d'enfants des Premières Nations pris en charge est dix fois plus élevée que celle des autres enfants canadiens (Graphique III-24). La Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du

<sup>20</sup> Il existe actuellement plus d'une centaine d'organismes de protection de l'enfance des Premières Nations qui classent par catégorie les enfants dont ils ont la garde, mais ils ne s'occupent généralement des enfants pris en charge à l'extérieur des réserves.

Canada soulignent que le nombre d'enfants des Premières Nations pris en charge, vivant à l'extérieur de la résidence parentale, est actuellement plus élevé qu'au plus fort de la période des pensionnats indiens.

**Graphique III-24**  
**Pourcentage d'enfants des Premières Nations, Métis et autres pris en charge dans trois provinces de l'échantillon**  
**2004**



Source : Cindy Blackstock, « Summary of Research Project and Findings », dans Cindy Blackstock et. al., *Wen:de, We Are Coming to the Light of Day*, Ottawa, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, 2005, p. 43.

Les données présentées dans l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants de 2003 sont également dignes d'intérêt. Il s'agit d'une étude récurrente d'envergure (une collecte de données est actuellement en cours, et ce pour une troisième fois) qui vise à déterminer le nombre de cas présumés de violence ou de négligence envers les enfants qui sont rapportés aux services canadiens d'aide à l'enfance. L'étude, qui repose sur une méthodologie rigoureuse, présente des données sur les enfants Autochtones signalés aux organismes provinciaux; elle offre également un petit échantillon des services d'aide aux enfants des Premières Nations dont la clientèle se situe principalement dans les réserves. Comme l'indique le Tableau III-25, contrairement aux enfants non autochtones, les enfants des Premières Nations sont beaucoup plus susceptibles d'être pris en charge pour cause de négligence que pour toutes autres raisons. Et lorsque le terme « négligence » est clarifié et mieux défini dans un tel contexte, les explications les plus fréquemment fournies par les parents des Premières Nations qui sont incapables de s'occuper de leurs enfants ont trait à la pauvreté, à la piètre qualité de l'hébergement et à des problèmes liés à la toxicomanie.

Tableau III-25

Cas corroborés de négligence envers des enfants des Premières Nations et des enfants non autochtones, sauf le Québec, 2003 (pourcentage de cas corroborés de négligence)

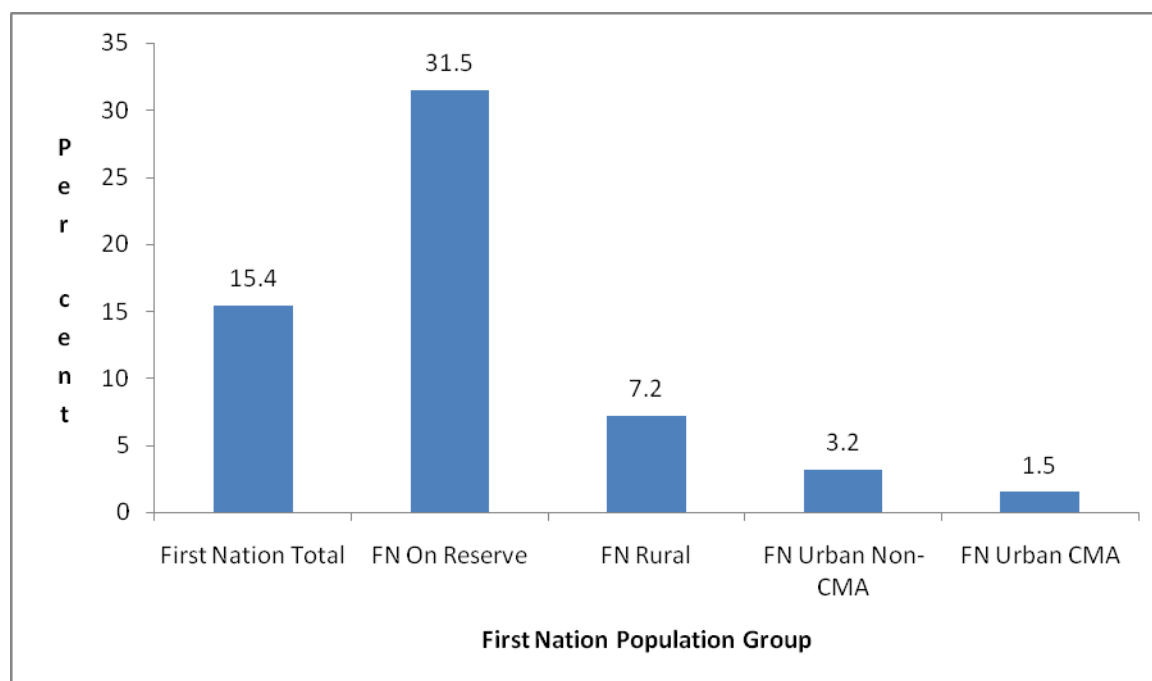
Cas de négligence	Premières Nations Dans une réserve	Premières Nations Hors réserve	Non Autochtones
Défaut de superviser : sévices physiques	38	31	43
Défaut de superviser : abus sexuel	--	2	5
Permettre un comportement criminel	--	6	2
Négligence physique	45	36	35
Négligence sur le plan médical	--	6	7
Défaut de fournir un traitement psychologique		--	3
Abandon	13	18	2
Négligence sur le plan de l'éducation	8	11	12

Source : Nico Trocme, Della Knoke, Corbin Shangreaux, Barbara Fallon et Bruce MacLaurin, « The Experience of First Nations Children Coming Into Contact with the Child Welfare System in Canada : The Canadian Incidence Study on reported Child Abuse and Neglect », in Cindy Blackstock et. al., *Wen:de, We Are Coming to the Light of Day*, Ottawa, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, 2005, p. 69

Dans des tableaux antérieurs, les conditions matérielles, d'emploi et autres étaient souvent considérées moins avantageuses dans les réserves qu'à l'extérieur. Elles ne représentent toutefois qu'une partie de la réalité et ne tiennent pas compte des problèmes qui rendent la vie en milieu urbain plus difficile pour les membres des Premières Nations. Pour la population hors réserve, les questions liées à la prestation de services (Qui fournit le service? Puis-je y avoir accès? Est-il approprié du point de vue culturel?), à la gouvernance (Par qui suis-je représenté en milieu urbain?), au soutien social et communautaire (Je m'ennuie des liens étroits qui existent avec ma famille et mes amis dans ma communauté d'origine) et à la conservation de la culture sont des préoccupations majeures. Pour illustrer ce point, nous avons retenu un indicateur lié à la culture, et il le fait très clairement. Lorsqu'il est question de la capacité d'une personne autochtone de conserver et de parler sa propre langue, la situation dans les réserves

n'est pas extraordinaire; toutefois, la différence qui existe à ce niveau entre la population vivant dans une réserve et la population hors réserve est très inquiétante (Graphique III-26).

**Graphique III-26**  
**Membres des Premières Nations parlant une langue autochtone le plus souvent à la maison, 2006 (en pourcentage)**



Note : Les répondants englobent un petit nombre de personnes ayant indiqué une langue autochtone ainsi que le français ou l'anglais comme la langue la plus souvent parlée à la maison.

Source : Statistique Canada, numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue.

La relation qui existe entre la culture et le développement culturel est complexe; le prochain indicateur (qui représente probablement un plus grand problème pour les personnes qui vivent hors réserve plutôt que dans ces dernières) porte sur l'expérience des membres des Premières Nations face au racisme, qui peut clairement avoir une incidence sur les occasions d'emploi et d'affaires. La prévalence du racisme est difficile à mesurer et le problème n'est pas souvent abordé; dans le cadre de l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations, des questions à ce sujet ont toutefois été posées aux adultes des Premières Nations vivant dans une réserve. Près de 40 % des personnes composant l'échantillon aléatoire auprès desquelles des entrevues ont été menées en 2002-2003 ont répondu « oui », lorsqu'on leur a demandé si elles avaient été victimes de racisme au cours de la dernière année. De ce nombre, près de 36 % ont affirmé que ces incidents avaient eu peu de répercussions, quelques répercussions ou de fortes répercussions sur leur niveau d'estime de soi (Tableau III-27).

**Tableau III-27**

**Incidents de racisme dont ont été victimes des adultes des Premières Nations dans une réserve et perception de leur répercussion sur leur niveau d'estime de soi, 2002-03**

<b>Racisme et ses répercussions</b>	<b>Pourcentage</b>
Pourcentage de répondants adultes indiquant avoir été victimes d'incidents de racisme au cours des 12 mois précédant l'enquête	37,9
Perception de la répercussion des incidents de racisme sur le niveau d'estime de soi du répondant	
Aucune répercussion	36,8
Peu de répercussions	27,6
Quelques répercussions	22,7
Fortes répercussions	13,0
<b>Total en pourcentage</b>	<b>100,1</b>

Source : *Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations (ERS) 2002-2003: Résultats de l'enquête sur les enfants, les jeunes et les adultes dans les communautés des Premières Nations*, Ottawa: Centre des Premières Nations, 2005, chapitre 14, p. 139, 140 et 141.

Le souci constant de ne pas avoir suffisamment d'argent pour mettre de la nourriture sur la table à la fin du mois ou avant la prochaine entrée d'argent est l'une des façons très concrètes dont se manifeste la pauvreté, dans le sens de manque de revenu. Même si les données sur l'insécurité alimentaire des Premières Nations ne sont pas facilement disponibles, il existe certains renseignements sur les peuples Autochtones en général. En 1998-1999, les Autochtones qui habitaient hors réserve étaient presque trois fois plus susceptibles que l'ensemble de la population canadienne (27 % par rapport à 10 %) de vivre dans un ménage où prévalait l'insécurité alimentaire (Tableau III-28).

**Tableau III-28**

**Prévalence de l'insécurité alimentaire, selon le niveau et des caractéristiques sélectionnées, population à domicile, Canada sauf les Territoires, 1998-1999 (en pourcentage)**

<b>Insécurité alimentaire</b>	<b>Insécurité</b>	<b>Apport alimentaire compromis</b>
Autochtones hors réserve	27	24
Total Canada	10	8

Nota : « Insécurité » comprend toute inquiétude liée au fait qu'il n'y avait pas suffisamment de nourriture à cause d'un manque d'argent, au cours des 12 derniers mois, ainsi qu'un apport alimentaire compromis. « Apport alimentaire compromis » signifie avoir à abandonner, par manque d'argent, la qualité ou la quantité de nourriture (ou les deux) qu'une personne pourrait vouloir manger.  
Source : Janet Che et Jiajian Chen, « L'insécurité alimentaire dans les ménages canadiens », *Rapports sur la santé*, vol. 12, no 4, Ottawa, Statistique Canada, numéro 82-003 au catalogue.

Les disparités sur le plan de la santé observées entre les populations autochtone et non autochtone peuvent souvent s'expliquer par le fait que d'autres facteurs déterminants de la santé, dont le revenu et l'éducation, diffèrent également dans les deux populations. Le Tableau III-29 révèle qu'un résultat en matière de santé, tel que le fait qu'une personne ait souffert d'une grave dépression au cours de la dernière année, est en effet lié au niveau de revenu. Toutefois, le tableau indique également que lorsque l'on compare des adultes autochtones et non autochtones de même niveau de revenu, les différences liées à la probabilité de souffrir d'une dépression grave demeurent. Ce n'est qu'à la catégorie « revenu élevé » que la différence devient statistiquement non significative. Le même article présente des résultats semblables pour d'autres résultats en matière de santé, notamment l'auto-évaluation de l'état de santé, l'existence d'un ou de plusieurs problèmes de santé chroniques et l'existence d'une limitation prolongée des activités.

**Tableau III-29**  
**Pourcentage de personnes ayant vécu un épisode dépressif majeur l'année précédente, selon le revenu du ménage et le statut d'Autochtone vivant hors réserve, Canada, 2000-2001**

Niveau de revenu du ménage	Autochtones	Non Autochtones
Revenu faible	21,4*	12,9
Revenu moyen	13,2*	8,7
Revenu élevé	7,7	6,3

Nota : Dans le cadre de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, un épisode dépressif majeur est diagnostiqué au moyen d'une série de questions qui permettent de mesurer un ensemble de symptômes liés aux troubles dépressifs.

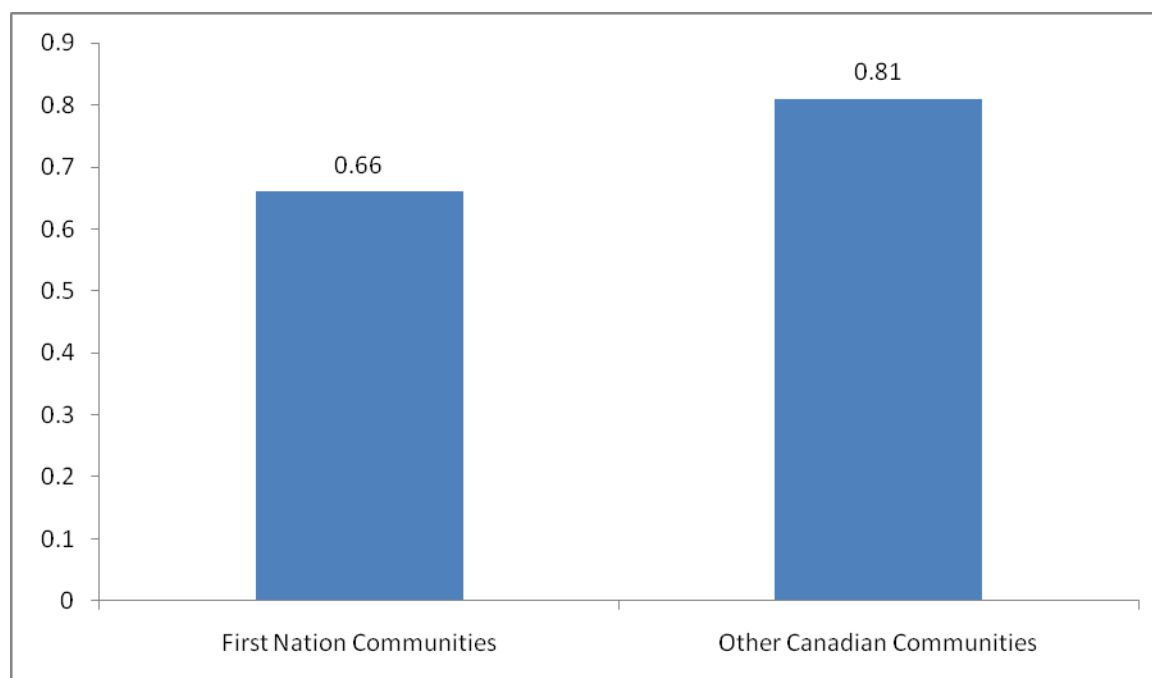
Le niveau de revenu du ménage est calculé en fonction du revenu total annuel et du nombre de personnes composant le ménage. Les pourcentages sont normalisés selon l'âge de la population canadienne. Deux régions sanitaires ont été exclues de l'analyse. Un astérisque signifie que le résultat est significativement différent de l'estimation pour la population non autochtone.

Source : Données tirées de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2000-2001, telles que présentées par Michael Tjepkema, dans « La santé des autochtones hors réserve », *Rapports sur la santé*, volume 13, 2002, supplément. Ottawa: Statistique Canada, catalogue 82-003, graphique 4, page 7.

Les deux derniers graphiques de cette série regroupent des renseignements sur le revenu, le logement (quantité et qualité), la participation au marché du travail/emploi et l'éducation selon un indice de bien-être communautaire. Les données, tirées du recensement de 2001, sont fondées des renseignements fournis individuellement, mais regroupés à l'échelle de la communauté de manière à ce que chaque communauté reçoive une cote globale lorsque ces mesures sont traduites en indice. Le Graphique III-30 révèle que la cote moyenne de bien-être est de 0,66 pour les communautés des Premières Nations (une cote de 1,00 étant la note la plus élevée) comparativement à 0,81 pour les autres collectivités canadiennes de taille semblable<sup>21</sup>.

### Graphique III-30

#### Valeurs moyennes de l'IBC des collectivités des Premières Nations et des autres collectivités canadiennes, Canada, 2001

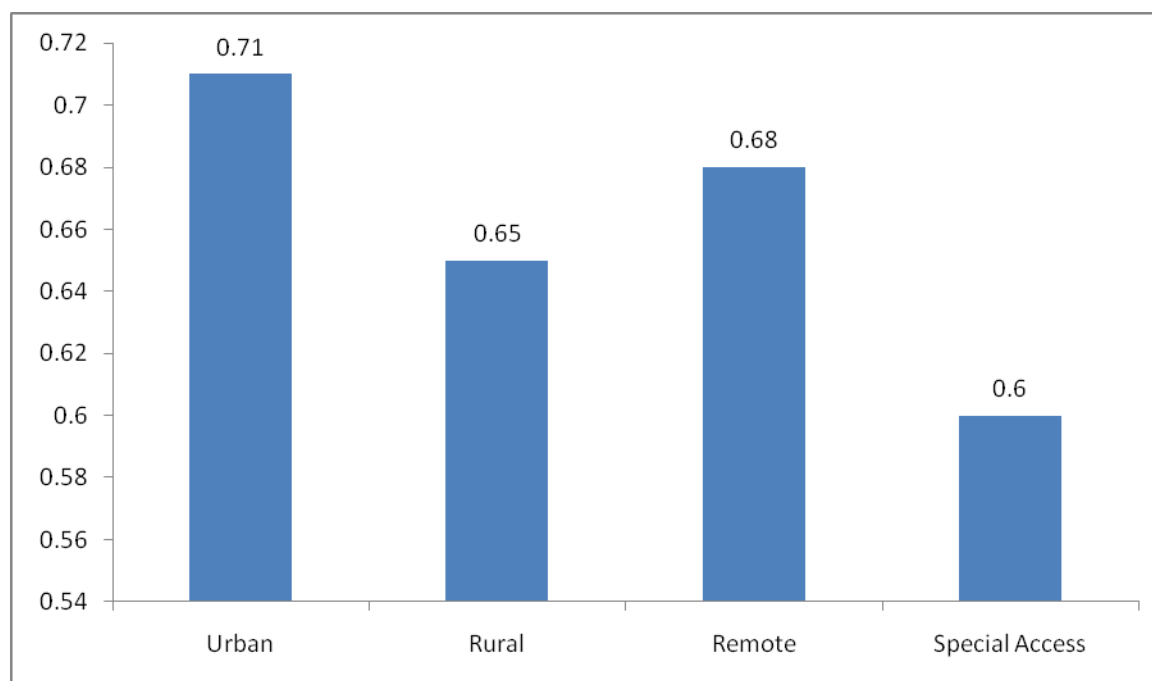


Source : Mindy McHardy et Erin O'Sullivan, Bien-être des collectivités des Premières Nations du Canada : indice du bien-être des collectivités (IBC), 2001. Ottawa : Direction de la recherche stratégique et de l'analyse, Affaires indiennes et du Nord Canada, octobre 2004, p. 11.

<sup>21</sup> Pour avoir de plus amples renseignements sur l'application dans les communautés autochtones de l'indice de développement humain et l'indice du bien-être des collectivités, consulter Jerry P. White, Dan Beavon et Nicholas Spence (eds.), *Aboriginal Well-Being : Canada's Continuing Challenge*, Toronto : Thompson Educational Publishing, 2007

Tel qu'affiché dans le Graphique III-31, l'indice de bien-être des collectivités est en moyenne plus élevé dans les communautés des Premières Nations situées à moins de 50 kilomètres d'une région urbaine que dans celles qui sont situées en région rurale (entre 50 et 350 km du centre de service de plus près) et que dans celles qui sont situées dans des régions plus isolées et plus difficiles d'accès.

**Graphique III-31**  
**Valeurs moyennes de l'IBC selon l'isolement, 2001**



Source : Mindy McHardy et Erin O'Sullivan, Bien-être des collectivités des Premières Nations du Canada : indice du bien-être des collectivités (IBC), 2001. Ottawa : Direction de la recherche stratégique et de l'analyse, Affaires indiennes et du Nord Canada, octobre 2004, p. 18.

Cela met un terme à notre présentation de données sur une série d'indicateurs décrivant la population, sa situation économique, ses caractéristiques en matière d'éducation, ainsi que d'autres indicateurs sociaux, culturels et liés à la santé choisis qui permettent de dresser un portrait de la population contemporaine des Premières Nations.

Nous allons maintenant analyser les changements qui se sont produits au cours des 40 dernières années en ce qui concerne l'économie des Premières Nations du Canada et porter une attention toute particulière au défi que pose l'abolition de la pauvreté.

#### IV. QU'A-T-ON RÉALISÉ?

Dans la dernière section, nous avons présenté toute une gamme de renseignements sur la situation socioéconomique des membres de Premières Nations du Canada par rapport aux caractéristiques de la population non autochtone. Inévitablement, du moins à l'heure actuelle, une telle comparaison met en évidence les disparités et les inégalités qui existent et, considérant que les données fournissent un portrait à un moment déterminé dans le temps, ne présente pas les améliorations apportées à la situation des membres des Premières Nations au fil du temps, les reculs qu'ils ont subis ou un mélange complexe des deux.

Dans la présente section, nous mettons l'accent sur les changements qui ont été apportés au cours des 40 dernières années, en commençant les changements liés au développement des entreprises des Premières Nations avant d'aborder ceux qui ont trait à la structure du soutien institutionnel en matière d'emploi et de développement économique. Dans la dernière partie de cette section, nous présenterons des données dans le temps sur quelques caractéristiques socioéconomiques clés qui sont particulièrement pertinentes dans le cadre d'une discussion sur la pauvreté. Nous essaierons non seulement de déterminer si le mieux-être de la population des Premières Nations s'est amélioré au cours des 40 dernières années, mais également de voir s'il y a eu une diminution des disparités qui sont si évidentes lorsque des comparaisons sont établies avec la population canadienne dans son ensemble.

Il est intéressant d'essayer de déterminer quels ont été les principaux moteurs de changements au cours de cette période. Les facteurs suivants ont sans doute joué un rôle important<sup>22</sup> :

- La création de groupes de revendication et d'organismes de prestation de services a favorisé la mise en place de leaders des Premières Nations de plus en plus éduqués qui ont non seulement fait la promotion du changement, mais qui ont également tracé la voie à suivre pour y parvenir. Des leaders politiques déterminés et expérimentés, capables d'établir des coalitions et d'obtenir du soutien ont réussi à maintenir les questions liées aux Premières Nations à l'avant-plan de la scène politique.
- La Cour suprême n'a pas toujours été favorable aux intérêts des Premières Nations, mais plusieurs arrêts clés ont contribué à la reconnaissance des droits des Autochtones et des droits issus de traités et imposé aux gouvernements l'obligation de consulter les Autochtones ou de prendre leurs intérêts en considération (consulter les capsules documentaires).
- La position des Premières Nations et des autres groupes autochtones a été raffermissée à la suite des négociations constitutionnelles qui se sont déroulées à la fin des années 1970 et au début des années 1980 et qui ont donné lieu à l'ajout de la phrase « [I]es

---

<sup>22</sup> Les événements qui se sont produits au cours de la période allant de 1969 jusqu'au début des années 1990 sont discutés en détails au chapitre 7 : « Négociation et renouveau », *Volume I : Un passé, un avenir : Rapport de la Commission royale sur les Peuples autochtones*, Ottawa : Groupe Communication Canada, 1996.

droits existants – ancestraux ou issus de traités – des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés » à l'article 35 de la Constitution.<sup>23</sup>

- En 1990, le conflit fortement médiatisé à propos du territoire d'Oka, au Québec, est à l'origine de la Commission royale des peuples autochtones et d'autres négociations constitutionnelles. Même si les accords du Lac Meech et de Charlottetown n'ont pas été adoptés, le débat qui a eu lieu à l'époque et certains rapports de la Commission royale ont contribué à renforcer les revendications des Premières Nations en tant qu'ordre de gouvernement distinct des gouvernements fédéral et provinciaux.
- Le fort taux de croissance de la population des Premières Nations et son urbanisation accrue ont poussé les gouvernements à trouver des solutions à des problèmes de plus en plus coûteux.



### **Les décisions de la Cour suprême du Canada dans les affaires de la nation Haïda et de la nation Tlingit de Taku River**

« Les décisions dans les affaires de la nation Haïda et de Taku River impliquent que toutes les mesures prises par l'État du Canada, au niveau provincial ou fédéral, ayant le potentiel d'avoir des répercussions sur l'exercice des droits revendiqués en vertu de l'article 35, peuvent entraîner l'obligation de consulter dans les cas appropriés, d'accommoder, que les droits revendiqués soient des droits ou titres ancestraux, ou des droits issus de traités. Ces arrêts s'appliquent donc non seulement à la Colombie-Britannique, mais à l'ensemble du Canada.

Il est donc important que le milieu des affaires et de l'industrie du Canada veille à ce que les provinces et le Canada observent leurs obligations, car le non-respect de ces obligations par une province ou par le Canada peut entraîner des retards ou des empêchements dans l'aménagement des terres et le développement des ressources du pays. » [Traduction]

Wilms, Charles F., et O'Callaghan, Kevin, « Les décisions de la Cour suprême du Canada dans les affaires Haïda et Taku : la réponse finale concernant l'obligation de consultation », Fasken Martineau DuMoulin Bulletin Affaires Autochtones, novembre 2004 : 8.




---

<sup>23</sup> La Loi constitutionnelle de 1982, article 35.

**Arrêt de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Delgamuukw***

La Cour affirme que lorsque les Premières Nations exercent leurs droits en vertu d'un titre ancestral sur la terre, ces droits ne sont pas restreints à des pratiques comme la chasse ou la cueillette de baies, mais s'appliquent à des utilisations plus modernes des ressources de la terre comme la foresterie et l'exploitation minière. Cela signifie que le titre ancestral n'est pas « fixé dans le temps », et qu'il ne s'applique pas seulement aux droits pratiqués au moment du contact. Dans le passé, cette définition étroite a été utilisée pour justifier les violations des territoires traditionnels gitxsans. Par exemple, le ministère des Forêts peut émettre un permis de coupe à une compagnie forestière à condition que suffisamment d'arbres soient laissés sur un territoire de Maison afin qu'il y ait des animaux et que les membres de la nation puissent exercer leur droit ancestral de chasser. Maintenant, le processus d'approbation du permis de coupe devra également tenir compte du droit des Autochtones à couper du bois eux aussi.

Du bureau du Chef Gitxsan, <http://www.gitxsan.com/html/delga.htm>.



## Changements liés au développement des entreprises

Comme nous l'avons souligné plus tôt, le développement des affaires dans les communautés des Premières Nations était assez rudimentaire au début des années 70, sauf chez les travailleurs autonomes pratiquant des activités traditionnelles. En fait, on n'observait dans les différentes régions du pays que peu d'initiatives de développement économique couronnées de succès, c'est-à-dire ayant permis à des communautés de ne plus dépendre du financement public et de générer leurs propres revenus grâce au développement des affaires.

Quarante ans plus tard, la situation a beaucoup changé, bien que l'on dispose de peu de renseignements sur les entreprises des Premières Nations. Un rapport produit pour Industrie Canada<sup>24</sup> fait état d'une augmentation considérable du nombre d'entreprises autochtones entre 1981 et 1996, mais cette conclusion ne repose pas sur des bases très solides compte tenu de la difficulté à comparer la population autochtone à ces deux moments. En nous fondant sur un autre rapport, nous indiquons dans le tableau ci-dessous que le nombre de travailleurs autonomes vivant dans les réserves a chuté par rapport à l'ensemble de la population des Premières Nations âgée de 15 ans et plus entre 1971 et 1991, comme ce fut le cas dans les collectivités non autochtones comparables et dans l'ensemble du Canada. En outre, les données de recensement de 1996, 2001 et 2006 (dont il est question dans la partie suivante) montrent que la baisse exprimée en pourcentage de la population expérimentée de 15 ans et plus se poursuit jusqu'à cette période plus récente, surtout dans les réserves mais également à l'extérieur de celles-ci. En 2006, 5,8 % de la population expérimentée de 15 ans et plus était constituée de travailleurs autonomes, comparativement à 12 % de la population canadienne non autochtone.

Néanmoins, en nombres absolus, le recensement de 2006 indique quelque 15 245 travailleurs autonomes membres d'une Première Nation, ce qui représente une hausse d'environ 3 200 par rapport à 1996. Environ 22 % des travailleurs autonomes recensés en 2006 vivent dans une réserve, à peu près le même nombre vivent en milieu rural hors-réserve et le reste vit en région urbaine. Les femmes entrepreneurs représentent 38 % du total.

Les auteurs du rapport susmentionné d'Industrie Canada se sont fondés sur les tableaux de recensement de 1996 et sur une étude des entreprises autochtones pour dresser un profil de celles-ci (c'est-à-dire des travailleurs autonomes) à cette époque. Les caractéristiques suivantes méritent d'être soulignées :

- La répartition sectorielle indique que 20 % des entreprises sont dans les industries primaires comme l'agriculture, la pêche, le piégeage et l'exploitation forestière. Les autres industries importantes sont celles des services personnels et de loisirs (19,1 %) et de la construction (14,6 %).

---

<sup>24</sup> Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique et Entreprise autochtone Canada, *Entrepreneurs autochtones du Canada : progrès et perspectives*, Ottawa : Industrie Canada, 2001.

- Les Autochtones sont encore sous-représentés dans les industries du savoir comme les finances et l'assurance, les conseils aux entreprises et les services informatiques – des industries où l'on prévoit une croissance très rapide – mais leur représentation s'accroît dans ces secteurs.
- Si on les compare à l'ensemble des entreprises canadiennes, une proportion beaucoup plus élevée d'entreprises autochtones s'adonnent à des activités d'exportation (19% par rapport à 4 %).
- Entre 1981 et 1996, les nouvelles entreprises autochtones pourraient être à l'origine d'un emploi sur quatre parmi le nombre net de nouveaux emplois autochtones créés durant cette période.

L'information au sujet des travailleurs autonomes, dont nous avons traité jusqu'ici, ne donne toutefois qu'un portrait partiel des entreprises autochtones ou des Premières nations au Canada puisqu'elle ne tient pas compte des sociétés qui ne sont pas exploitées par leur propriétaire. En d'autres mots, les entreprises appartenant à la communauté sont exclues et on dispose de très peu d'information sur cette partie de l'économie des Premières nations. Presque toutes les communautés des Premières Nations possèdent au moins une entreprise communautaire et comme l'illustrent les vignettes, bon nombre sont prospères et d'une importance considérable. Combinées aux entreprises détenues par des intérêts privés, elles constituent le fondement économique de nombreuses Premières Nations qui s'emploient présentement ou qui ont déjà réussi à passer de la dépendance économique à la croissance financièrement autonome.

En fait, il s'agit peut-être là du principal changement survenu au cours des 40 dernières années – des communautés des Premières Nations possédant une économie féconde et engagées dans un éventail de secteurs, selon leur emplacement et la source de leur avantage concurrentiel. Certaines sont en mesure non seulement d'employer tous ceux et celles qui cherchent du travail dans leur propre communauté mais aussi d'offrir de l'emploi et de stimuler l'économie dans la région avoisinante. Quelques-unes développent leur économie à l'aide de leurs propres ressources; d'autres assurent des services contractuels et de main d'œuvre dans le cadre d'importants projets de mise en valeur des ressources menés dans leur voisinage; d'autres encore unissent leurs forces à celles d'entreprises non autochtones dans le cadre d'arrangements en coentreprise. Bref, de nombreuses avenues mènent à un développement économique couronné de succès.



### **Communauté crie de Missanabie, Ontario**

La Première Nation crie de Missanabie est une communauté du nord-est de l'Ontario qui ne possède pas de territoire propre, ce qui ne l'a pas empêchée de développer des entreprises fructueuses et de faire progresser ses objectifs en matière de développement économique.

Le territoire traditionnel de la communauté se situe à 350 kilomètres au nord de Sault-Ste-Marie mais bien que le bureau du conseil de bande se trouve à Sault-Ste-Marie, la majorité des 360 membres de cette Première Nation sont dispersés à travers le Canada.

La communauté exploite depuis bien des années des entreprises et des possibilités d'affaires. En 1999, elle a acheté un camp de pêche à vocation touristique ainsi qu'un local pour son bureau à Sault-Ste-Marie, et elle continue aujourd'hui d'exploiter des occasions dans le secteur forestier et de participer à des projets à valeur ajoutée.

La communauté a en outre mis sur pied une entreprise de consultation qui organise chaque année une conférence minière ayant pour thème *Learning Together*. Le chef Glenn Nolan est le deuxième vice-président de la Prospectors and Developers Association of Canada. Il prône l'inclusion et la participation accrues des Premières Nations dans l'industrie et les négociations minières.

La majeure partie de ce travail s'effectue avec peu d'aide financière du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. « Il y a dix ans, la communauté recevait moins de 2 000 \$ par année du gouvernement fédéral pour le développement économique. Nous recevons maintenant 42 000 \$ dans le cadre du CED programme et au cours des six dernières années, nous sommes parvenus à multiplier ces fonds et à réunir 2,5 millions de dollars en financement direct pour nos projets », déclare le chef Nolan.

« Nous avons toujours utilisé le minimum de fonds provenant du gouvernement canadien pour faire avancer nos objectifs communautaires », ajoute-t-il. « Parmi ces objectifs, mentionnons retourner sur nos terres traditionnelles, créer des entreprises qui aident nos membres désireux de travailler et de subvenir aux besoins de leur famille où qu'ils vivent, et progresser vers la réalisation de nos buts politiques en tant que nation. »





### **St. Eugene Resort, Colombie-Britannique**

Un conseil tribal du sud-est de la Colombie-Britannique, sous la gouverne dynamique de la chef Sophie Pierre, est parvenu à convertir un ancien pensionnat, symbole d'oppression et de colonisation, en un centre de villégiature évalué à plus de 40 millions de dollars abritant le St. Eugene Resort and Golf Course et le Casino of the Rockies.

« C'est ce que nous voulions : prendre un ancien pensionnat et le transformer en quelque chose de positif », affirme Sophie Pierre, présidente du Conseil tribal des Ktunaxa-Kinbasket, qui a elle-même fréquenté le pensionnat en question lorsqu'elle était enfant. « Nous voulions faire en sorte de générer un revenu – pas seulement détruire l'édifice comme beaucoup d'autres communautés l'ont fait. Nous voulions montrer aux gens qu'il est possible de laisser le passé derrière, sans pour autant l'oublier, et d'aller de l'avant. Aujourd'hui, nos enfants parlent de l'hôtel ou du centre. Le souvenir n'est plus le même. »

Le centre de villégiature de niveau 4,5 étoiles compte 125 chambres ainsi que des salles de réunion et de conférences, et le casino possède 226 machines à sous et tous les jeux sur table les plus populaires. On y trouve aussi un parcours de golf réputé, de même que plusieurs restaurants et un centre de santé. La communauté s'est en outre assurée que le complexe comporte un camp Ktunaxa avec tipis traditionnels, un centre d'interprétation et un centre d'artisanat.

La chef Pierre, qui a dirigé la bande indienne de St. Mary pendant plus de 20 ans, s'est vue décerner l'Ordre de la Colombie-Britannique ainsi que l'un des Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones pour avoir fait montre d'un grand dévouement envers son peuple et avoir accru le nombre de possibilités de développement économique offertes aux membres de sa communauté.





### **Buffalo Point, Manitoba**

C'est avec grand succès que la Première Nation de Buffalo Point, dans le sud-est du Manitoba, a utilisé le tourisme et l'emplacement stratégique en guise de stratégies de développement économique. En dépit de sa petite taille, cette communauté autochtone a réussi à faire fructifier des fonds, à trouver des capitaux et à se faire connaître en tant que destination de renommée mondiale.

Située à cheval sur la frontière des États-Unis, Buffalo Point a su tirer parti de son statut de péninsule et de sa situation en bordure du Lake of the Woods. Par l'entremise de la Buffalo Point Development Corporation, la communauté a loué des terres appartenant à la bande et a contribué à la mise sur pied de dizaines d'entreprises couronnées de succès. Mentionnons notamment une marina de renommée internationale comptant 350 postes d'amarrage, un parcours de golf de 18 trous, un terrain de camping pour VR, des cabines de touristes luxueuses, un restaurant avec salon doté d'un terminal de loterie vidéo ainsi que des pistes pour la randonnée pédestre, la bicyclette, le ski de randonnée et la motoneige.

Parmi les projets à venir, mentionnons l'aménagement d'un centre hôtelier, d'une station thermale, d'un parc thématique et village autochtone avec hébergement dans des tipis, d'une galerie d'art autochtone et d'un musée présentant l'histoire et la culture de la Première Nation de Buffalo Point, de même qu'un service de croisière sur le Lake of the Woods.

La clé du succès de Buffalo Point réside dans la patience, une vision claire et une stratégie de développement précise.

Voici ce que déclare le chef John Thunder lorsqu'il fait la promotion des services de sa communauté :  
« Buffalo Point donne aux gens la possibilité de connaître le meilleur des deux mondes, c'est-à-dire non seulement notre pays et notre culture mais aussi Mère Nature dans toute sa splendeur, tout en profitant d'installations et de services modernes. »





### **Première Nation de Cold Lake, Alberta**

Le chef Walter Janvier de la Cold Lake First Nation (CLFN), en Alberta, s'emploie avec ardeur à améliorer les conditions de vie des gens de sa communauté – et celles de tous les membres des Premières Nations – grâce à l'amélioration du logement, à la formation et au développement économique. Et il a trouvé quelques occasions uniques de le faire.

« La moisissure est en train de nous détruire », dit-il. « Les Autochtones vivent dans des logements surpeuplés et ils sont malades; or, les soins de santé coûtent cher. » Donc, plutôt que de demander une fois de plus au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de lui fournir une centaine de résidences des plus nécessaires, la Première Nation de Cold Lake pourrait simplement décider de les construire elle-même.

Le chef s'est rendu récemment à Calgary pour y visiter une usine de construction de logements. Son objectif est d'aménager une usine semblable sur la réserve afin de construire des maisons écoénergétiques et respectueuses de l'environnement pour la CLFN et les autres Premières Nations.

La CLFN a à son actif d'autres initiatives couronnées de succès, notamment la création d'entreprises desservant l'industrie pétrolière du nord de l'Alberta, la création d'une compagnie forestière et la construction d'un casino à l'extérieur de la municipalité de Cold Lake.

En décembre 2008, le chef Janvier a signé un accord unique avec des investisseurs coréens et d'autres partenaires canadiens. L'accord prévoit la construction d'un hôtel et d'un centre de villégiature canadiens écologiques dans un des parcs nationaux de la Corée du Sud. L'une des principales attractions sera un centre culturel autochtone que la Première nation de Cold Lake aidera à concevoir et à promouvoir.

« Les Coréens sont très intrigués par notre culture », précise le chef Janvier. « Tout ce qu'ils savent de nous, c'est ce qu'ils ont vu dans les films de cow-boys et d'Indiens avec John Wayne... Nous allons donc les renseigner sur la culture des Autochtones et des Premières Nations. »





### **Autochtones dans les corps de métiers**

Partout au Canada, l'industrie de la construction cherche désespérément des travailleurs. Le vieillissement de la main d'œuvre, le fait que moins de gens s'orientent de nos jours vers les corps de métier et un boom de la construction dans diverses régions entraînent une grave pénurie de travailleurs. L'industrie se tourne vers les communautés autochtones pour combler en partie ce manque.

Dans un rapport publié en 2005, le Conseil sectoriel de la construction estimait que d'ici 2020 qu'il y aura pénurie de près de 100 000 travailleurs.<sup>1</sup> Il a demandé que l'on étudie la contribution possible de la main d'œuvre autochtone. Cette étude ayant révélé que les travailleurs autochtones sont plus portés à vouloir faire carrière dans la construction que leurs homologues non autochtones,<sup>1</sup> on a mis sur pied des programmes de formation et des initiatives de promotion adaptés aux jeunes Autochtones.

En 2007, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a signé un protocole d'entente avec la Laborers International Union of North America (LIUNA), qui représente les travailleurs de la construction du Canada et des États-Unis, dans le but de favoriser le jumelage entre le bassin de travailleurs autochtones et les emplois disponibles en construction. Depuis sa signature, 225 travailleurs des Premières Nations ont été recrutés et formés par le local 92 de la LIUNA à Edmonton, en Alberta. La LIUNA se sert d'une installation mobile de formation pour apprendre aux membres de la Première Nation Paul, près d'Edmonton, comment travailler dans l'industrie pétrolière. Un grand nombre travaillent déjà dans les sables bitumineux à proximité de Fort McMurray. D'autres sections régionales de la LIUNA au Canada créent également des débouchés et comblent des postes.

« La population des Premières Nations est présentement une immense ressource non exploitée », déclare le chef national Phil Fontaine. « Au cours des prochaines années, alors qu'elle continuera de croître à un rythme plus rapide que tout autre groupe au Canada, elle deviendra une part très importante de la main d'œuvre canadienne. »

Source : Les éléments présentés ici proviennent d'un numéro spécial du magazine SAY publié en mai 2008.





### **Première Nation Chemainus, Colombie-Britannique**

La conclusion de partenariats et le partage de recettes avec l'industrie sont des moyens qu'utilisent de plus en plus les communautés des Premières Nations pour briser le cycle de la pauvreté, de la dépendance envers l'État et de la subsistance.

En octobre 2008, après quatre années de négociations, la Chemainus First Nation (CFN) établie près de Nanaimo, sur l'île de Vancouver, et la société Terasen Gas de la Colombie-Britannique sont parvenues à s'entendre sur le partage des recettes que générera la nouvelle installation de stockage de gaz naturel qui sera aménagée au coût de 200 millions de dollars sur le territoire traditionnel de la Première Nation.

Une fois opérationnelle, en 2011, l'installation de Mt. Hayes jouera un rôle important dans l'infrastructure gazière de la Colombie-Britannique puisqu'elle assurera un approvisionnement sûr et fiable en gaz naturel aussi bien aux clients de l'île de Vancouver qu'à ceux de la région continentale au moment où cela s'avère des plus nécessaire ou durant les interruptions de service prévues et imprévues.

« Tout au long de nos discussions avec Terasen Gas, nous étions guidés par le principe selon lequel nous devrions bénéficier des développements qui s'effectuent sur notre territoire », ont indiqué le chef et le Conseil de la CFN dans un communiqué de presse.

La Première Nation Chemainus examine un certain nombre de possibilités d'affaires en vue d'augmenter ses revenus. La bande compte 1 250 membres, dont plus de la moitié vivent dans la réserve. Outre l'entente conclue avec Terasen Gas, la communauté bâtit 125 unités de logement sur un terrain commercial de 100 acres qu'elle possède dans la ville de Ladysmith et elle s'apprête à mener une campagne de commercialisation pour développer le site.

« Nous sommes également en bonne voie de séparer les affaires de la CFN de son administration », précise M. Ray Gauthier, responsable du développement. « Ainsi, nous pourrions exploiter nos entreprises selon de saines pratiques commerciales. Nous avons encore beaucoup à faire pour assurer un avenir prospère à la Première Nation Chemainus. Nous en sommes aux tous premiers stades de nos démarches en ce sens, et nous voulons faire les choses correctement. »



## Changements dans le cadre institutionnel

Bien que nous voyions normalement l'assise économique d'une collectivité principalement en termes de main-d'œuvre et d'affaires, il y existe toute une gamme d'institutions qui font une différence cruciale dans la réussite potentielle des économies locales, régionales et nationales. Comme le prouve la capsule documentaire sur le rapport du Sénat, l'ensemble de la population a tendance à prendre ces institutions pour acquises – qu'il s'agisse de règlements de zonage, de parcs industriels ou d'organismes prêteurs. Mais les économies des Premières Nations étaient négligées à un point tel que pratiquement toutes les structures institutionnelles de soutien ont dû être créées à partir de rien, à l'insistance du leadership des Premières Nations et avec le soutien des gouvernements. Il existe encore d'importantes lacunes, mais au cours des 40 dernières années, la structure institutionnelle qui soutient le développement économique des Premières Nations a connu une croissance impressionnante.



### Les institutions

Les institutions ne sont pas seulement des édifices en briques et en mortier. Elles incarnent les décisions prises et établies par une société. Comme l'ont souligné les auteurs du Projet Harvard sur le développement économique des Indiens américains, les institutions sont importantes. Des institutions stables et efficaces fournissent les éléments essentiels nécessaires au développement économique et aux entreprises individuelles : la prévisibilité, les pratiques habituelles, les normes comportementales éthiques, les ressources intellectuelles et financières, et surtout, la confiance.

Favoriser la prospérité économique et financière de ses citoyens : c'est le marché conclu par les citoyens et une des raisons de la mise sur pied des institutions. Comme les Autochtones ont été largement exclus de ce marché, les effets en sont apparents dans leur économie.

Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, Partager la prospérité du Canada – un coup de main, pas la charité, Ottawa : Le Sénat du Canada, mars 2007, p. 47.



Nous mettons ces développements en évidence ci-dessous, ainsi qu'au moyen de capsules documentaires.

- Pratiquement toutes les collectivités des Premières Nations ont un ou plusieurs agents de développement économique, bien que dans les petites collectivités il puisse s'agir d'un poste à temps partiel. Dans plusieurs régions, les ADÉ, comme ils sont appelés, ont leurs propres organismes comme le Réseau des agents de développement économique autochtone de l'Atlantique, qui a fait un travail impressionnant de conception et de mise en œuvre de la stratégie des Chefs de l'Atlantique pour le développement économique. Au niveau national, les ADÉ sont représentés par le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones. Entre autres réalisations,

CANDO a mis sur pied un programme national de formation et d'agrément qui est offert aux ADÉ de tout le pays.

- Plusieurs Premières Nations ont également mis sur pied des organisations au niveau communautaire ou régional pour pouvoir gérer leur portefeuille de développement économique et avoir un point central pour les nouvelles initiatives. Elles sont souvent appelées des ODEC ou organismes de développement économique communautaire, et elles jouent un rôle important en séparant, jusqu'à un certain point, la vie politique et économique de la collectivité. Idéalement, le leadership politique participe à la vision du développement de la collectivité et à la mise en place l'infrastructure de base, alors que l'ODEC gère les affaires courantes des entreprises qui appartiennent à la collectivité. Vous trouverez un exemple de ce genre de structure au niveau communautaire dans la capsule documentaire sur Heiltsuk Développement économique Corporation, et une autre capsule documentaire sur le Tribal Council Investment Group décrit le genre de structure qui a réussi au niveau régional.



### **Tribal Council Investment Group**

Un regroupement particulier, nommé Tribal Councils Investment Group (TCIG), a été mis sur pied en 1990 quand sept conseils tribaux ont calculé qu'ils pouvaient investir dans de grands projets en investissant chacun 25 000 \$ dans un fonds de démarrage. Près de 20 ans plus tard, le TCIG prospère. Son centre d'intérêt est les investissements qui soutiennent ses membres ou qui soutiennent le groupe de sociétés qu'il détient actuellement dans son portefeuille. Sa stratégie consiste à investir dans des exploitations en pleine propriété, faire d'importants investissements dans des entreprises ou réunir des groupes d'investisseurs qui partagent les risques.

La première société dans laquelle le groupe a investi, Arctic Beverages, devenue l'embouteilleur officiel de Pepsi, sert principalement les collectivités autochtones du Nord du Manitoba, du Nord de la Saskatchewan, du Nord-Ouest de l'Ontario, et le Nunavut, une superficie qui couvre environ 20 pour cent du Canada. La vente des produits Pepsi par Arctic a engendré une compétition sérieuse avec Coca-Cola et TCIG a été honoré par des prix en reconnaissance de la présence croissante de cette franchise de Pepsi.

À présent, la valeur du portefeuille de TCIG atteint les huit chiffres et ses investissements se font dans une grande diversité de secteurs, notamment les services financiers, les hôtels, l'essence, le transport par camion, les soins de santé, les terrains de golf, la vente au détail et une compagnie aérienne régionale. Son portefeuille d'investissements vaut maintenant plus de 50 millions de dollars.

Selon Allan McLeod, directeur général de TCIG, il est essentiel de comprendre que l'objectif à long terme de TCIG est d'aider ses actionnaires à réussir au point de vue financier, avec leur propre gestion, et sans aide gouvernementale.

« Notre vision porte sur le long terme et doit se réaliser pour tous nos citoyens », dit-il. « Nous devons devenir financièrement indépendants et être des acteurs significatifs dans l'économie du pays. L'indépendance financière signifie qu'il n'y a plus à s'inquiéter pour l'argent. Nous allons créer une

fortune pour les générations futures et nous allons leur donner des débouchés dans la gestion. Nous voulons leur donner la possibilité de réussir et de jouer un rôle productif dans la société ».

Alexander, R. (2009) « TCIG: the pride of brand ownership » extrait le 6 février 2009  
[http://www.brandchannel.com/features\\_effect.asp?pf\\_id=402](http://www.brandchannel.com/features_effect.asp?pf_id=402)



#### Heiltsuk Economic Development Corporation

Situés dans la pittoresque Bella Bella, sur la côte centrale de la Colombie-Britannique, les Heiltsuks sont une Première Nation prospère qui a soigneusement planifié ses opérations commerciales et qui est maintenant prête à se doter de possibilités de développement économique et à en accroître le nombre avec une nouvelle société de développement. Pourvus d'un fier passé et d'un territoire traditionnel qui regorge de ressources naturelles, d'un peuple et d'une culture associés à un fort leadership, la collectivité et ses résidents anticipent un futur prometteur...

Cette Première Nation progressiste a réussi à développer des entreprises locales qui œuvrent dans la foresterie, les pêches, le câble et les services Internet, la comptabilité et les services financiers, le transport des marchandises et l'administration d'aéroport. Ces entreprises génèrent maintenant plus de 20 millions de dollars en revenu annuel. Le leadership Heiltsuk reconnaît que la croissance continue et les débouchés exigent une séparation claire entre les intérêts politiques et commerciaux. La nouvelle société de développement Heiltsuk Economic Development Corporation (HEDC) se concentrera sur le transfert des entreprises existantes à la nouvelle entité, et assurera les intérêts de ces entreprises par la mise en œuvre des meilleures pratiques. De nouvelles initiatives commerciales et de nouveaux débouchés seront étudiés et développés.

Tiré d'une annonce pour le poste directeur général pour la Heiltsuk Développement économique Corporation, trouvée sur le site [www.bellabella.net](http://www.bellabella.net).



- Un réseau d'institutions financières est maintenant en place. Il peut offrir des prêts, des services aux entreprises et d'autres soutiens aux entreprises des Premières Nations. Cela comprend entre autres les sociétés de financement des Autochtones qui se trouvent dans différentes régions du pays. Ces institutions financières autochtones offrent chaque année quelque 1 400 prêts d'un total d'environ 90 millions de dollars. Parmi les autres institutions on trouve la Banque des Premières Nations du Canada, les programmes et services de prêts aux Autochtones fournis par les banques à charte du Canada et les programmes de prêts et de subventions offerts par les ministères comme Affaires indiennes et du Nord Canada.



### Institutions financières autochtones

L'établissement des sociétés de financement des Autochtones, généralement appelées institutions financières autochtones (IFA) a permis la croissance du développement économique des Autochtones durant ces 20 dernières années. Les IFA ont été créées pour fournir du capital de financement et des services de soutien aux entrepreneurs autochtones. Dans le passé, l'accès au capital était un obstacle de taille pour les entreprises autochtones, mais rien que dans les dix dernières années, les IFA ont fourni des prêts d'un montant total de 765 millions de dollars dans tout le Canada et elles ont financé le démarrage d'environ 500 nouvelles entreprises autochtones par an.<sup>1</sup>

Une IFA qui a obtenu de bons résultats est l'Alberta Indian Investment Corporation (AIIC).

Depuis 1987, AIIC a fourni des services financiers aux entrepreneurs des Premières Nations de l'Alberta. Propriété de toutes les Premières Nations des traités 6, 7 et 8, à ce jour, AIIC a prêté près de 50 millions de dollars aux entrepreneurs des Premières Nations.

En plus de fournir des prêts aux entreprises, AIIC offre maintenant des services de soutien aux entrepreneurs pour les aider depuis l'étape de la vision et du démarrage jusqu'au développement à long terme.

Alberta Indian Investment Corporation prouve que les Premières Nations réussissent quand les initiatives sont déterminées par la collectivité, autonomes et contrôlées par les Premières Nations.

« Le rôle joué par les IFA dans le développement économique a permis aux entreprises de tracer leur propre voie, mais il touche également les entrepreneurs engagés des Premières Nations qui ont saisi l'occasion pour être indépendants et autonomes; en réussissant en affaires, nous pouvons décider de notre propre avenir », affirme Rocky Sinclair, directeur général, AIIC. « Bien que le coût des prêts de développement soit élevé et qu'il faudra continuer à le soutenir, ne rien faire dans nos collectivités coûterait encore plus cher. »

Source : Wilson, Errol, « Understanding the role of Aboriginal Capital Associations », présentation PowerPoint, 2008.



- Des lois ont été votées pour s'attaquer à certains obstacles au développement économique créés par la *Loi sur les Indiens*; elles touchent les terres et le pouvoir financier des Premières Nations. Elles comprennent la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, la *Loi sur la gestion financière et statistique des Premières Nations*, la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*, et la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières Nations*.

- Plusieurs organismes accomplissent des mandats particuliers pour soutenir les intérêts des Premières Nations dans le développement économique et la gouvernance. Ils comprennent entre autres la Native Investment and Trade Association (NITA – voir la capsule documentaire), le Centre national pour la gouvernance des Premières Nations (CNGPN), la Commission de la fiscalité des Premières Nations, the Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), et le Service d'assistance canadienne aux organismes (SACO).



#### Mission commerciale en Chine

Une mission commerciale autochtone historique de 12 jours en Chine a reçu un accueil chaleureux aux plus hauts niveaux ces deux dernières semaines. La mission s'est terminée le 13 novembre par une conférence de presse à Beijing et une cérémonie de signature d'un PE avec un ministre chinois de premier plan. La délégation autochtone comprenait des Chefs éminents et des hommes d'affaires autochtones chevronnés qui représentaient les peuples et organisations autochtones du Canada. Ils sont allés à Chongqing, Shanghai, Xi'an et Beijing. La mission commerciale avait été organisée par RCI Capital Group Inc. (« RCI ») et Native Investment & Trade Association (« NITA »).

« Crouching Tiger, Hidden Wolf: Aboriginal Canada 'Open for Business' with China », Nation Talk, 20 novembre 2008.



- La base d'information disponible aux Premières Nations s'est également bien améliorée. Dans le domaine de la santé, par exemple, l'Assemblée des Premières Nations mène, à intervalles réguliers, une grande enquête sur la santé de la population dans les réserves. Dans les Instituts de recherche en santé du Canada, l'Institut de la santé des Autochtones a investi dans le développement de neuf centres régionaux qui ont pour mandat de soutenir des recherches sur la santé de grande qualité et également de développer la capacité de recherche sur la santé. Statistique Canada a mis en place l'Enquête auprès des peuples autochtones et l'Enquête sur les enfants autochtones, et collabore à la mise sur pied d'un Institut de la statistique des Premières Nations. Au niveau régional, l'Atlantic Aboriginal Economic Development Integrated Research Program (AAEDIRP) fournit un travail notable en créant des recherches sur des sujets importants sur la mise en œuvre de stratégies régionales de développement économique (voir la capsule documentaire).



### **Atlantic Aboriginal Economic Development Integrated Research Program (AAEDIRP)**

L'AAEDIRP est une initiative de l'Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs (APCFNC) qui est née en reconnaissance du fait que dans le domaine du développement économique, les décisionnaires ont besoin de renseignements stratégiques de grande qualité. Il a également été reconnu que les universités de la région de l'Atlantique pouvaient faire beaucoup pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de recherche. Par conséquent, onze universités de la région ont conclu un partenariat avec l'APCFNC, à qui elles offrent leurs ressources dans des domaines comme les affaires, la foresterie, l'océanographie ou les sciences sociales. Les fonds fournis par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, Affaires indiennes et du Nord Canada, le ministère des Pêches et des Océans et la province de Nouvelle-Écosse, ont permis la réalisation de plusieurs projets de recherche, d'ateliers et d'activités de développement de capacité chaque année.

Les projets de recherche en cours comprennent une évaluation de l'efficacité des programmes d'équité en matière d'emploi/de mesures en faveur des groupes désavantagés, des facteurs associés au maintien aux études dans l'enseignement postsecondaire, des leçons tirées au niveau communautaire dans l'industrie de la pêche, et de voir comment la culture et la durabilité de l'environnement peuvent être intégrées dans la planification du développement économique.



- Des organisations communautaires et nationales entreprennent d'importants travaux sur la santé et la guérison. Cela comprend la contribution de la Fondation autochtone de guérison, les excuses présentées par le gouvernement du Canada au sujet des pensionnats et la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens ainsi que le travail des organismes de Première Nation pour la protection de l'enfance et l'aide aux alcooliques et aux toxicomanes.
- Bien que ce ne soit pas une institution à proprement parler, il existe un ensemble de connaissances qui est de plus en plus accepté et qui soutient la vision du monde des Premières Nations sur la pertinence d'une approche générale et holistique sur les questions de développement. Le Projet Harvard sur le développement économique des Indiens américains, qui met en lumière l'importance de facteurs comme la « souveraineté », les bonnes institutions du gouvernement, le rôle de la culture, et l'importance de la planification stratégique, est peut-être le projet qui a eu les plus grandes répercussions. Le First Nation Development Institute et ses contributions aux perspectives autochtones sur le développement communautaire sont

moins bien connus<sup>25</sup>. Au Canada, les recherches de Chandler et Lalonde tentent d'expliquer les variations dans les taux de suicide dans les collectivités des Premières Nations<sup>26</sup>. Pour cela, elles présentent des concepts au niveau des dynamiques psychologiques communautaires plutôt qu'individuelles, et elles étudient également la nature des institutions communautaires, le contrôle communautaire et le degré de continuité culturelle.

- Un ensemble d'institutions et de procédures conçues pour négocier les revendications territoriales globales et particulières ainsi que les ententes d'autonomie a été mis sur pied. Ces ententes donnent une mesure de gouvernance et de contrôle aux citoyens des Premières Nations, ainsi qu'un accès bien nécessaire au capital et aux terres/ressources.
- Un ensemble de lois, de politiques, de programmes et de règlements qui définit ce qui est fait et ce qui peut être fait en matière de développement économique des Premières Nations est en place. Une grande partie de tout cela est actuellement examinée dans le but d'instaurer un nouveau cadre stratégique fédéral. Nous ne nous aventurerons pas sur ce terrain car le sujet exigerait un document distinct et volumineux. Nous nous contenterons de faire remarquer que des rapports publiés ces dernières années contiennent certains commentaires à ce sujet<sup>27</sup>. Nous remarquons également que plusieurs des développements institutionnels résumés dans ces pages, et certaines des réalisations particulières décrites dans les capsules documentaires, n'auraient pas été possibles dans le soutien fédéral et parfois provincial. Malheureusement, il semble qu'il soit encore terriblement difficile de modifier les dépenses de façon à ce que la reconstruction des économies des Premières Nations obtienne le soutien qui lui est nécessaire.<sup>28</sup>

<sup>25</sup> Voir, par exemple, First Peoples Worldwide, *Okiciyab: Promoting Best Practices in Indigenous Community Development*, Fredericksburg, VA: First Nations Development Institute, 2006.

<sup>26</sup> Chandler, Michael J., et Lalonde, Christopher, « Cultural Continuity as a Hedge against Suicide in Canada's First Nations », *Transcultural Psychiatry*, vol. 35, no 2, 191-219 (1998). Voir également Hallett, D., Chandler, Michael J et Lalonde, Christopher E, « Aboriginal language knowledge and youth suicide », *Cognitive Development* 22 (2007) : 398. Voir également Hallett, D., Chandler, Michael J et Lalonde, Christopher E, « Aboriginal language knowledge and youth suicide », *Cognitive Development* 22 (2007) : 398.

<sup>27</sup> Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, *Partager la prospérité du Canada – un coup de main, pas la charité*, Sénat du Canada, Ottawa, 2007. Voir également : *Economic Development in First Nations: An Overview of Current Issues*, Forum des politiques publiques, Ottawa, 2005; *A Discussion Paper: Concepts for a First Nation Economic Infrastructure*, Comité des Chefs sur le développement économique, Assemblée des Premières Nations, Ottawa (aucune date)

<sup>28</sup> Le rapport final du comité sénatorial permanent des peuples autochtones fait remarquer que seulement environ 8 pour cent des 9 milliards de dollars des dépenses fédérales en programmes et services destinés aux peuples autochtones, soit 647 millions de dollars, sont affectés au développement économique des Autochtones. Comité sénatorial permanent, op. cit., 2007, 9.15.



**Le Projet Harvard sur le développement économique des Indiens américains** a été créé en 1987 pour mieux comprendre et favoriser les conditions qui permettent aux nations indiennes américaines de profiter d'un développement socioéconomique soutenu, selon le principe de l'autodétermination. Le projet est arrivé à des conclusions importantes sur ce qui fonctionne :

1. **Les collectivités autonomes surpassent celles qui ne le sont pas.** « Tant que le Bureau des affaires indiennes ou un autre organisme externe a la responsabilité principale en matière de conditions économiques dans les réserves indiennes, les décisions concernant le développement ont tendance à refléter les plans externes. » (P. 13)[Traduction]
2. **Les collectivités qui séparent politique et affaires développent des économies prospères.** « L'idée est de ne pas mettre en place un ensemble de fonctions bureaucratiques ou un personnel complexe, mais d'instaurer des règles sur la façon dont les affaires tribales sont menées et de s'assurer que certaines de ces règles survivent aux changements de leadership ou d'autres membres du personnel ». (P. 20) [Traduction]
3. **Les économies prospères sont ancrées dans la culture** et peuvent varier énormément d'une collectivité à une autre. « Les politiques économiques et le choix des projets de développement doivent tenir compte des normes culturelles et des préférences de la collectivité. » (P. 46) [Traduction]

*« Un développement économique réussi et soutenu demande plusieurs éléments : capital, compétences, ressources, institutions stables et débouchés prometteurs, pour n'en nommer que quelques-uns. Il faut aussi une prise de décision réfléchie et informée. » (P. 44) [Traduction]*

Cornell, S et Kalt, J. 1992, « Reloading the Dice: Improving the Chances for Economic Development on American Indian Reservations », dans *What Can Tribes do? Strategies and Institutions in American Indian Economic Development*, American Indian Studies Center, University of California, Los Angeles.



## Changements des caractéristiques de la population et de la population active

Compte tenu des investissements réalisés au niveau du cadre institutionnel, de la croissance du développement commercial autochtone et des investissements en éducation et dans d'autres secteurs, lorsque l'on examine les résultats, y a-t-il des signes de l'amélioration de la situation des Premières Nations au cours des 40 dernières années? Sommes-nous en train d'abolir la pauvreté et l'écart avec la population non autochtone en ce qui a trait aux indicateurs socioéconomiques s'amenuise-t-il?

Lorsque l'on cherche des renseignements sur les changements, il n'est malheureusement pas possible de ne consulter qu'une ou deux sources de données, de trouver des réponses toutes faites à des questions sur les changements survenus entre 1971 et 2006 et de se fier uniquement aux années de recensement disponibles. Les définitions des populations autochtones et des Premières Nations ont changé, tout comme le caractère global des renseignements recueillis. Il s'agit donc d'assembler ces renseignements de différentes façons et d'indiquer au fur et à mesure les limites de ces données. Dans cette partie du rapport, les données, qui se limitent à quelques indicateurs clés, sont présentées dans l'ordre suivant :<sup>29</sup>

- renseignements sur la population dans les réserves (la presque totalité de la population indienne inscrite) pour la période de 1971 à 1991.<sup>30</sup> Cette base d'information contient des données sur des collectivités semblables situées à proximité des réserves ainsi que sur l'ensemble de la population canadienne<sup>31</sup>.

<sup>29</sup> En plus des sources énumérées ci-dessous, nous avons également utilisé un rapport du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada contenant diverses données administratives et de recensement concernant la population indienne inscrite à différentes périodes, mais en règle générale durant les années 1970. La qualité de l'information est souvent discutable; c'est la raison pour laquelle nous ne faisons référence à cette source qu'à quelques reprises, généralement dans des notes en bas de page. Affaires indiennes et du Nord Canada : *Indian Conditions: A Survey*, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1980.

<sup>30</sup> La source est un rapport du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada rédigé en 1997 dans lequel sont comparées des données de recensement provenant de réserves indiennes et des données provenant de collectivités semblables (en termes de taille et de situation géographique) tirées de divisions de recensement adjacentes. La variation du nombre de bandes indiennes ayant participé au recensement au fil du temps est la principale limite de ces données. Par exemple, en 1981, sept communautés n'ont pas participé au recensement, chiffre qui a grimpé à 136 en 1986 (ce qui correspond à environ 45 000 personnes) avant de redescendre à 78 communautés en 1991 et à des nombres moins élevés au cours des derniers recensements. Affaires indiennes et du Nord Canada, *Indicateurs socio-économiques pour réserves indiennes et collectivités semblables, 1971-1991*, Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 1997.

<sup>31</sup> On émet souvent l'hypothèse que la majeure partie des disparités observées entre les Premières Nations et le reste de la population canadienne sont attribuables au fait que les communautés des Premières Nations sont davantage situées en milieu rural, plus isolées et de plus petite taille que l'ensemble des collectivités canadiennes. Le présent document essaie d'éliminer cette différence en jumelant des réserves des Premières Nations avec des collectivités non autochtones semblables, de même taille et de même emplacement géographique. Les résultats de cette analyse sont mitigés – dans le cas de certaines caractéristiques, une grande partie des disparités peuvent être expliquées de cette manière, mais pour les autres, les différences demeurent. Affaires indiennes et du Nord Canada, *Indicateurs socio-économiques pour réserves indiennes et collectivités semblables, 1971-1991*, Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, 1997.

- Dans le but d'obtenir un aperçu des changements réalisés en milieu urbain au fil du temps, nous avons consulté un rapport dans lequel sont présentées les caractéristiques de la population d'identité autochtone dans des régions urbaines sélectionnées, de 1981 à 2001.<sup>32</sup>
- Renseignements tirés des recensements de 1996, 2001 et 2006, dans lesquels les définitions des populations des Premières Nations sont plus stables, ce qui permet d'établir plus facilement des comparaisons. Nous utilisons la population d'identité autochtone.

Nous débutons par deux graphiques qui présentent la croissance de la population indienne inscrite de 1971 à 2007 (Graphique IV-1), ainsi que les changements en pourcentage du nombre d'Autochtones vivant dans une réserve et hors réserve (Graphique IV-2).<sup>33</sup>

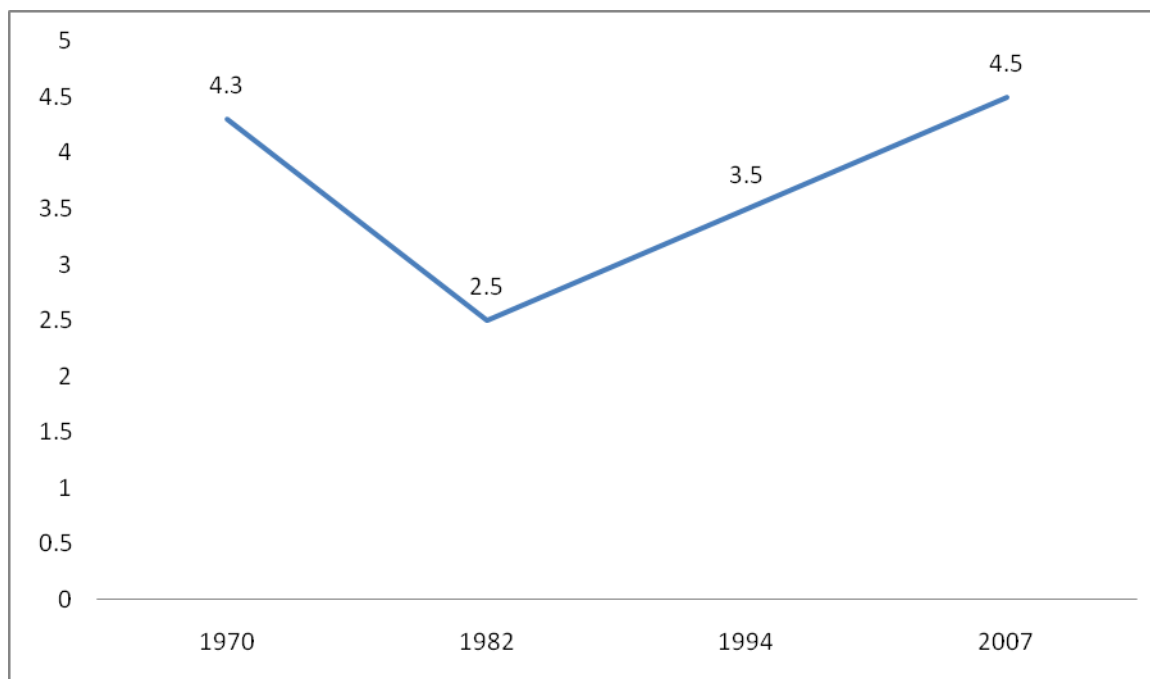
---

<sup>32</sup> Les données proviennent de 11 régions métropolitaines de recensement qui satisfont toutes aux critères suivants : au moins 7 000 Autochtones y vivaient en 2001 ou la population autochtone représentait au moins 5 % de la population totale de la RMR. Au nombre des RMR retenues, mentionons les suivantes : Montréal, Ottawa-Hull, Toronto, Sudbury, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton et Vancouver. Le lecteur doit noter que ces données incluent les populations des Métis et des Inuits ainsi que celles des Premières Nations et qu'elles sont influencées par le nombre accru de déclarations volontaires en tant qu'Autochtone enregistrées au fil du temps, particulièrement chez les Métis. Le rapport mentionne la population d'identité autochtone car cette expression est utilisée dans le recensement de 2001 et établit des comparaisons avec des recensements antérieurs, mais n'explique pas la manière dont les comparaisons sont faites. Andrew J. Siggner et Rosalinda Costa, *Situation des peuples autochtones dans les régions métropolitaines de recensement*, Ottawa: Statistique Canada, numéro 89-613-MIF au catalogue – no 008, 2005.

<sup>33</sup> Les recensements menés avant 1996 ne contiennent pas de données sur la population d'identité autochtone.

---

**Graphique IV-1**  
**Taille de la population indienne inscrite, 1970 à 2007 (en milliers)<sup>34</sup>**



Source : Les chiffres sont tirés du Registre des Indiens, la base de données administrative tenue par Affaires indiennes et du Nord Canada. Les données pour l'année 1970 sont tirées de *Conditions des Indiens*, op. cit., 1980. Les autres données sont tirées de « Tendances historiques - Population indienne inscrite, Canada, 1982 à 2007 », Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, aucune date.

Personne ne sera surpris d'apprendre que la population indienne inscrite a connu une augmentation rapide durant la période de 1970 à 2007, avec un taux de croissance annuel qui variait de 2 % à 5 %.

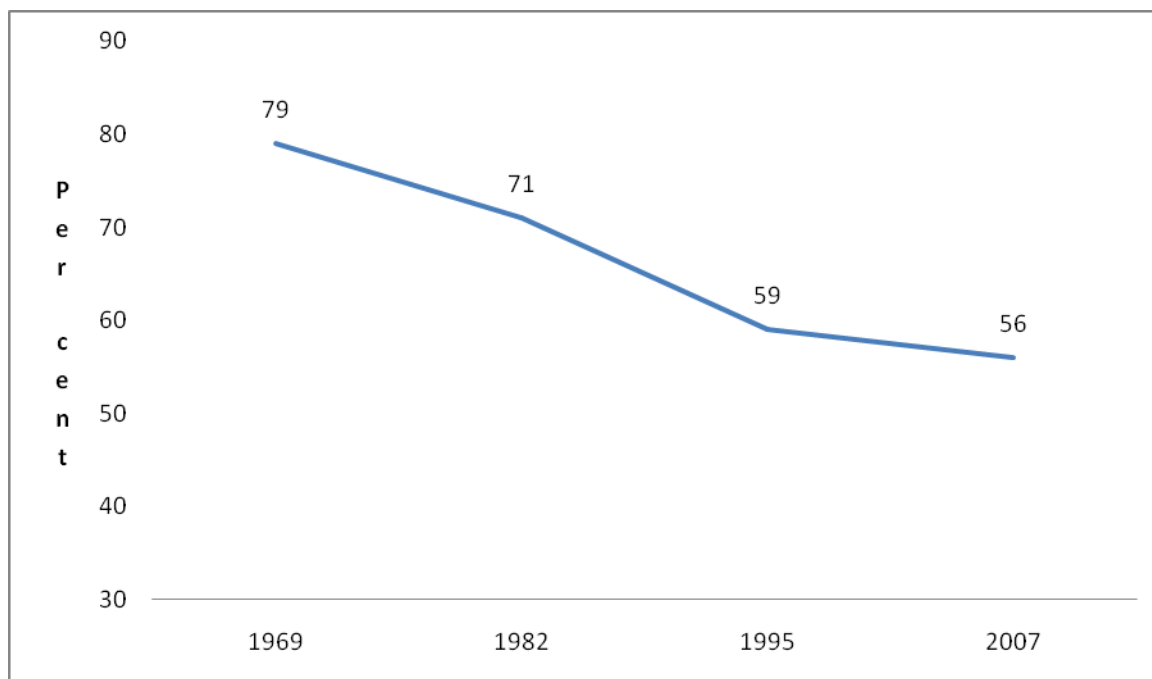
Comme l'indique le Graphique IV-2, la proportion de la population indienne inscrite habitant dans une réserve a également enregistré un recul lorsque les gens ont quitté leurs communautés d'origine pour aller vivre hors réserve en milieu rural et urbain. Ce recul a toutefois connu un ralentissement après 1995.<sup>35</sup>

<sup>34</sup> Les modifications apportées à la Loi sur les Indiens en 1985 ont permis à quelque 117 000 personnes de regagner le statut de membre de la population indienne, la plupart au cours de la période de 1985 à 1995. Cela a contribué à la croissance de la population à cette période. De ces personnes, 58 % sont des femmes et 82 % habitent hors réserve.

<sup>35</sup> Tel que mentionné précédemment, la proportion de la population des Premières Nations vivant hors réserve varie en fonction de la définition de population. Le Registre des Indiens affiche la plus forte proportion d'Autochtones vivant dans une réserve alors que celle de la population d'identité autochtone (Indien de l'Amérique du Nord), qui est basée sur les résultats du recensement, est plus faible.

## Graphique IV-2

## Population indienne inscrite vivant dans une réserve

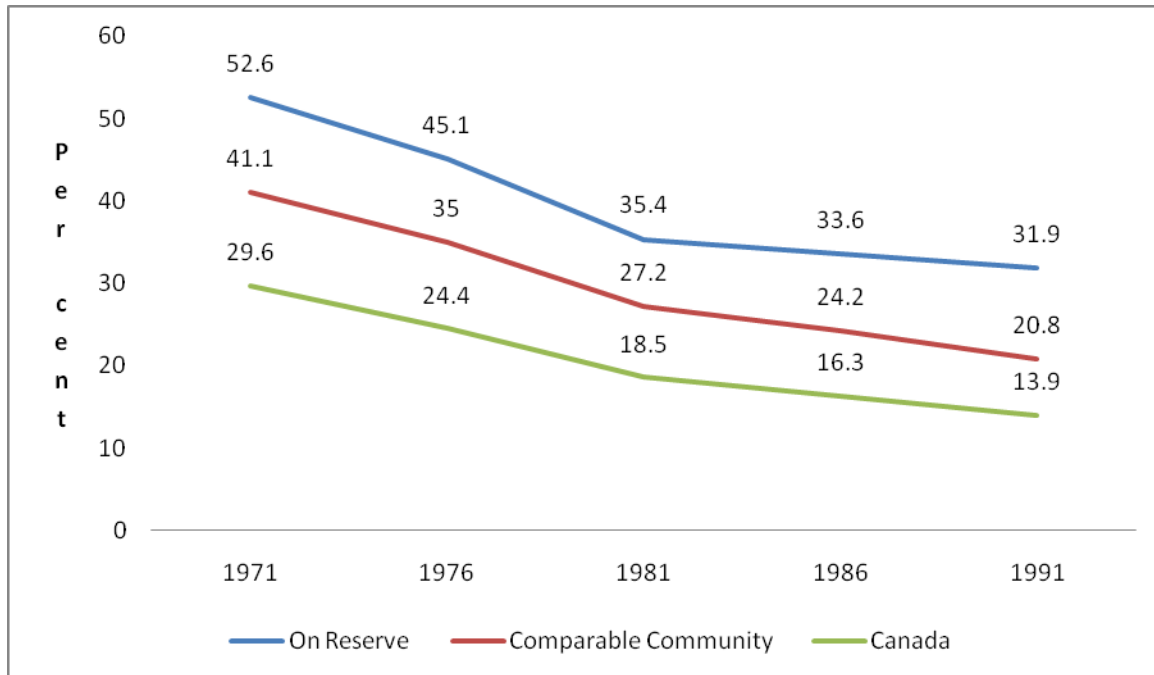


Source : Les chiffres sont tirés du Registre des Indiens, la base de données administrative tenue par Affaires indiennes et du Nord Canada. Les données pour l'année 1970 sont tirées de *Conditions des Indiens*, op. cit., 1980. Les autres données sont tirées de « Tendances historiques - Population indienne inscrite, Canada, 1982 à 2007 », Ottawa : Affaires indiennes et du Nord Canada, aucune date.

Les progrès sur le plan de l'éducation sont présentés dans le Graphique IV-3, qui indique un net recul de la proportion de la population adulte des Premières Nation vivant dans une réserve ayant moins de neuf ans de scolarité. La situation s'est également améliorée pour les personnes vivant dans des collectivités avoisinantes ainsi que pour la population canadienne en général, mais au cours de la période de 20 ans, les écarts entre ces trois groupes se sont atténués.

**Graphique IV-3**

**Population de 15 ans et plus ayant moins de neuf ans de scolarité, réserves, collectivités semblables et Canada, 1971 à 1991**

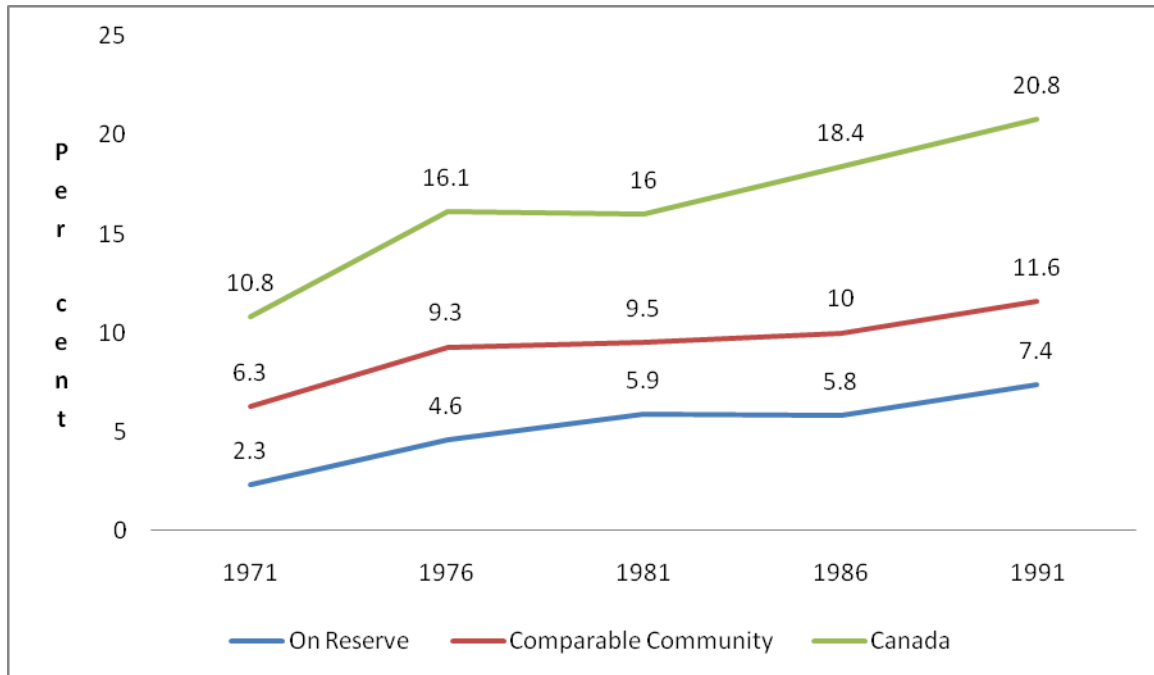


Source : Indicateurs socioéconomiques, op. cit., figure 7

À l'autre bout des réalisations en matière d'éducation, nous constatons que la proportion de la population adulte vivant dans une réserve et ayant fait des études universitaires s'est améliorée, passant de 2,3 % à 7,4 %, de 1971 à 1991, mais l'augmentation encore plus importante enregistrée dans les deux groupes de référence fait en sorte que l'écart à ce niveau s'est creusé au lieu de se combler (Graphique IV-4).

**Graphique IV-4**

**Population de 15 ans et plus ayant fait des études universitaires, réserves, collectivités semblables et Canada, 1971 à 1991**

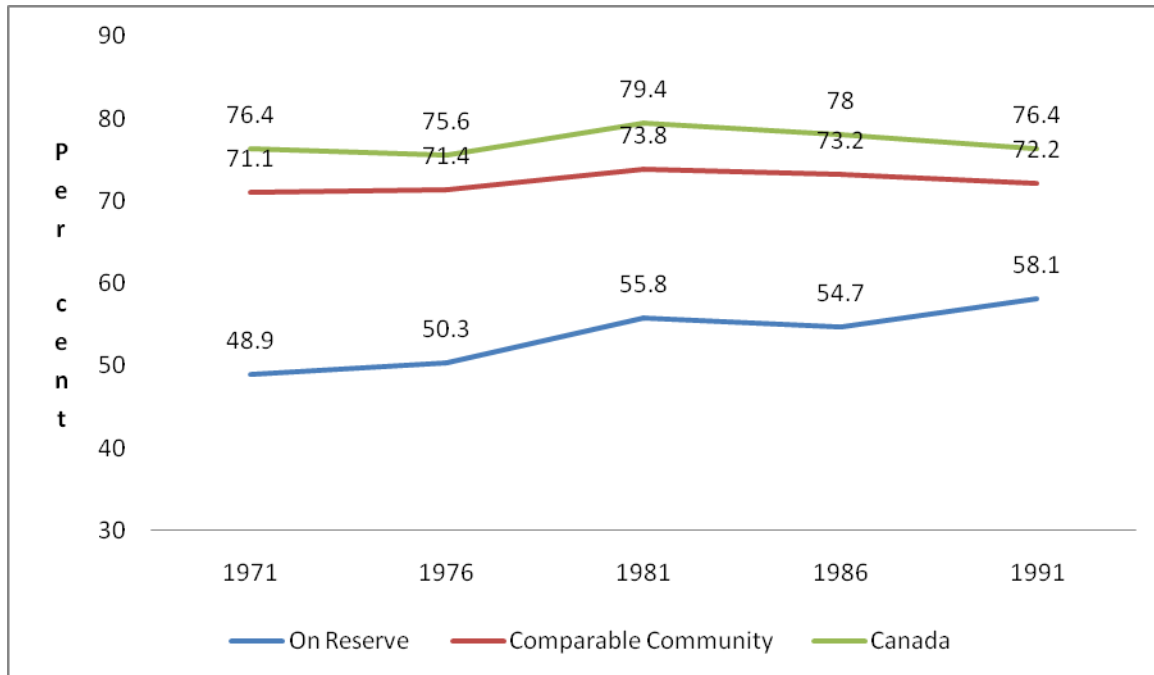


Source : Indicateurs socioéconomiques, op. cit., figure 9

Au cours de cette période de vingt ans, une forte augmentation du taux d'activité de la population adulte a été enregistrée au sein des trois groupes faisant l'objet de comparaisons dans les présentes, tels que l'indiquent les deux prochains graphiques. Au fil du temps, les différences de taux d'activité entre les Premières Nations et les groupes de référence se sont légèrement amenuisées. Il est intéressant de noter que les femmes des Premières Nations, dont le taux d'activité était très faible en 1971, ont réalisé des gains importants au cours des 20 années suivantes. (Graphiques IV-5 et IV-6).

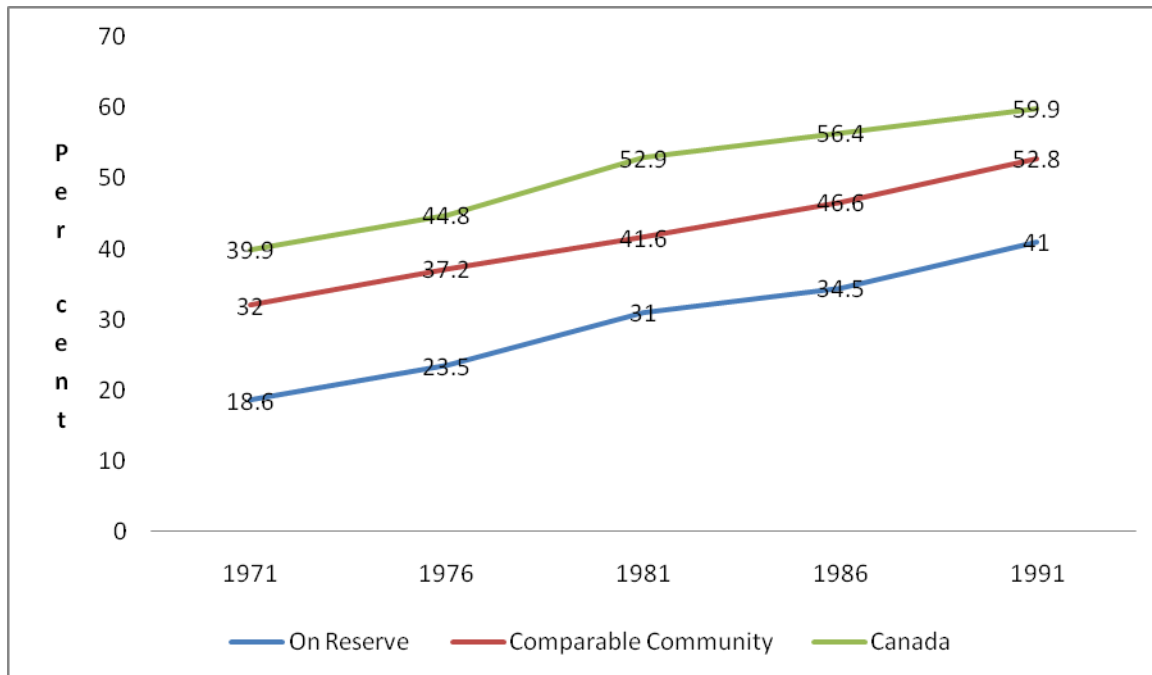
**Graphique IV-5**

**Taux d'activité chez les hommes vivant dans une réserve, des collectivités comparables et au Canada, 1971-1991**



Source : Indicateurs socioéconomiques, op. cit., figure 15

**Graphique IV-6**  
**Taux d'activité chez les femmes vivant dans une réserve, des collectivités comparables et au Canada, 1971-1991**



Source : Indicateurs socioéconomiques, op. cit., figure 17

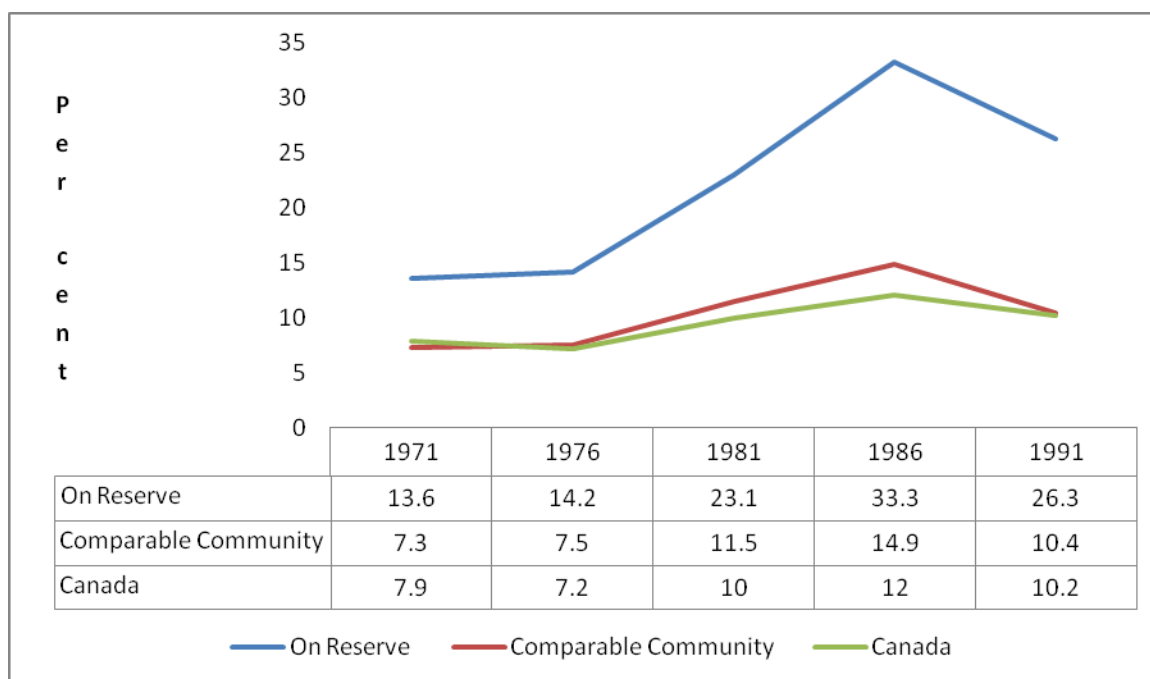
Même si la plupart des indicateurs examinés pour la période de 1971 à 1991 indiquent que la situation s'est améliorée avec le temps, on ne peut vraiment pas en dire autant du taux de chômage, qui a augmenté dans les trois groupes, mais plus particulièrement dans la population vivant dans une réserve (Graphique IV-7)<sup>36</sup>. En conséquence, la disparité était beaucoup plus grande en 1991 qu'elle ne l'était 20 ans plus tôt. On ne connaît pas vraiment les facteurs qui ont pu causer de tels changements du taux de chômage, particulièrement dans les réserves, à la fin des années 1970 et au début des années 1980; toutefois, cette situation est probablement attribuable en partie à la stagflation et à la récession qui ont sévi au début des années 1980. Cela signifie que le taux de chômage dans les réserves est très sensible au cycle économique et que l'on pourrait observer une situation semblable si la récession s'aggrave en 2009. Les années 1980 sont également une période au cours de laquelle la forte représentation d'habitants des réserves au sein de l'économie des ressources naturelles a donné lieu à la mise en place de barrières à l'accès et à la tendance de ce secteur de se débarrasser de sa main-d'œuvre pour

<sup>36</sup> Les lecteurs seront peut-être surpris de voir les faibles niveaux de chômage déclarés par la population des Premières Nations en 1971 et à d'autres périodes. Cette situation résulte de la manière dont Statistique Canada et d'autres organismes de la statistique à travers le monde déterminent qui sont les personnes sans emploi. Selon la définition utilisée, la personne doit non seulement ne pas travailler, mais elle doit également être à la recherche d'un emploi. Dans une petite communauté située dans une réserve où seuls quelques emplois sont disponibles, chercher du travail peut s'avérer une perte de temps.

faire place à des méthodes de production plus rentables. Nous verrons plus loin que les taux de chômage des habitants des réserves sont demeurés extrêmement élevés, de l'ordre de 20 %, jusqu'en 2006.

#### Graphique IV-7

##### Taux de chômage, populations vivant dans une réserve, des collectivités comparables et au Canada, 1971-1991

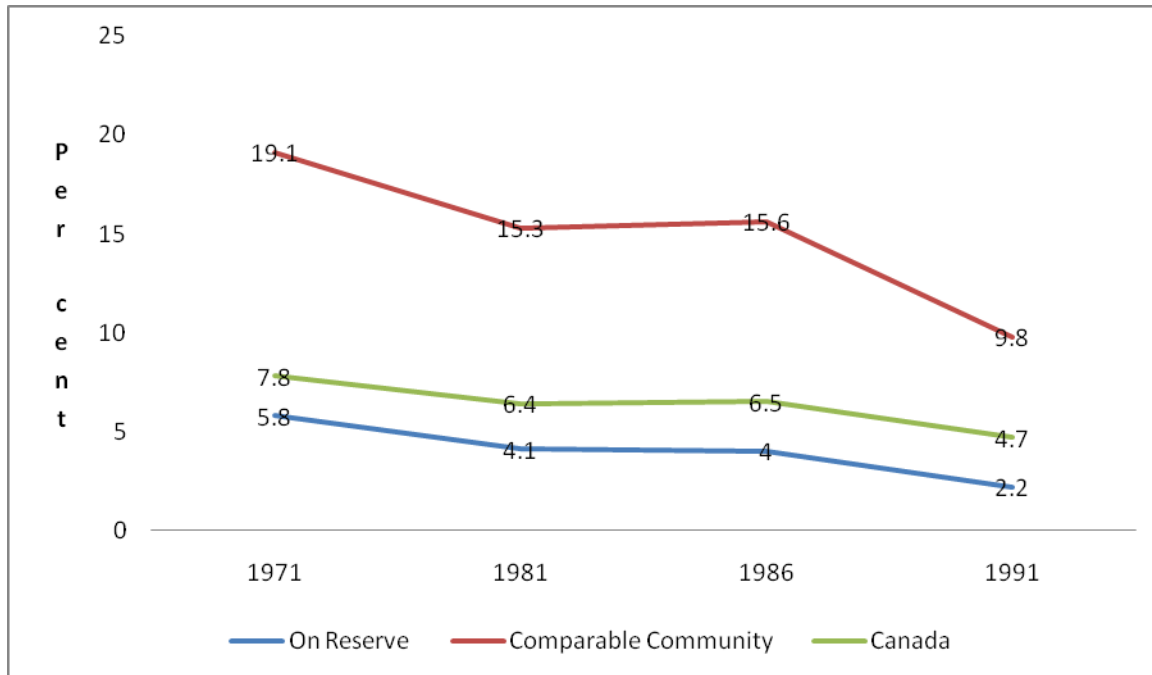


Source : Indicateurs socioéconomiques, op. cit., figure 21

La période que nous avons examinée, soit de 1971 à 1991, est également une période au cours de laquelle la proportion de la population appartenant à la catégorie des travailleurs autonomes a également connu un recul, particulièrement dans les collectivités rurales non autochtones, mais également au sein de la population vivant dans une réserve (Graphique IV-8).

**Graphique IV-8**

**Participation à la population active, catégorie des travailleurs autonomes, populations vivant dans une réserve, des collectivités comparables et au Canada, 1971-1991**

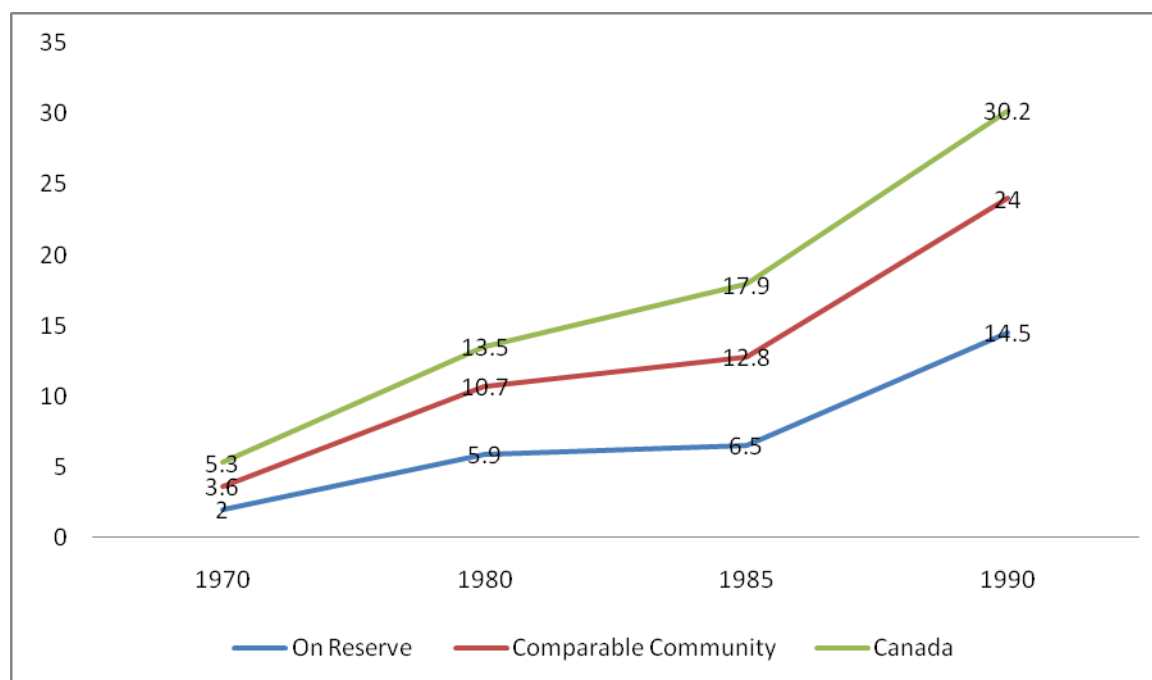


Source : Indicateurs socioéconomiques, op. cit., figure 23

En dollars constants, le revenu total moyen a augmenté pour les trois groupes étudiés, de 1971 à 1991, ce qui est en soi une bonne nouvelle, mais l'écart mesuré en dollars s'est creusé au cours de cette période. Les deux prochains graphiques illustrent cette tendance; le premier chez les hommes et le second chez les femmes, ces dernières ayant par ailleurs un revenu plus faible que celui des hommes (Graphiques IV-9 et IV-10).

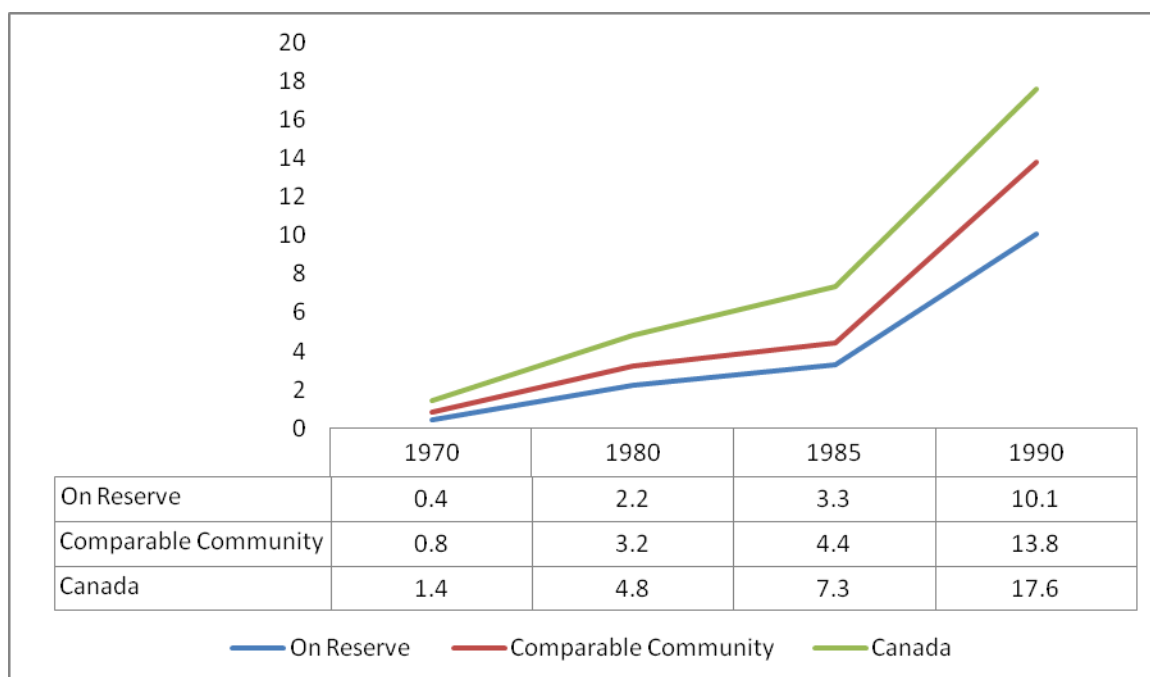
**Graphique IV-9**

**Revenu individuel total moyen des hommes, populations vivant dans une réserve, des collectivités comparables et au Canada, 1971-1991, en milliers de dollars**



Source : Indicateurs socioéconomiques, op. cit., figure 27

**Graphique IV-10**  
**Revenu individuel total moyen des femmes, populations vivant dans une réserve, des**  
**collectivités comparables et au Canada, 1971-1991, en milliers de dollars**



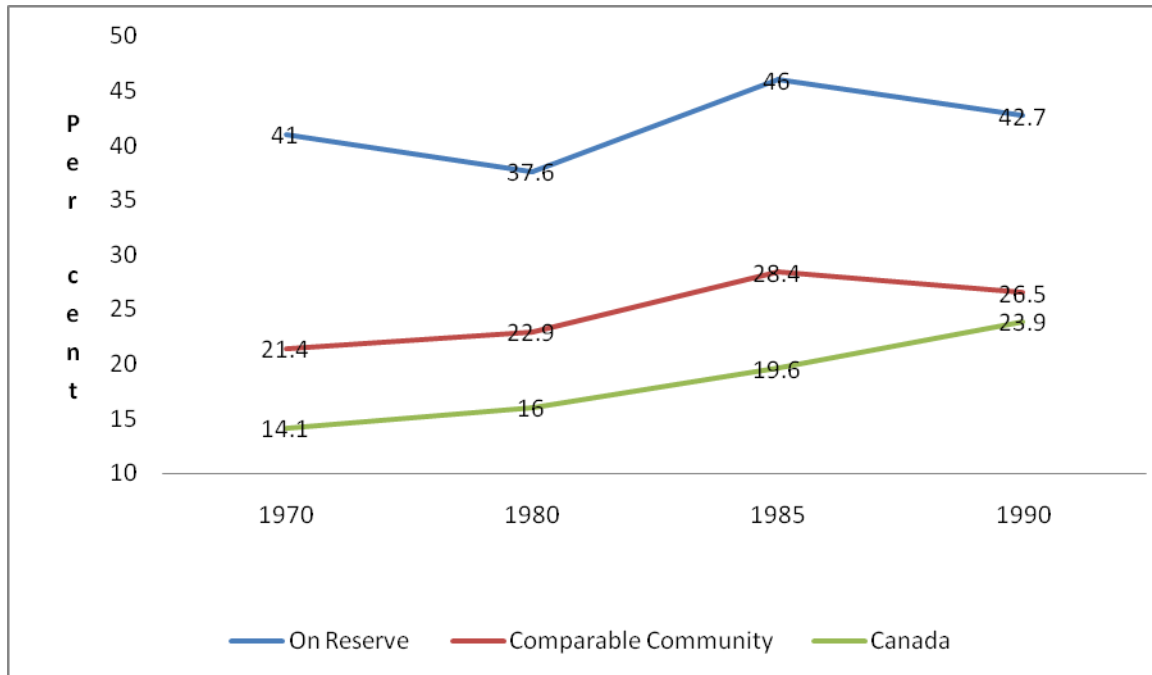
Source : Indicateurs socioéconomiques, op. cit., figure 28

Le dernier graphique de la présente série illustre la proportion du revenu total provenant des paiements de transfert gouvernementaux. Dans le cas de cet indicateur, pour les personnes vivant dans une réserve, le pourcentage est aussi élevé à la fin de la période qu'il ne l'était au début; toutefois, les chiffres pour les groupes de référence non autochtones indiquent une augmentation au cours de la période de 1970 à 2000, ce qui fait en sorte que l'écart entre les groupes a rétréci avec le temps (Graphique IV-11).

Dans l'ensemble, les différents indicateurs, à l'exception du taux de chômage, montrent qu'il y a eu des améliorations au fil du temps, durant cette période. Toutefois, aucune tendance claire et uniforme ne semble indiquer que les disparités qui existent entre la population vivant dans une réserve et la population non autochtone aient reculé de 1971 à 1991.

### Graphique IV-11

**Paiements de transfert gouvernementaux comme principale source de revenu, populations vivant dans une réserve, des collectivités comparables et au Canada, 1971-1991**



Source : Indicateurs socioéconomiques, op. cit., figure 30

Dans la prochaine série de graphiques, nous mettrons l'accent sur les membres des Premières Nations vivant en milieu urbain, plutôt que dans une réserve. Les graphiques qui suivent présentent les résultats obtenus pour la population autochtone – dont les membres des Premières Nations forment la majorité; cette catégorie inclut également les Métis et les Inuits. L'histoire débute avec le recensement de 1981 pour se terminer avec celui de 2001. Les renseignements proviennent des 11 centres urbains canadiens comptant le plus grand nombre d'Autochtones au sein de leurs populations.<sup>37</sup>

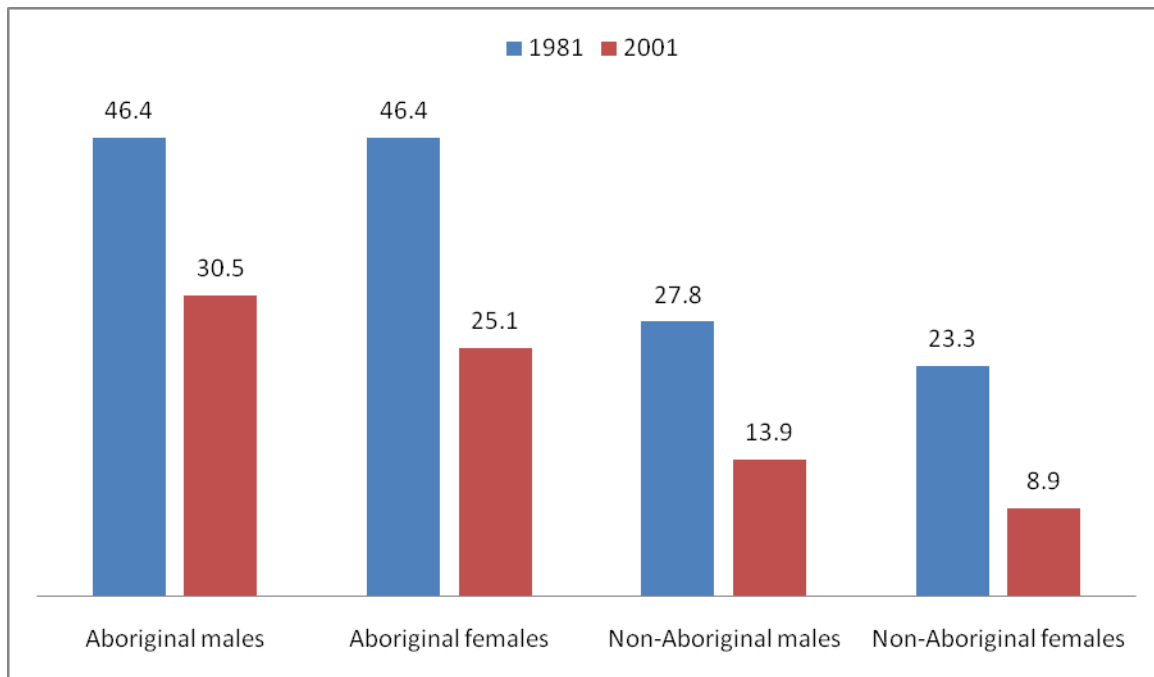
Le Graphique IV-12 montre la forte proportion d'hommes et de femmes autochtones de 20 à 24 ans (qui ne fréquentaient pas l'école) qui n'avaient terminé leurs études secondaires. Vingt ans plus tard, ces chiffres sont en net recul, et la situation s'est améliorée davantage pour les femmes que pour les hommes autochtones.

<sup>37</sup> Les tableaux présentés dans le rapport offrent des renseignements sur chacun des centres individuellement, mais aucun chiffre pour l'ensemble des 11 centres. Nous avons fait la moyenne des données des 11 centres afin de pouvoir présenter un résumé de l'information; toutefois, cette procédure fait en sorte que les centres dans lesquels vivent un petit nombre d'Autochtones ont le même poids que ceux où leur population est plus nombreuse. Pour plus de détails, consulter Andrew J. Siggner et Rosalinda Costa, *Situation des peuples autochtones dans les régions métropolitaines de recensement, 1981-2001*, Ottawa : Statistique Canada, numéro 89-613-MIF au catalogue – no 008, 2005.

Même si les pourcentages sont plus élevés que ceux enregistrés dans la population non autochtone, l'écart entre les deux s'est tout de même rétréci au cours de cette période.

#### Graphique IV-12

**Proportion de la population totale autochtone et non autochtone de 20 à 24 ans ne fréquentant pas l'école et n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, selon le sexe, en moyenne dans certaines villes, 1981 et 2001, en pourcentage**

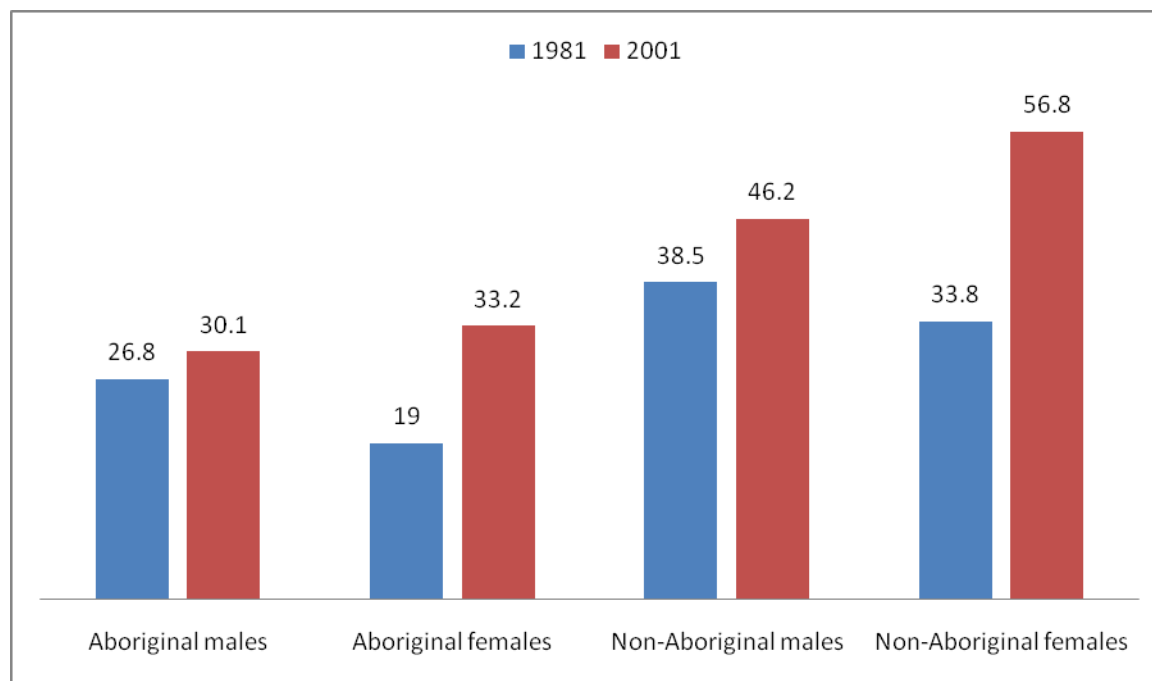


Source : Situation des peuples autochtones dans les régions métropolitaines de recensement, op. cit., Tableau 3

Le Graphique IV-13 illustre une situation similaire. Il montre en effet qu'un plus grand nombre d'hommes et de femmes autochtones terminent des études postsecondaires et, à nouveau, que les femmes réussissent mieux à cet égard. La population non autochtone a toutefois réalisé des gains encore plus importants, ce qui a creusé l'écart entre les deux durant cette période.

**Graphique IV-13**

**Proportion de la population totale autochtone et non autochtone de 20 à 34 ans ne fréquentant pas l'école et ayant un diplôme d'études postsecondaires, selon le sexe, en moyenne dans certaines villes, 1981 et 2001, en pourcentage**

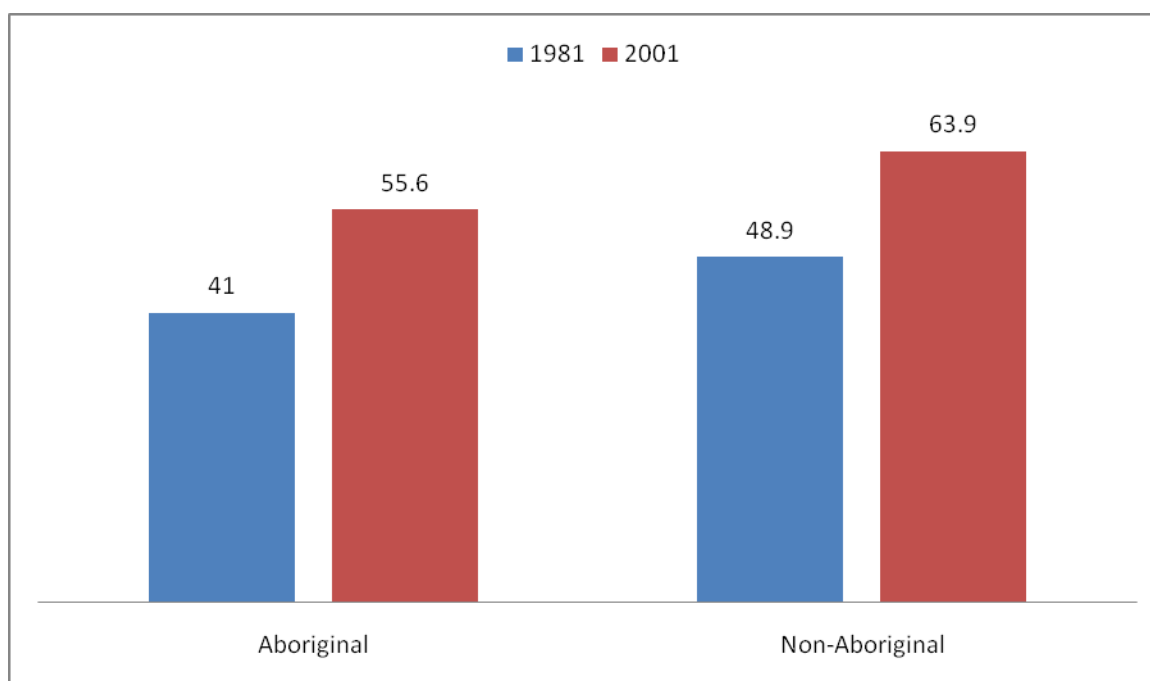


Source : Situation des peuples autochtones dans les régions métropolitaines de recensement, op. cit., Tableau 4

Comme l'indique le Graphique IV-14, le taux de fréquentation scolaire de la population autochtone ont augmenté, tout comme celui de la population non autochtone; l'écart entre les deux groupes est donc demeuré le même.

#### Graphique IV-14

**Taux de fréquentation scolaire des Autochtones et non-Autochtones de 15 à 24 ans, en moyenne dans certaines villes, 1981 et 2001, en pourcentage**

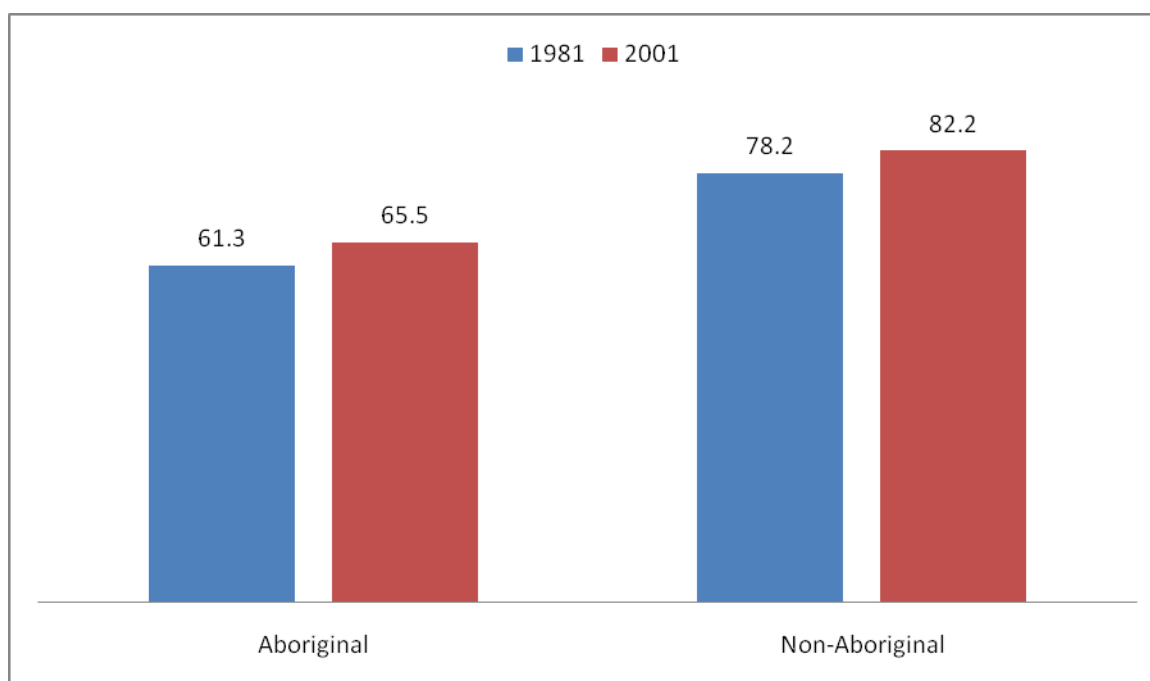


Source : Situation des peuples autochtones dans les régions métropolitaines de recensement, op. cit., Tableau 5

Les taux d'emploi de la population non autochtone dépassent ceux de la population autochtone de 17 points de pourcentage. De 1981 à 2001, dans les régions urbaines, le taux d'emploi dans les deux groupes a légèrement augmenté (Graphique IV-15).

#### Graphique IV-15

**Taux d'emploi des Autochtones et non-Autochtones de 25 à 54 ans, en moyenne dans certaines villes, 1981 et 2001, en pourcentage**

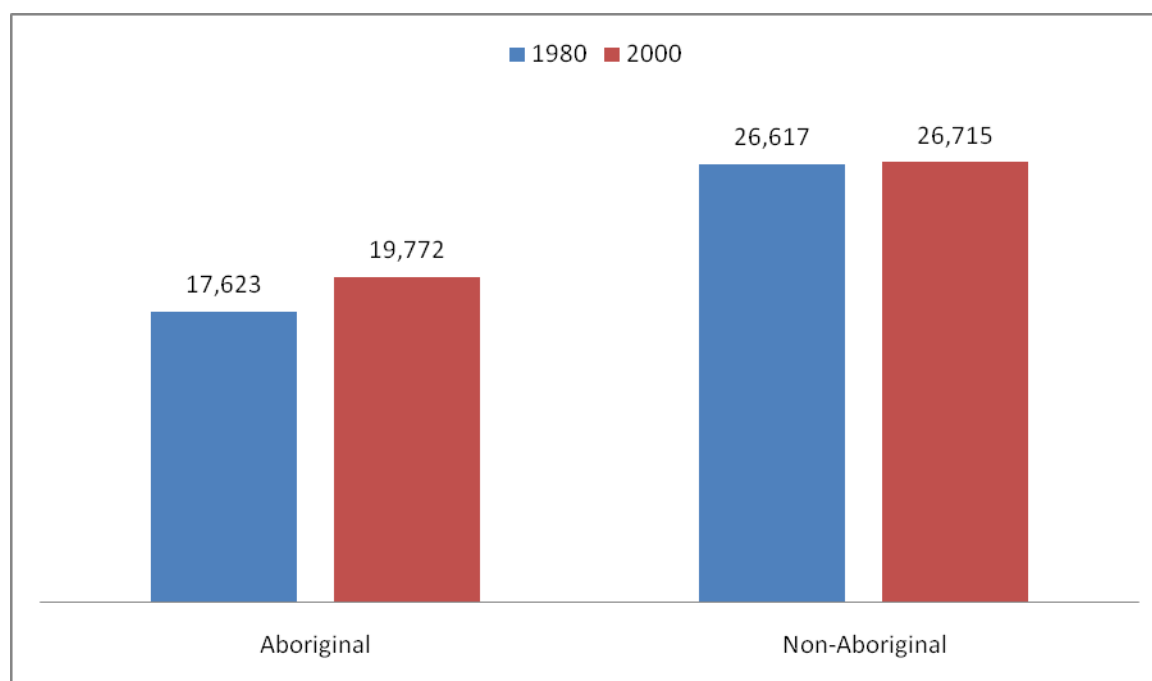


Source : Situation des peuples autochtones dans les régions métropolitaines de recensement, op. cit., Tableau 6. Le taux d'emploi est la proportion de la population de 15 ans et plus qui occupe un emploi.

Pour la population autochtone urbaine, le revenu médian d'emploi a augmenté de près de 2 000 \$ de 1980 à 2000, alors que celui de la population non autochtone est demeuré stable (Graphique IV-16).

#### Graphique IV-16

Revenu médian d'emploi des Autochtones et non-Autochtones de 15 ans et plus, en moyenne dans certaines villes, 1981 et 2001, en dollars

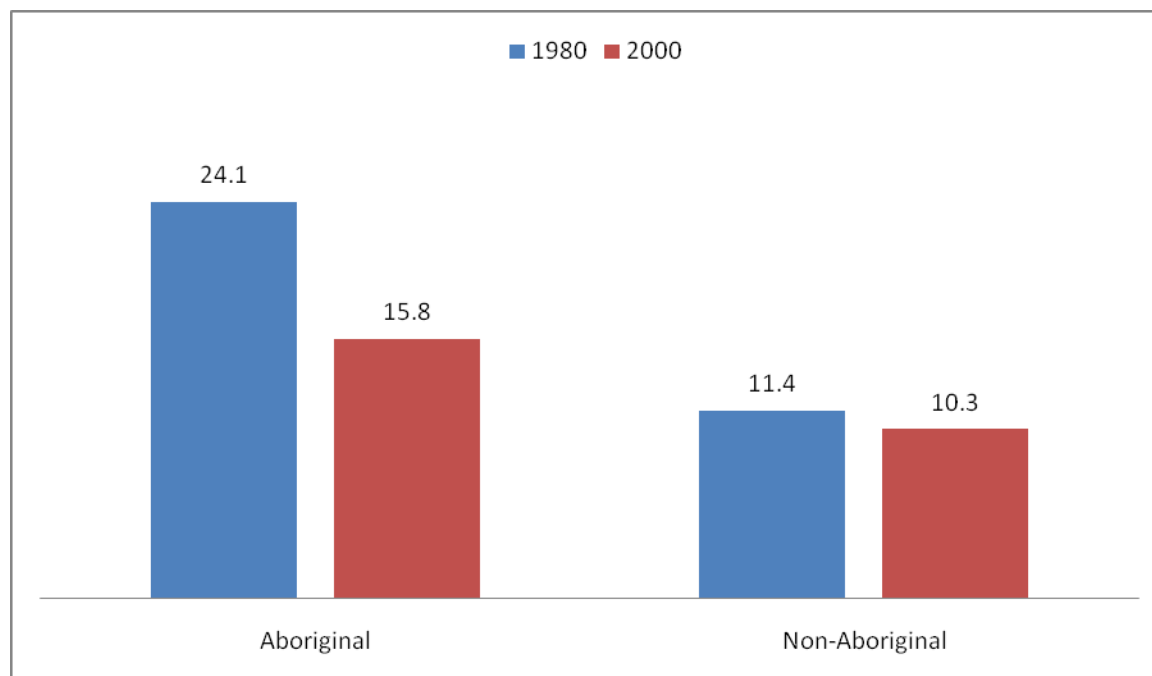


Source : Situation des peuples autochtones dans les régions métropolitaines de recensement, op. cit., Tableau 7

Les peuples autochtones vivant dans des régions urbaines sont parvenus à réduire considérablement le pourcentage de leur revenu provenant de paiements de transfert gouvernementaux, qui sont passés de 24 % à 16 %; peu de changements ont cependant été enregistrés au sein de la population non autochtone durant cette période (Graphique IV-17).

#### Graphique IV-17

**Pourcentage du revenu total provenant de paiement de transfert gouvernementaux, populations autochtone et non autochtone, en moyenne dans certaines villes, 1980 et 2000**



Source : Situation des peuples autochtones dans les régions métropolitaines de recensement, op. cit., Tableau 8

Toutefois, en ce qui a trait au revenu d'emploi, une proportion croissante de travailleurs se classait dans la plus faible catégorie de revenu. Cette situation s'est avérée pour les travailleurs autochtones comme pour les non autochtones, mais l'augmentation dans la catégorie de revenu inférieur à 20 000 \$ a été plus forte pour les Autochtones, qui ont également connu une forte diminution du pourcentage de travailleurs ayant un revenu supérieur à 40 000 \$. Ces chiffres concordent avec des renseignements provenant d'autres sources qui suggèrent que la plupart des travailleurs autochtones en régions urbaines occupent des emplois à faible revenu (Graphique IV-18).

**Tableau IV-18**

**Pourcentage des travailleurs autochtones et non autochtones selon de grandes tranches de revenu d'emploi (en dollars constants de 2000), dans les villes sélectionnées combinées, 1980 à 2000**

Niveau de revenu d'emploi	Autochtones		Non Autochtones	
	1980	2000	1980	2000
<b>Moins de 20 000 \$</b>	51	58	38	42
<b>20 000 \$ à 39 999 \$</b>	30	28	34	29
<b>Plus de 40 000 \$</b>	29	15	29	28
<b>Total en pourcentage</b>	100	101	101	99

Source : Situation des peuples autochtones dans les régions métropolitaines de recensement, op. cit., Graphique 17

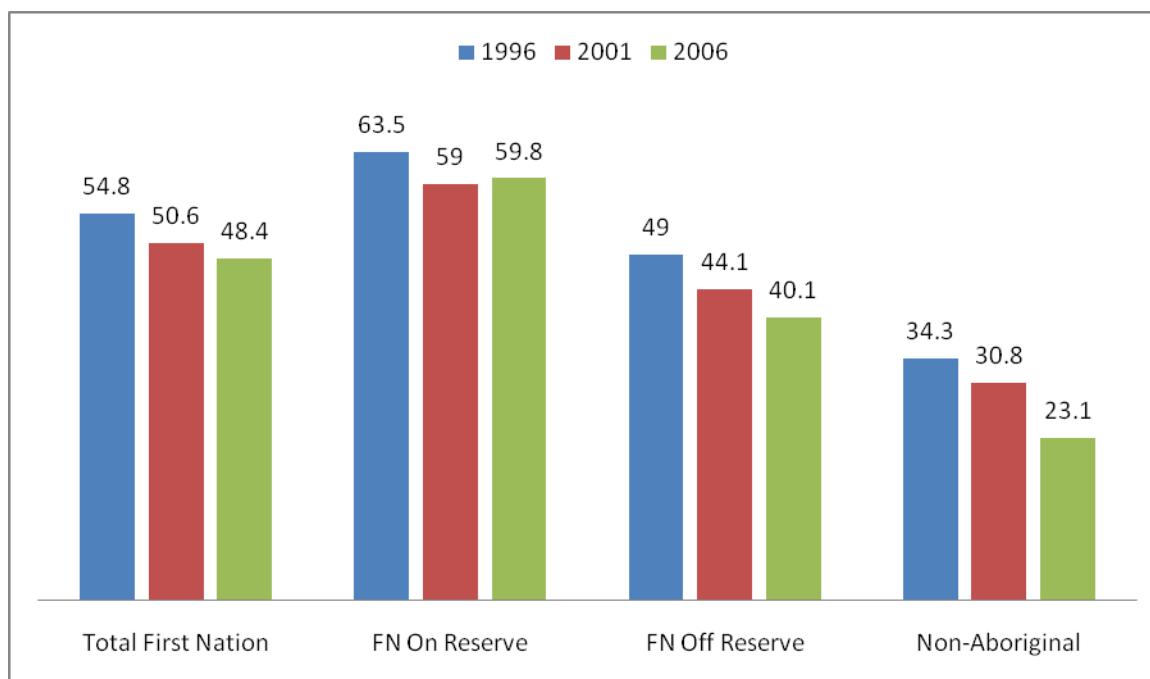
La dernière série de graphiques illustrant les changements qui sont survenus sont tirés des recensements 1996, 2001 et 2006. Les graphiques portent sur la population d'identité autochtone (ou Indien de l'Amérique du Nord pour reprendre l'expression utilisée dans le recensement), pour laquelle la définition est la même pour les trois années de recensement.

En règle générale, nous constaterons que les graphiques sont porteurs de bonnes nouvelles. De 1996 à 2006, les indicateurs dans des domaines tels que l'éducation, l'emploi et le revenu affichent tous une tendance positive. Nous verrons de plus que, plus souvent qu'autrement, ils signalent un resserrement des disparités qui existent entre la population des Premières Nations et la population non autochtone.

Examinons d'abord le Graphique IV-19 qui montre une diminution du pourcentage d'adultes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires --- un recul plus important pour la population hors réserve que pour celle vivant dans une réserve, mais une diminution moindre que celle enregistrée dans la population non autochtone.

#### Graphique IV-19

**Pourcentage de la population de 15 ans et plus n'ayant pas de diplôme d'études secondaires, population d'identité autochtone vivant dans une réserve, vivant hors réserve et population non autochtone, 1996, 2001 et 2006**

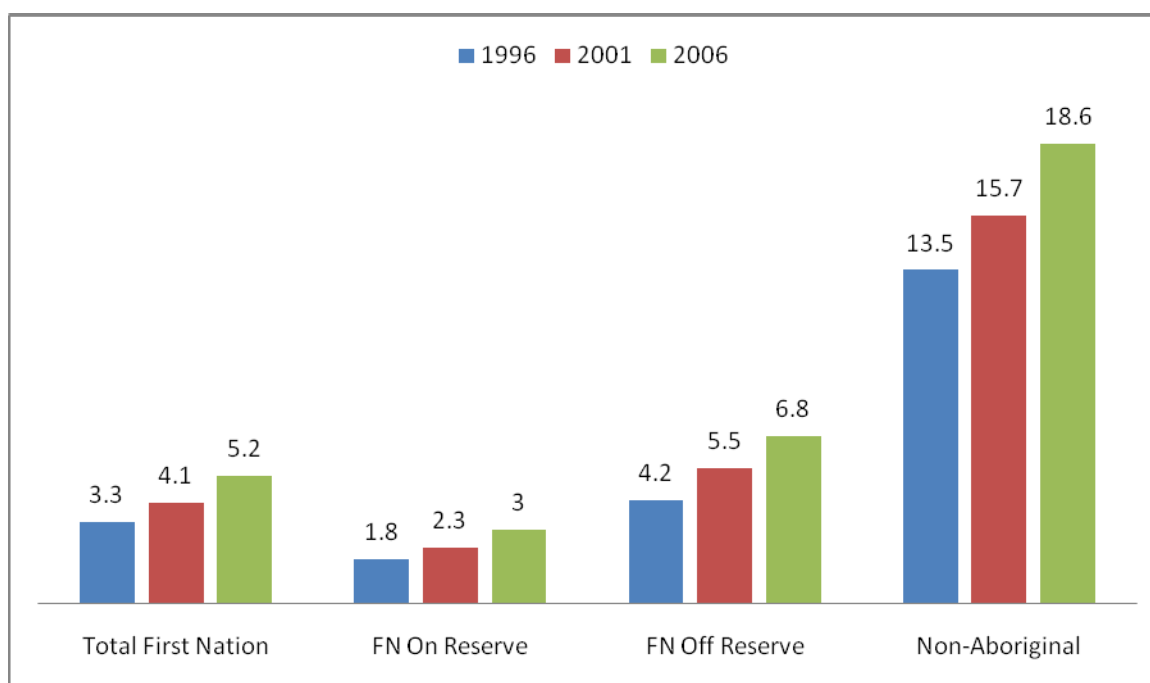


Source : Statistique Canada, numéro 94F0011XCB1996000 au catalogue pour les données de 1996, numéro 97F0011XCB2001042 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. Inclut les enfants de 15 ans et plus qui fréquentent l'école, ainsi que la population adulte (vérifier).

Nous observons également une hausse de la proportion de la population adulte ayant un certificat, diplôme ou grade universitaire égal ou supérieur au baccalauréat, mais cette augmentation est à nouveau plus prononcée dans la population hors réserve, et encore davantage dans la population non autochtone (Graphique IV-20). L'écart entre les Premières Nations et la population non autochtone est considérable.

#### Graphique IV-20

**Pourcentage de la population de 15 ans et plus ayant un certificat, diplôme ou grade universitaire égal ou supérieur au baccalauréat, 1996, 2001 et 2006**

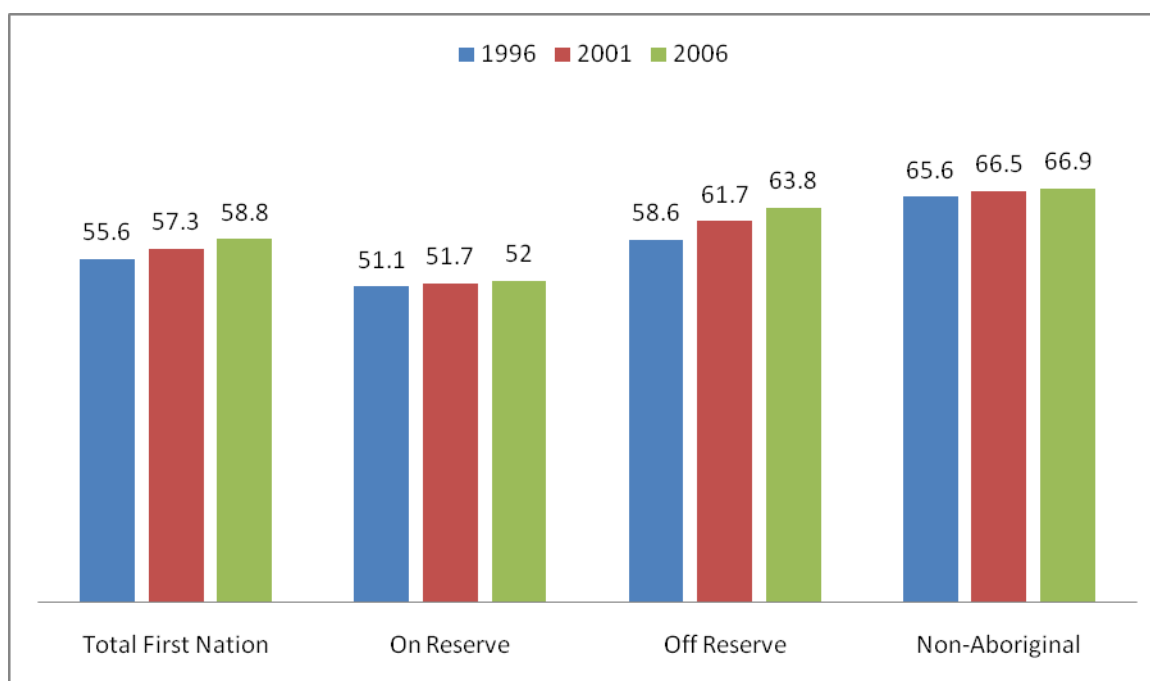


Source : Statistique Canada, numéro 94F0011XCB1996000 au catalogue pour les données de 1996, numéro 97F0011XCB2001042 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006.

Le Graphique IV-21 indique que le taux d'activité de tous les groupes s'est amélioré, et tout particulièrement celui de la population hors réserve. En 2006, cette dernière n'affichait que quelques points de pourcentage de moins que la population non autochtone.

### Graphique IV-21

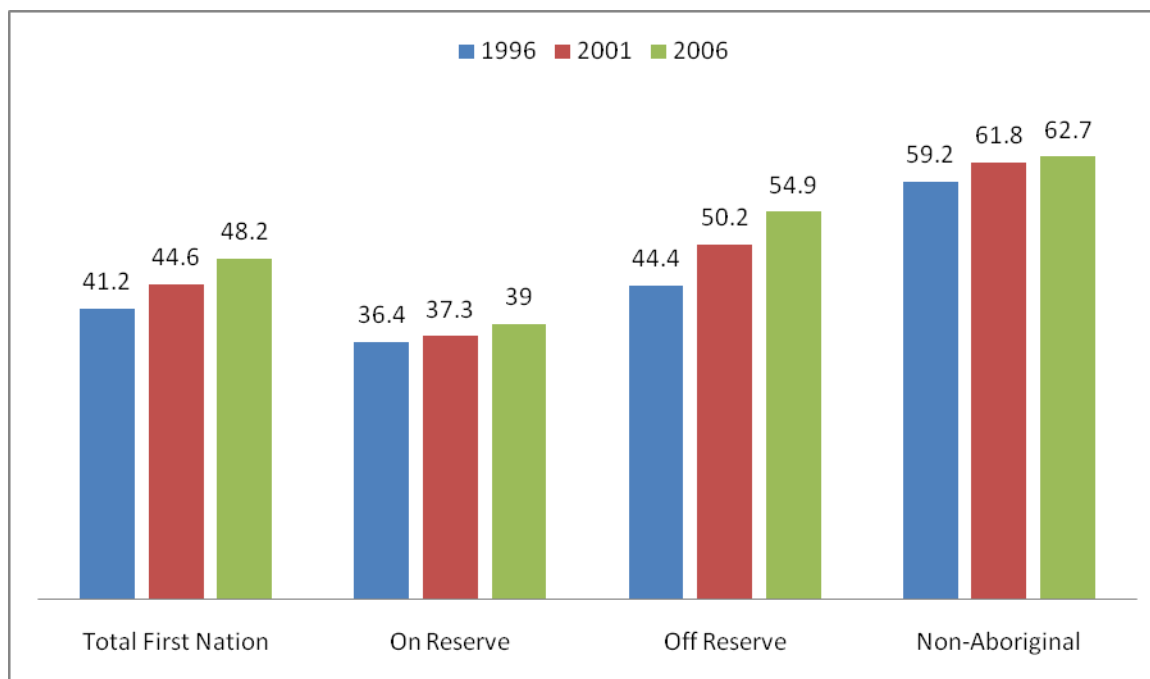
#### Taux de participation, population d'identité autochtone et population non autochtone, 1996, 2001 et 2006



Source : Statistique Canada, numéro 94F0011XCB1996000 au catalogue pour les données de 1996, numéro 97F0011XCB2001044 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. Le taux de participation correspond au pourcentage de la population active de 15 ans et plus (ayant ou non un emploi).

Le pourcentage de la population adulte qui occupe un emploi au moment du recensement augmente de façon importante de 1996 à 2006, particulièrement pour la population hors réserve qui fait de grandes avancées vers la parité avec la population autochtone. Les taux d'emploi s'améliorent dans les réserves, mais demeurent plutôt faibles (Graphique IV-22).

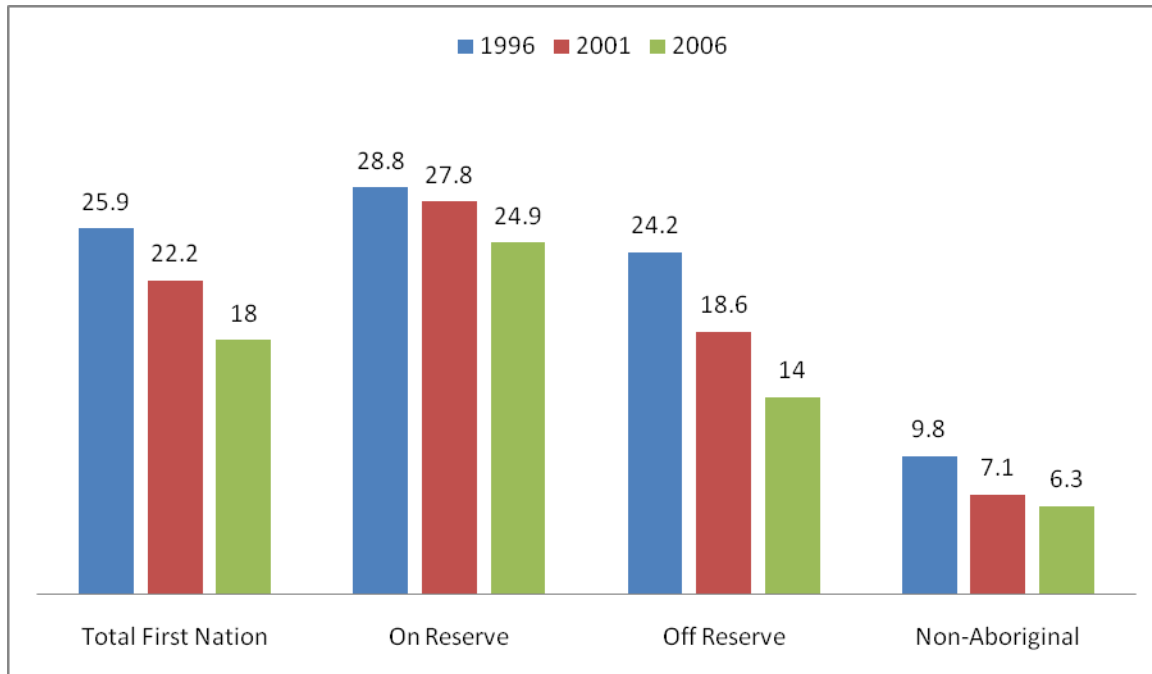
**Graphique IV-22**  
**Taux d'emploi, population d'identité autochtone et population non autochtone,**  
**1996, 2001 et 2006**



Source : Statistique Canada, numéro 94F0011XCB1996000 au catalogue pour les données de 1996, numéro 97F0011XCB2001044 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. Le taux d'emploi correspond au pourcentage de personnes en emploi dans la population de 15 ans et plus.

Le taux de chômage a reculé considérablement au cours de cette période, de quatre points de pourcentage pour la population hors réserve et de 10 points pour celle vivant dans une réserve. Une fois encore, l'écart avec la population non autochtone s'est resserré (Graphique IV-23).

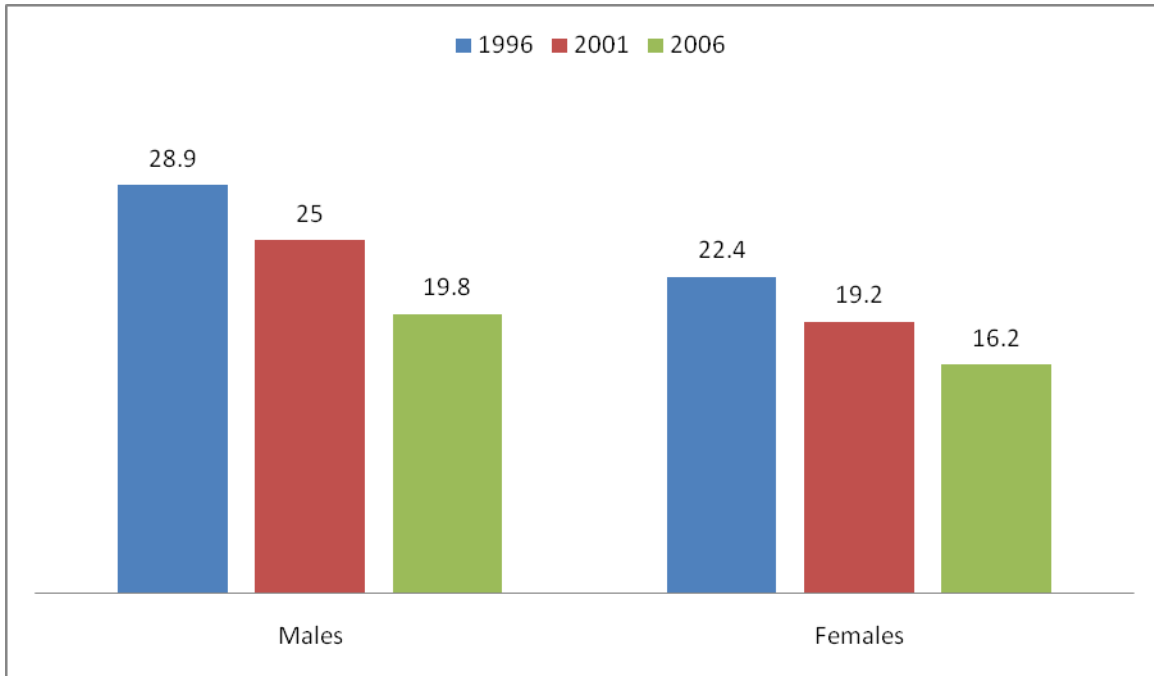
**Graphique IV-23**  
**Taux de chômage, population d'identité autochtone et population non autochtone, 1996, 2001 et 2006**



Source : Statistique Canada, numéro 94F0011XCB1996000 au catalogue pour les données de 1996, numéro 97F0011XCB2001044 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. Le taux de chômage correspond au pourcentage de la population active qui est sans emploi.

En 1996, le taux de chômage des femmes autochtones était plus faible que celui des hommes, et dix ans plus tard c'était toujours le cas; mais sur ce point, l'écart entre les sexes a toutefois légèrement diminué au cours de cette décennie (Graphique IV-24).

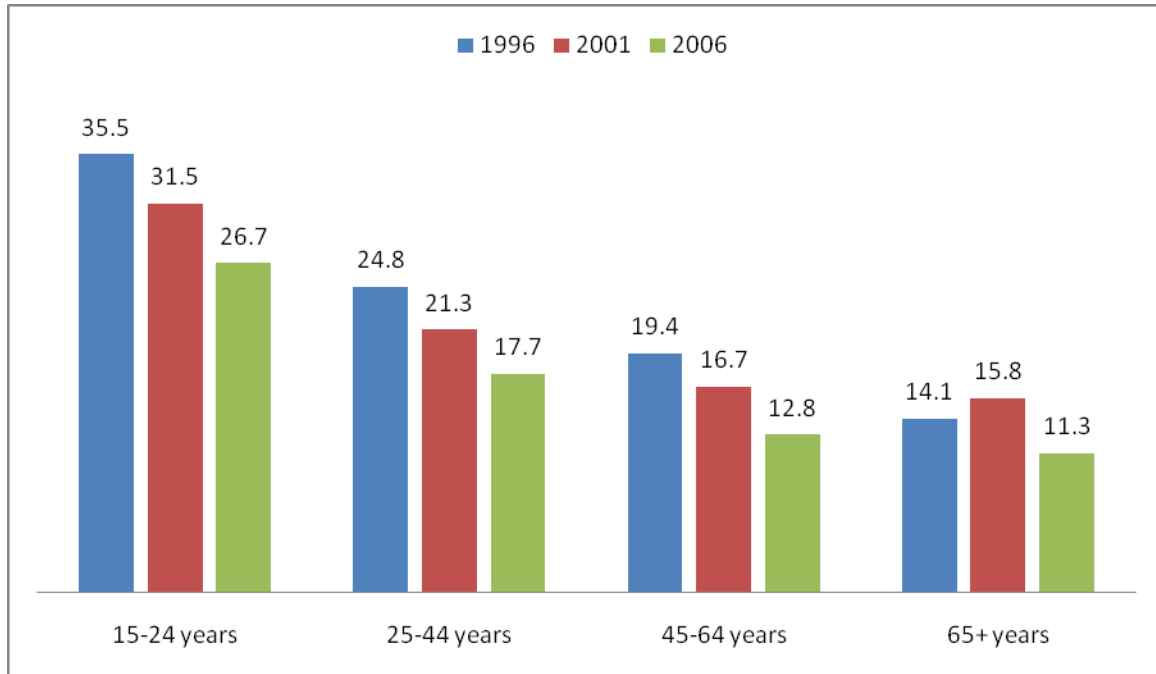
**Graphique IV-24**  
**Taux de chômage, population d'identité autochtone et population non autochtone, selon le sexe, 1996, 2001 et 2006**



Source : Statistique Canada, numéro 94F0011XCB1996000 au catalogue pour les données de 1996, numéro 97F0011XCB2001044 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006.

Le Graphique IV-25 offre un aperçu du taux de chômage selon le groupe d'âge. Il révèle des taux de chômage avoisinant les 30 % chez les 15 à 24 ans, mais fort heureusement, leur situation s'est améliorée considérablement entre 1996 et 2006, tout comme pour les autres groupes d'âge de moins de 65 ans.

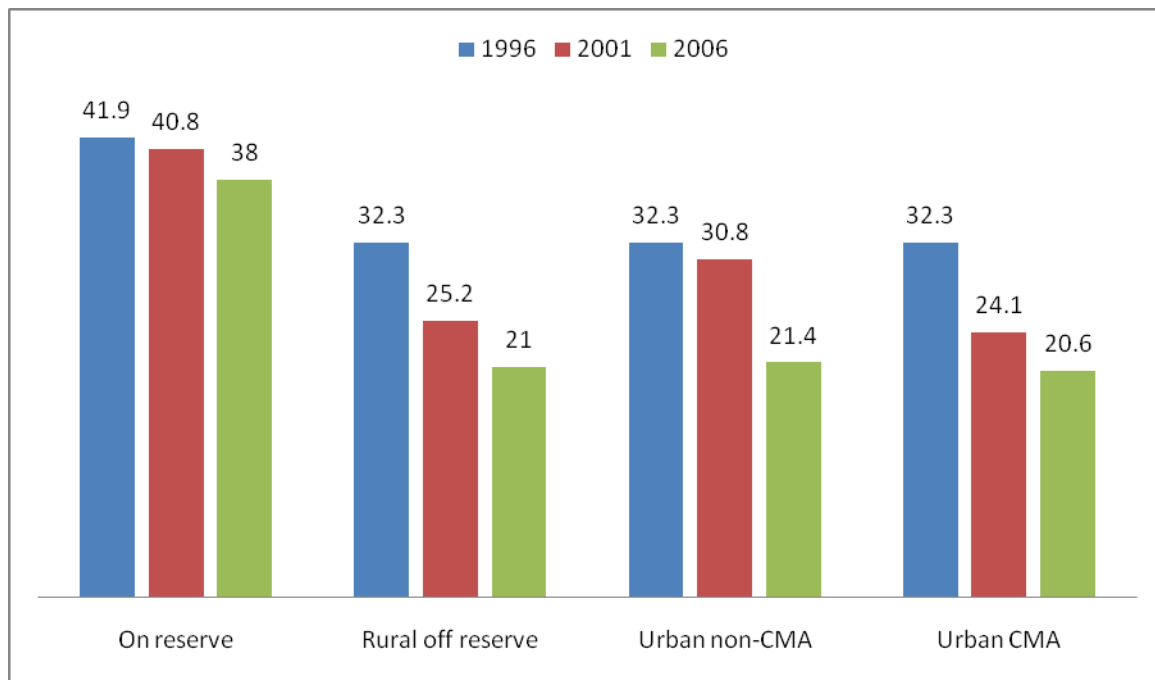
**Graphique IV-25**  
**Taux de chômage, population d'identité autochtone et population non autochtone,**  
**selon l'âge, 1996, 2001 et 2006**



Source : Statistique Canada, numéro 94F0011XCB1996000 au catalogue pour les données de 1996, numéro 97F0011XCB2001044 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006.

Lorsque l'on examine de plus près les taux de chômage du groupe d'âge le plus vulnérable – les jeunes de 15 à 24 ans vivant dans une réserve – on constate qu'ils sont extrêmement élevés, aux alentours 40 %, et qu'ils n'ont pas vraiment diminué au cours de cette période de 10 ans (Graphique IV-26).

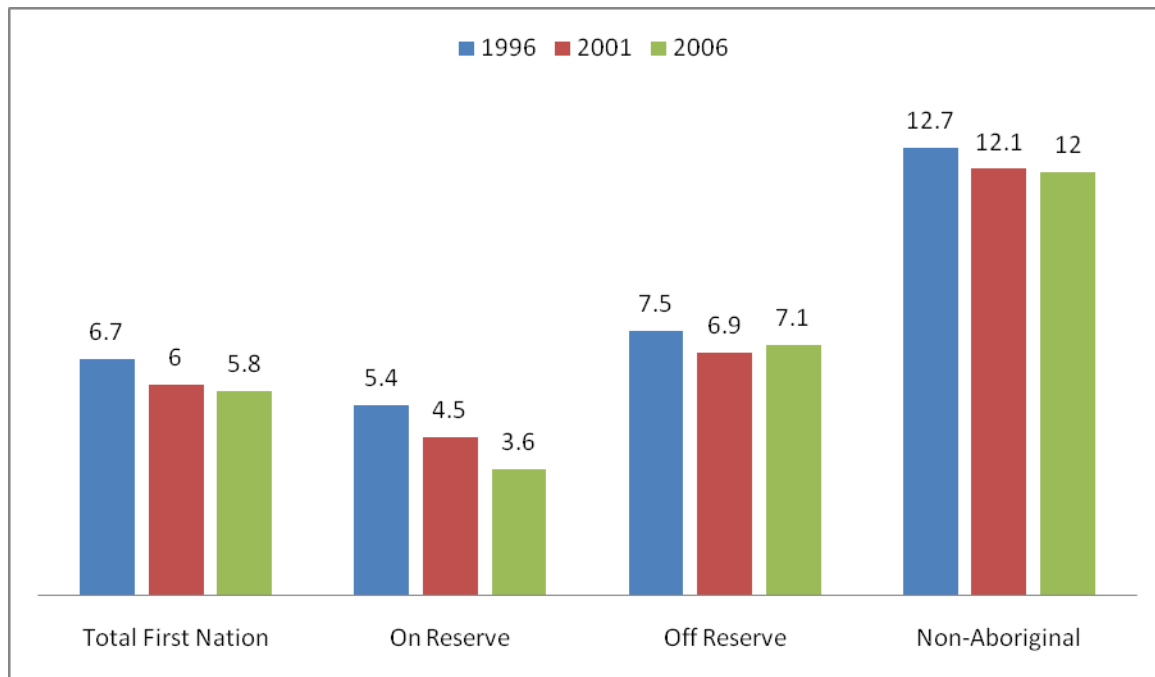
**Graphique IV-26**  
**Taux de chômage, population d'identité autochtone de 15 à 24 ans, selon le lieu de résidence, 1996, 2001 et 2006**



Source : Statistique Canada, numéro 94F0011XCB1996000 au catalogue pour les données de 1996, numéro 97F0011XCB2001044 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. Les données sur la population vivant hors réserve ne sont pas disponibles pour 1996.

Tel que mentionné dans la section portant sur la création d'entreprises des Premières Nations, le pourcentage de personnes déclarant travailler à leur propre compte (dans des entreprises constituées en personne morale ou non) a diminué par rapport à la population active expérimentée. Ce recul était plus prononcé chez la population vivant dans une réserve que n'importe où ailleurs (Graphique IV-27).

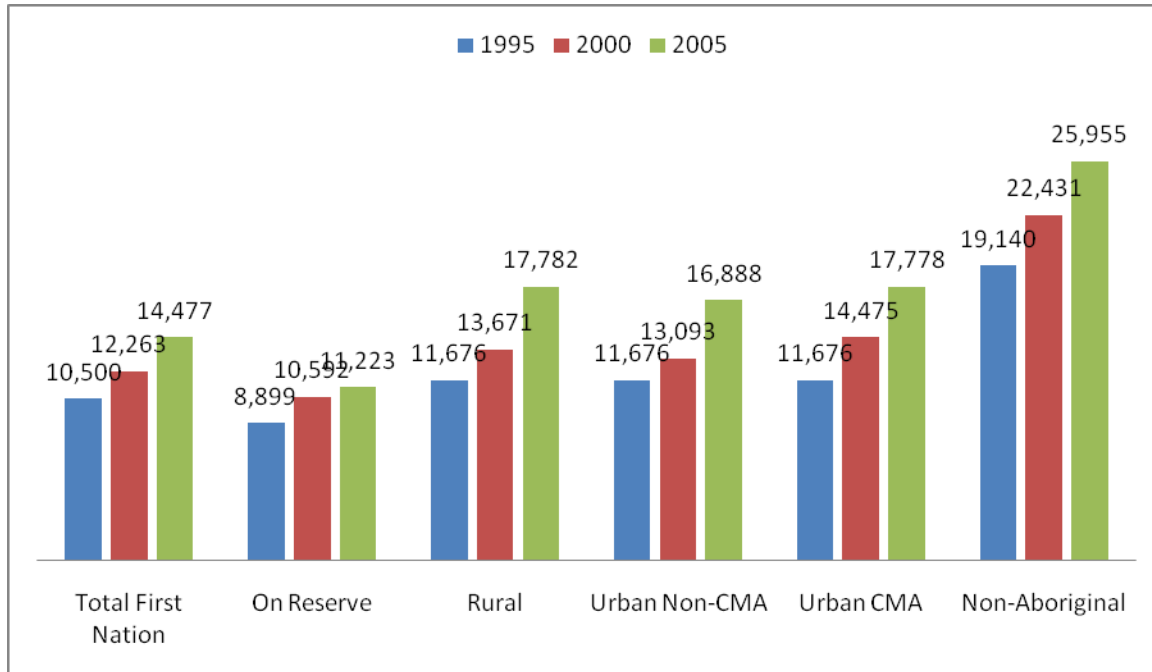
**Graphique IV-27**  
**Pourcentage de travailleurs autonomes dans l'ensemble de la population active expérimentée de 15 ans et plus, population d'identité autochtone vivant dans une réserve, vivant hors réserve et population non autochtone, 1996, 2001 et 2006**



Source : Statistique Canada, numéro 94F0011XCB1996000 au catalogue pour les données de 1996, numéro 97F0011XCB2001044 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006.

De 1995 à 2005, le revenu médian de la population adulte a augmenté, peu importe le lieu de résidence. Cette amélioration a toutefois été plus marquée dans la population hors réserve et la population non autochtone (Graphique IV-28).

**Graphique IV-28**  
**Revenu médian, population d'identité autochtone selon le lieu de résidence et population non autochtone, de 15 ans et plus, 1996, 2001 et 2006.**

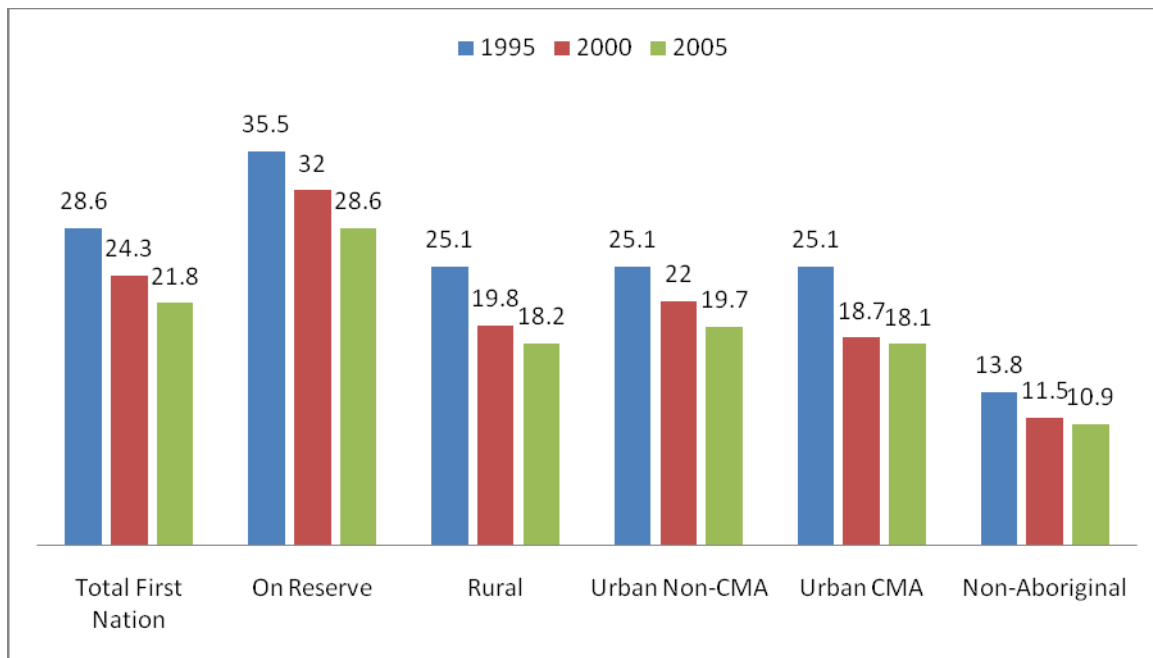


Source : Statistique Canada, numéro 94F0011XCB1996000 au catalogue pour les données de 1996, numéro 97F0011XCB2001046 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. En 1996, le revenu médian mentionné correspond à celui de la population hors réserve dans son ensemble.

Compte tenu des améliorations observées en matière d'emploi et de revenu, il n'est pas surprenant de constater que le pourcentage du revenu total provenant de paiements de transfert gouvernementaux a diminué de 1995 à 2005. Cette baisse peut être observée autant au sein de la population vivant dans une réserve que dans la population hors réserve, et l'écart avec la population non autochtone s'est resserré (Graphique IV-29).

**Graphique IV-29**

**Pourcentage du revenu total provenant de paiements de transfert gouvernementaux, population d'identité autochtone selon le lieu de résidence et population non autochtone, de 15 ans et plus, 1995, 2000 et 2005**

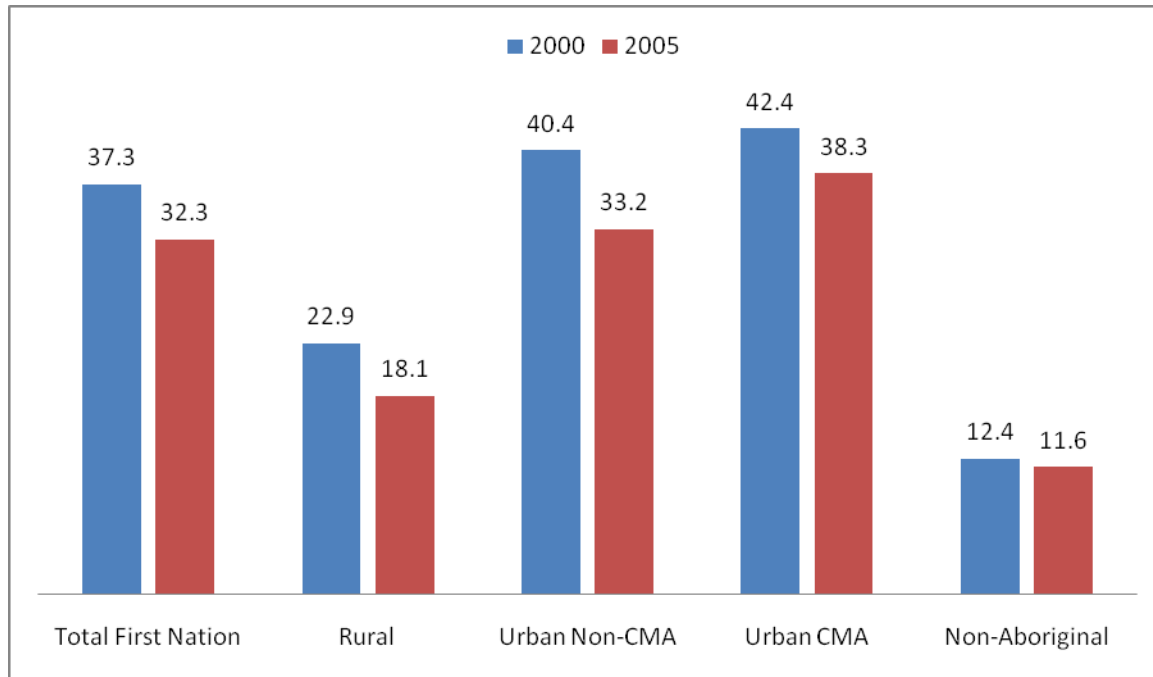


Source : Statistique Canada, numéro 94F0011XCB1996000 au catalogue pour les données de 1996, numéro 97F0011XCB2001046 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. En 1996, le pourcentage mentionné correspond à celui de la population hors réserve dans son ensemble.

La dernière série de graphiques aborde directement la question de la pauvreté, puisqu'elle est exprimée en termes de revenu. La prévalence de faible revenu pour les personnes vivant dans un cadre familial a reculé dans tous les lieux de résidence et l'écart avec la population non autochtone s'est rétréci (Graphique IV-30).

**Graphique IV-30**

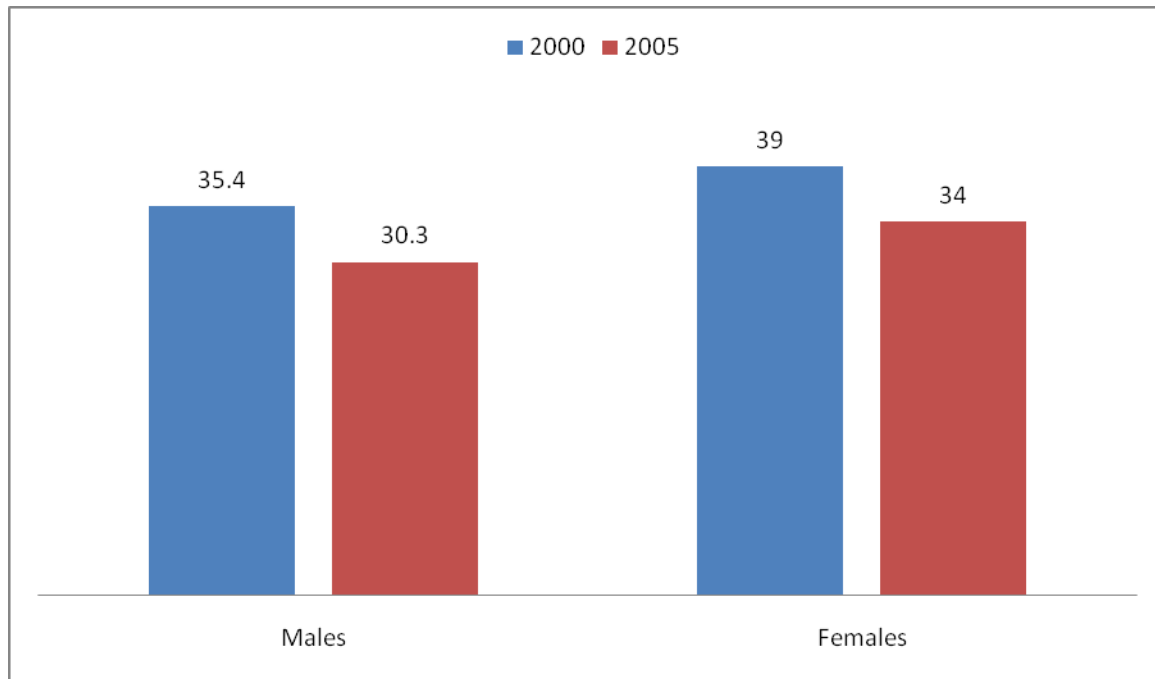
**Prévalence de faible revenu pour les personnes vivant dans un cadre familial, population d'identité autochtone selon le lieu de résidence et population non autochtone, 2000 et 2005**



Source : Statistique Canada, numéro 97F0011XCB2001046 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. Il s'agit du revenu avant impôt. Les données pour l'année 1996 et celles sur la population vivant dans une réserve n'étaient pas disponibles.

En 2005, pour les hommes et les femmes autochtones vivant dans un cadre familial, la probabilité de faible revenu était plus faible qu'en 2000 (Graphique IV-31).

**Graphique IV-31**  
**Prévalence de faible revenu pour les personnes vivant dans un cadre familial, population d'identité autochtone selon le sexe, 2000 et 2005**

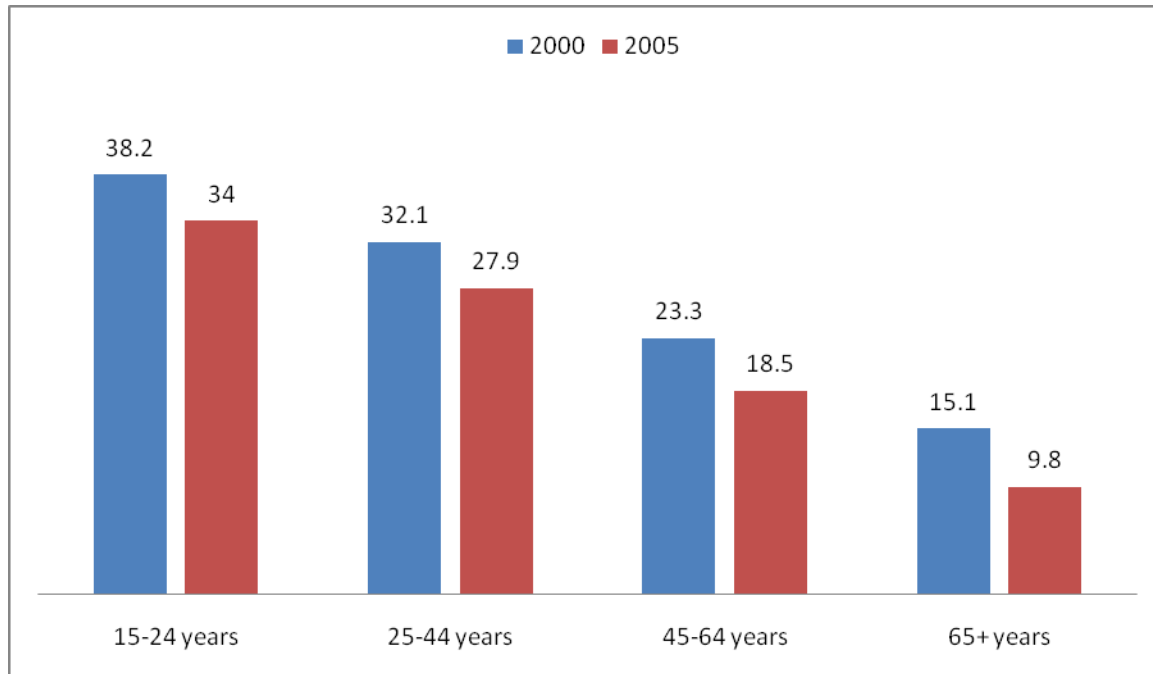


Source : Statistique Canada, numéro 97F0011XCB2001046 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. Il s'agit du revenu avant impôt. Les données pour l'année 1996 n'étaient pas disponibles.

La diminution de la prévalence de la pauvreté pour les personnes vivant dans un cadre familial est également observable parmi les différents groupes d'âge de la population des Premières Nations (Graphique IV-32).

**Graphique IV-32**

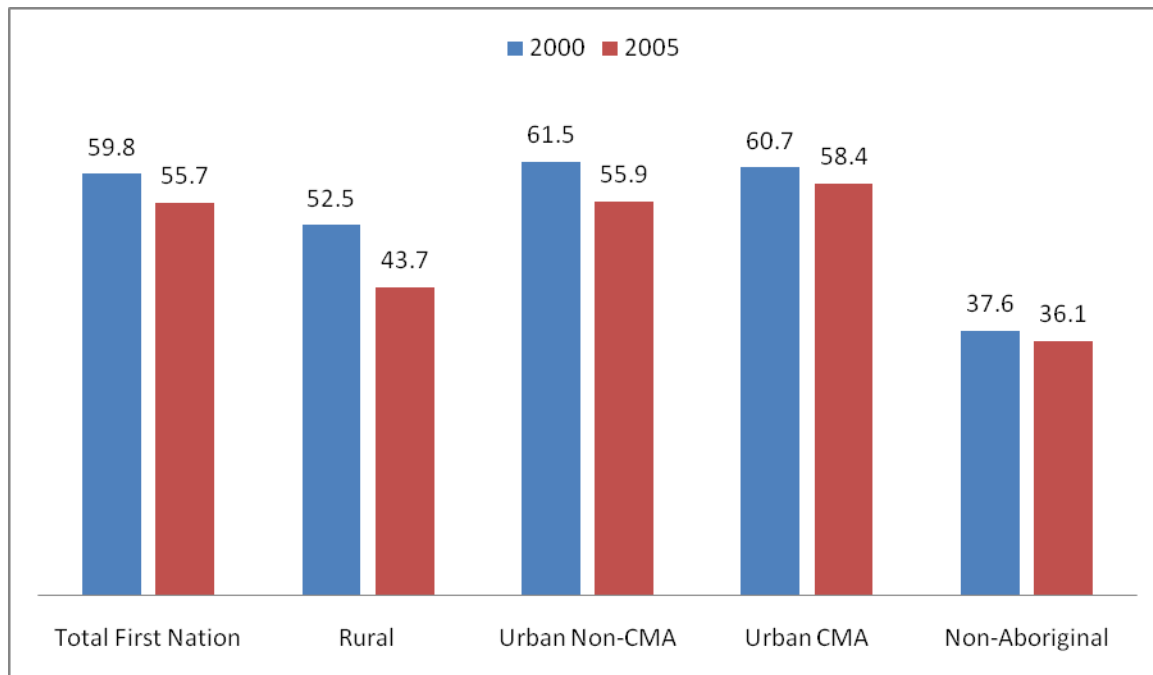
**Prévalence de faible revenu pour les personnes vivant dans un cadre familial, population d'identité autochtone selon le groupe d'âges, 2000 et 2005**



Source : Statistique Canada, numéro 97F0011XCB2001046 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. Il s'agit du revenu avant impôt. Les données pour l'année 1996 n'étaient pas disponibles.

Lorsque l'on examine le taux de pauvreté des personnes seules, par rapport à celui des personnes vivant dans un cadre familial, la prévalence de pauvreté est beaucoup plus élevée --- près de 60 %, et nettement supérieure au niveau de la population non autochtone. Certaines baisses ont toutefois été enregistrées au cours des dernières années, du moins pour la population vivant dans une région urbaine RMR et la population non autochtone (Graphique IV-33).

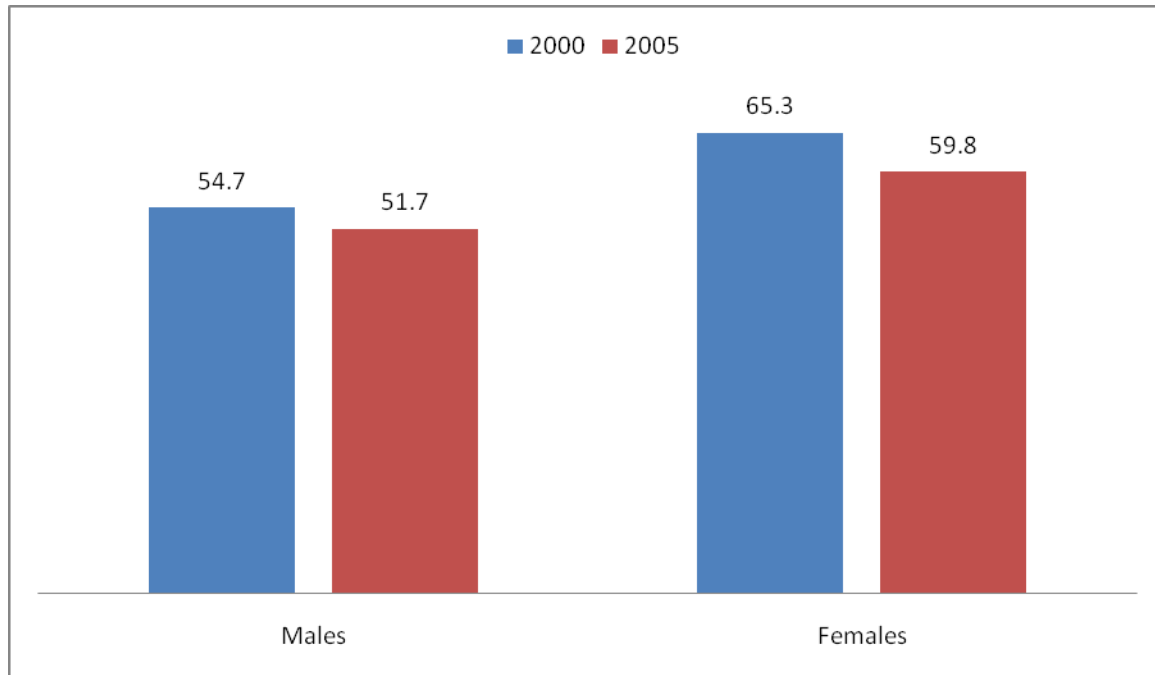
**Graphique IV-33**  
**Prévalence de faible revenu pour les personnes vivant seules, population d'identité autochtone selon le lieu de résidence et population non autochtone, 1995, 2000 et 2005**



Source : Statistique Canada, numéro 97F0011XCB2001046 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. Il s'agit du revenu avant impôt. Les données pour l'année 1996 et celles sur les personnes vivant dans une réserve n'étaient pas disponibles.

La diminution de la prévalence de la pauvreté chez les personnes seules est également observée chez les hommes et les femmes (Graphique IV-34).

**Graphique IV-34**  
**Prévalence de faible revenu pour les personnes vivant seules,**  
**population d'identité autochtone selon le sexe, 2000 et 2005**

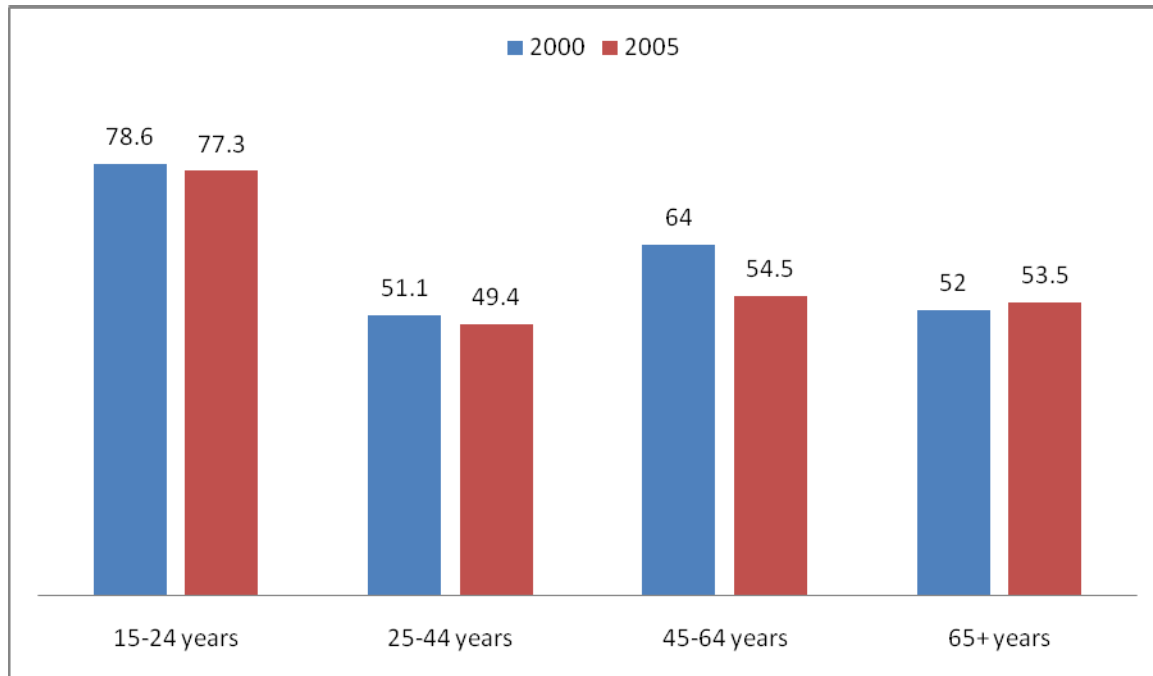


Source : Statistique Canada, numéro 97F0011XCB2001046 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. Il s'agit du revenu avant impôt. Les données pour l'année 1996 n'étaient pas disponibles.

Dans le dernier graphique de cette série, nous pouvons constater que la prévalence de la pauvreté chez les personnes seules est extrêmement élevée au sein du groupe des 15 à 24 ans, et qu'elle diminue très peu de 2000 à 2005 (Graphique IV-35).

### Graphique IV-35

#### Prévalence de faible revenu pour les personnes vivant seules, population d'identité autochtone selon le groupe d'âges, 2000 et 2005



Source : Statistique Canada, numéro 97F0011XCB2001046 au catalogue pour les données de 2001 et numéro 97-564-XCB2006002 au catalogue pour les données de 2006. Il s'agit du revenu avant impôt. Les données pour l'année 1996 n'étaient pas disponibles.

Cela met un terme à la présentation des données sur les changements survenus au fil du temps. La dernière décennie, soit de 1996 à 2006, a enregistré d'importantes améliorations en matière de niveau de scolarité, d'emploi et de revenu. Dans de nombreux cas, l'écart entre les populations autochtone et non autochtone s'est resserré. Certains aspects du portrait dressé par les statistiques sont toutefois préoccupants, dont la situation désespérée des jeunes des Premières Nations, ce qui semble être un écart grandissant entre la population vivant dans une réserve et la population hors réserve, ainsi que les disparités persistantes.

## V. CONCLUSION : ABOLIR LA PAUVRETÉ – NOUVELLES CIRCONSTANCES ET ENJEUX

Voici près de 40 ans que les tribus indiennes du Manitoba ont publié la déclaration intitulée *Wahbung: Our Tomorrows*,<sup>38</sup> qui décrit leur vision de leur relation avec le Canada et les étapes qui devraient être franchies pour rééquilibrer ces relations et assurer l'autonomie des futures générations. Ce document est spécifique au Manitoba, mais les principes qu'il met en évidence se manifestaient également dans les aspirations des Premières Nations de toutes les régions du Canada :

- Les Premières Nations doivent contrôler et s'appropriier tous les aspects de leur vie.
- La dépendance des Premières Nations envers le Canada doit cesser.
- Le développement économique des Premières Nations est étroitement lié à leur développement social et éducatif et doit se faire en harmonie avec ces deux autres domaines.

Le document donne ensuite un programme détaillé qui montre quels changements devraient être apportés aux relations qui existaient alors sur des questions telles que les traités et les droits autochtones, la terre, la *Loi sur les Indiens* et la culture. Il précise aussi ce qui devrait être fait dans des domaines comme la santé et les services sociaux, le logement, l'éducation et le développement économique. En soulignant l'importance d'une approche générale pour le développement communautaire et surtout en mettant en lumière des concepts tels que le capital social et l'autonomie, les leaders des tribus du Manitoba avaient vingt ans d'avance sur le milieu universitaire qui démontrerait plus tard la pertinence de ces idées pour la réalisation du développement économique communautaire.<sup>39</sup>

Les dirigeants des tribus indiennes du Manitoba ne pouvaient toutefois pas prévoir certains des changements importants en matière de développement qui se sont produits ensuite. Au début des années 1970, ils s'efforçaient de satisfaire les besoins propres à une population en rapide croissance et la migration à grande échelle vers les villes n'avait pas encore vraiment commencé. Les changements qui s'opéraient dans l'économie canadienne et mondiale n'étaient pas aussi visibles que ceux des dernières décennies; les récents changements accordent beaucoup d'importance aux connaissances, aux études supérieures, à la créativité, au commerce international, à la faculté d'adaptation à des contextes en pleine évolution, à l'usage de l'ordinateur et à la connectivité par l'entremise des technologies de l'information<sup>40</sup>.

<sup>38</sup> The Indian Tribes of Manitoba, *Wahbung: Our Tomorrows*, Winnipeg: Manitoba Indian Brotherhood, octobre 1971.

<sup>39</sup> Le concept de « capital social » a commencé à être largement utilisé par les spécialistes des sciences sociales seulement dans les années 1990. Et le Projet Harvard sur le développement économique des Indiens d'Amérique a commencé à considérer la gouvernance comme un facteur important à la fin des années 1980 et au début des années 1990.

<sup>40</sup> Pour obtenir une description des éventuelles nouvelles orientations, consulter *The Rise of the Creative Class and How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life*, de Richard Florida, New York, Basic Books, 2002.

Dans le présent rapport, notre objectif est non seulement de décrire l'état actuel de l'économie des Premières Nations, mais aussi de documenter les changements qui ont eu lieu au cours des 40 dernières années, pour voir dans quelle mesure certaines parties au moins de la vision des tribus indiennes du Manitoba ont été réalisées, et pour attirer l'attention sur les nouveaux problèmes et les nouvelles lacunes qui doivent être pris en compte dans la poursuite de la lutte pour l'abolition de la pauvreté. Nous n'avons pas l'intention de dresser une longue liste de mesures à prendre dans des domaines comme l'éducation, le logement ou le développement économique comme le recommandent de nombreux rapports récents. Nous voulons plutôt extrapoler à partir de l'analyse empirique détaillée que nous avons entreprise pour faire ressortir certains problèmes qui ne sont pas toujours apparents dans le débat actuel et ajouter ainsi de la valeur à la discussion. Les 12 points suivants résument les principaux thèmes de notre rapport.

(1) Comme le montrent nos diagrammes, la situation socioéconomique de la population des Premières Nations s'est améliorée au cours des 40 dernières années. Que ce soit dans le domaine de l'éducation, de l'emploi ou du revenu, les diagrammes montrent (à quelques exceptions près) que le changement s'oriente dans la bonne direction. En fait, nous affirmons aux médias, aux politiciens et aux universitaires qui font constamment ressortir les côtés négatifs, ou qui présentent certaines collectivités ou situations où les choses vont très mal comme étant représentatives, qu'ils ne rendent pas service au leadership des Premières Nations, aux services publics et autres, y compris aux fonctionnaires du gouvernement, qui ont travaillé si fort et de façon si créative à abolir la pauvreté au cours des quatre dernières décennies.

(2) Mais le reste de la population canadienne n'est pas resté les bras croisés. Jusque vers le milieu des années 1990, le taux de changement positif des indicateurs alors disponibles était souvent plus élevé pour la population canadienne que pour celle des Premières Nations. C'est pourquoi l'écart dans les niveaux d'instruction, par exemple, et dans certains indicateurs d'emploi et de revenu s'est élargi au lieu de se resserrer. Cependant, au cours de la période allant de 1996 à 2006, alors que l'économie canadienne connaissait une forte croissance, la plupart des indicateurs montraient une contraction dans l'inégalité. La leçon à tirer de cela est que la réduction de l'écart est plus susceptible de progresser, en termes relatifs ou comparatifs, quand la macroéconomie est en forte croissance.

(3) Bien que les progrès de la dernière décennie soient encourageants, l'économie des Premières Nations est particulièrement vulnérable aux récessions qui peuvent inverser, au moins pendant un certain temps, les changements positifs que nous avons documentés. Plusieurs entreprises des Premières Nations ne sont pas fermement établies. Elles sont trop nombreuses dans le secteur des ressources primaires et elles sont plus susceptibles d'être engagées (et donc exposées) dans l'exportation des biens et dans les services. La main-d'œuvre des Premières Nations est jeune, en croissance rapide, et moins protégée par un syndicat; elle a

moins d'ancienneté et d'instruction. Tout cela la rend plus vulnérable dans la conjoncture actuelle.

(4) Les jeunes des Premières Nations qui sont actuellement sur le marché du travail ou sur le point d'y entrer vont être confrontés à des moments très difficiles, parfois désespérants, malgré l'environnement généralement favorable qui a caractérisé la dernière décennie. En 2006, ils étaient désavantagés au point de vue de l'instruction et leur taux de chômage était de 38 pour cent dans les réserves et de 27 pour cent dans l'ensemble. La prévalence d'un faible revenu parmi eux était de 34 pour cent pour ceux avaient une famille, et de 77 pour cent pour les « personnes seules ».

(5) Les chiffres sur la proportion de la population des Premières Nations qui vit hors des réserves vont de 45 à 57 pour cent, selon la façon dont la population est définie et comptée. Malgré une forte migration urbaine depuis le début des années 1970, l'attention portée à cette population n'a pas été suffisante. Il manque de recherches, de politiques, de programmes et d'engagements pour répondre aux besoins particuliers de ce segment de la population des Premières Nations.<sup>41</sup> La plupart des résidents urbains autochtones s'en sortent mieux que ceux qui vivent dans les réserves, mais moins bien que l'ensemble de la population canadienne. Sur certains indicateurs, comme la capacité de conserver la culture autochtone, et la prévalence de faibles revenus, la situation des résidents urbains est pire que celle des personnes qui vivent dans les réserves.

(6) Cependant, la population des Premières Nations est une population essentiellement rurale, surtout en comparaison avec le reste du Canada. Alors que le reste du pays est urbanisé à 80 pour cent, seulement 45 pour cent de la population des Premières Nations (41 pour cent pour les Indiens inscrits) vit dans les zones urbaines. Certaines projections démographiques indiquent que la proportion de la population d'Indiens inscrits vivant dans les réserves va augmenter jusqu'en 2026, alors que le pourcentage urbain ira en diminuant.

Comme le montrent les tendances de migration journalière des ruraux vers les zones urbaines, et de façon plus systématique, les comparaisons des taux de chômage, les zones urbaines du Canada sont maintenant des centres économiques et éducatifs qui offrent d'autres formes de dynamisme et de débouchés, et elles le resteront très certainement. Les entreprises des Premières Nations tout comme la main-d'œuvre des Premières Nations ont bénéficié d'une localisation urbaine, même si leur « port d'attache » reste la collectivité de la réserve rurale.

---

<sup>41</sup> Des travaux de recherche nationaux portant sur la population autochtone vivant en milieu urbain ont été entrepris par l'entreprise de sondage Environics dans le cadre d'un projet de l'University of Northern British Columbia parrainé par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et une initiative dirigée par l'Association nationale des centres d'amitié. Le bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien prête une attention accrue aux questions concernant les Autochtones vivant en milieu urbain. Pour obtenir des renseignements sur ce sujet, consulter *Not Strangers in These Parts: Urban Aboriginal Peoples*, de David Newhouse et Evelyn Peters (éditeurs), Projet de recherche sur les politiques, Ottawa, 2003.

Certaines recherches indiquent que les collectivités des réserves qui ont un lien avec une zone urbaine ont de meilleures mesures mixtes de mieux-être communautaire (logement, éducation, emploi et revenu) que les collectivités situées dans des zones éloignées et plus isolées.<sup>42</sup> Par conséquent, il est important d'effectuer des recherches et d'instaurer des politiques pour établir des stratégies de développement appropriées aux collectivités rurales et isolées, et de voir comment elles peuvent établir des liens viables avec une zone urbaine.

(7) Les changements positifs, que ce soit dans le domaine de l'éducation, de l'emploi ou du revenu, ont été plus évidents et plus substantiels parmi la population des Premières Nations vivant hors réserve que parmi la population vivant dans les réserves. À la longue, cette tendance a créé l'écart qui existe entre les résidents des réserves et les autres, entre les résidents ruraux et urbains, écart qui s'accroît au lieu de diminuer. Les économies et les sociétés des réserves ont besoin de stratégies de développement efficaces tout comme celles des zones urbaines. En fait, les deux sont étroitement liées, entre autres par la migration.

(8) La population des Premières Nations augmente plus rapidement que l'ensemble de la population canadienne. C'est l'occasion pour les citoyens des Premières Nations d'occuper plusieurs des postes vacants qui seront disponibles à la fin de la présente récession. Mais nous sommes loin d'avoir l'engagement des gouvernements et la stratégie nécessaire pour faire concorder l'offre et la demande et pour avoir une approche appropriée de formation de la main-d'œuvre. Il semble qu'ils préfèrent recourir à l'immigration.

(9) Dans bien des cas, les stratégies de développement des Premières Nations ont tendance à se concentrer sur les ressources naturelles et sur la création d'entreprises des Premières Nations. Aucune de ces approches n'arrivera à fournir le nombre d'emplois requis pour répondre à la main-d'œuvre rapidement croissante des Premières Nations. Une stratégie du secteur des ressources naturelles pour la création d'entreprises des Premières Nations semble cohérente, mais cela demande une forte concentration de capital et ne procure que peu d'emplois.

(10) Un des plus grands accomplissements réalisés au cours des 40 dernières années, a été la croissance et le développement d'entreprises des Premières Nations, qu'elles soient la propriété d'individus ou de collectivités. Contrairement à ce qui se passait il y a 40 ans, il y a maintenant, dans chaque région du Canada, des collectivités « affranchies » qui réussissent non seulement à offrir à leurs résidents une assise économique viable, mais qui sont également une source d'emploi et de débouchés pour les régions environnantes. Chaque année, les cérémonies de remise de prix et les médias font connaître la réussite d'entreprises des Premières Nations, et ces entreprises prennent de plus en plus de place dans les missions commerciales à l'étranger.

---

<sup>42</sup> Voir, par exemple, *The Geographical Patterns of Socio-Economic Well-Being of First Nations Communities in Canada*, de Robin P. Armstrong, Documents de travail sur l'agriculture et le milieu rural no 46, Ottawa, Statistique Canada, numéro 21-601-MIE1046 au catalogue, 2001. Voir aussi *An Exploration of Economic Self-Reliance of First Nation Communities*, de Bert Waslander et Abeer Reza, Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa, 2008.

Cependant, trois mises en garde sont nécessaires. Premièrement, bien qu'Industrie Canada et d'autres sources affirment qu'il y a des milliers de nouvelles entreprises des Premières Nations et autochtones au Canada<sup>43</sup>, nous remarquons que le nombre d'entreprises de Premières Nations (quelque 15 000 en 2006, d'après le nombre de personnes à leur propre compte dans des entreprises constituées en personne morale ou non) *en pourcentage de population expérimentée de 15 ans et plus* est en train de décliner et ne représente plus que la moitié du taux de la population canadienne. Deuxièmement, en termes d'emplois offerts à la main-d'œuvre autochtone, les nouvelles entreprises autochtones ne représentent qu'un nouvel emploi sur quatre<sup>44</sup>. Cela renforce l'idée que pour donner de bons résultats, toute stratégie de réduction de la pauvreté parmi les Premières Nations doit dépasser le cadre d'une stratégie ciblée sur l'expansion des entreprises des Premières Nations. Troisièmement, les sources disponibles sur les chiffres concernant les entreprises des Premières Nations au Canada ne tiennent pas compte des entreprises qui appartiennent à la collectivité, entreprises dans lesquelles il n'y a pas de propriétaire/exploitant particulier. Il y a un écart considérable dans la base d'information parce qu'apparemment le dynamisme du développement économique des Premières Nations vient tout autant des entreprises appartenant aux collectivités qu'aux entreprises privées.

(11) Lorsque nous avons examiné les dossiers sur les 40 dernières années, nous avons également été impressionnés par la croissance de ce que nous appelons la base institutionnelle du développement économique des Premières Nations. Les collectivités des Premières Nations ont des agents de développement économique qualifiés; certaines ont une société communautaire de développement économique et elles ont accès à du capital grâce aux sociétés de financement des Autochtones et également au secteur bancaire. Sur une plus grande échelle, leurs organisations tribales peuvent avoir une branche de développement économique et diverses organisations spécialisées à des fins particulières – par exemple, organiser des missions commerciales, examiner les sujets liés à la fiscalité, ou renforcer les institutions de gouvernance. La base d'information disponible pour guider la collectivité et le développement économique s'est également considérablement améliorée.

Il reste pourtant des écarts importants dans la structure institutionnelle, et de récents rapports ont réussi à établir le programme à réaliser<sup>45</sup>. L'accès au capital (comme le capital de risque) reste problématique. Cela, ajouté aux contraintes de la *Loi sur les Indiens* dans des domaines comme le régime foncier et la gestion des terres, fait qu'il est difficile aux collectivités des

<sup>43</sup> Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique et Entreprise autochtone Canada. *Aboriginal Entrepreneurs in Canada: Progress and Prospects*, Industrie Canada, Ottawa (aucune date)

<sup>44</sup> Direction générale de l'analyse de la politique micro-économique, op. cit. (aucune date)

<sup>45</sup> Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, *Partager la prospérité du Canada – un coup de main, pas la charité*, Sénat du Canada, Ottawa, 2007. Voir aussi : Economic Development in First Nations: An Overview of Current Issues, Forum des politiques publiques, Ottawa, 2005; A Discussion Paper: Concepts for a First Nation Economic Infrastructure, Comité des Chefs sur le développement économique, Assemblée des Premières Nations, Ottawa (aucune date) Et, Calvin Helin, *Dances with Dependency: Indigenous Success Through Self-Reliance*, Vancouver: Orca Spirit Publishing and Communications, 2006.

réserves de réagir rapidement aux débouchés économiques. La pénurie de logements et le manque d'infrastructures sont monnaie courante, surtout dans les collectivités isolées. La fragmentation et d'autres faiblesses des politiques et programmes fédéraux doivent être corrigées. Il ne s'agit là que d'un petit nombre des sérieux problèmes qui ont été relevés.

(12) Le point le plus important est peut-être le dernier; c'est l'importance de « tenir le coup » longtemps. Les Premières Nations du Canada sont en voie de réaliser une transition historique mais difficile, et de se libérer de l'époque des contrôles coloniaux, des mesures d'assimilation et de la dépossession de leurs terres traditionnelles et des ressources fondamentales. Elles se sont regroupées, et comme nos diagrammes et d'autres références le prouvent, elles ont accompli des progrès considérables dans la réalisation des éléments clés de la vision exposée par les tribus indiennes du Manitoba voici presque quarante ans. D'importants écarts doivent être comblés et des problèmes sérieux doivent être résolus non seulement en matière de développement économique spécialisé, mais aussi dans les domaines qui y sont liés, comme l'éducation, la culture, la protection de l'enfance et la gouvernance. Nous devrions tous être fiers des progrès accomplis et renouveler notre engagement à poursuivre une lutte qui pourrait bien se perpétuer sur « sept générations ».

**Annexe A : Comité consultatif d'experts Abolissons la pauvreté**

<p>Dr. James C. Hopkins  Indigenous Peoples Law &amp; Policy Program  James E. Rogers College of Law  University of Arizona  Tucson, Arizona 85721-0176  Courriel : <a href="mailto:hopkins@law.arizona.edu">hopkins@law.arizona.edu</a></p>	<p>Dr. Lars Osberg  Department of Economics  Dalhousie University  Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 3J5  Courriel : <a href="mailto:Lars.Osberg@dal.ca">Lars.Osberg@dal.ca</a></p>
<p>Dr. John Loxley  Department of Economics  University of Manitoba  505 Fletcher Argue Building  Winnipeg (Manitoba) R3T 2N2  Courriel : <a href="mailto:Loxley@cc.umanitoba.ca">Loxley@cc.umanitoba.ca</a></p>	<p>Dr. Jeff Reading  Centre for Aboriginal Health Research  Saunders Annex, Room 130 C  PO Box 1700 STN CSC  Victoria (Colombie-Britannique) V8W 2Y2  Courriel : <a href="mailto:jreading@uvic.ca">jreading@uvic.ca</a></p>
<p>Prof. David Roy Newhouse  Business Administration  Chair, Indigenous Studies  Trent University,  Peterborough (Ontario) K9J 7B8  Courriel : <a href="mailto:dnewhouse@trentu.ca">dnewhouse@trentu.ca</a></p>	<p>Dr. Wanda Wuttunee  Native Studies  Room 204 Isbister Building  University of Manitoba  Winnipeg (Manitoba) R3T 2N2  Courriel : <a href="mailto:wwuttun@cc.umanitoba.ca">wwuttun@cc.umanitoba.ca</a></p>
	<p>Dr. Fred Wien (coprésident)  School of Social Work  Dalhousie University  6414 Coburg Road  Halifax (Nouvelle-Écosse) B3H 2A7  Courriel : <a href="mailto:frederic.wien@dal.ca">frederic.wien@dal.ca</a></p>

## **Annexe B : Note sur les sources des données et les définitions**

Il existe de nombreuses sources de données sur la population des Premières Nations du Canada, notamment Statistique Canada (particulièrement les différents recensements et l'Enquête auprès des peuples autochtones), le ministère des Affaires indiennes (qui tient un registre de la population indienne à partir de renseignements de nature démographique fournis par chacune des Premières Nations), la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits de Santé Canada (pour des renseignements sur la santé provenant de dossiers médicaux) et des sondages menés par différents organismes tels que l'Assemblée des Premières Nations (particulièrement l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations) ou des firmes de sondage.

Nous préférons les résultats des recensements de Statistique Canada parce qu'il s'agit d'une source de données exhaustive qui inclut tous les membres des Premières Nations, qu'ils vivent dans une réserve ou hors réserve. Statistique Canada utilise la même méthodologie et les mêmes questions pour tous les groupes, les Autochtones comme la population canadienne en générale, ce qui permet d'établir des comparaisons. Nous nous sommes également fiés à l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations et à d'autres sources lorsque la situation le dictait, mais ces dernières ne nous ont bien sûr fourni qu'un portrait partiel. Par exemple, l'ERS ne porte que sur les membres des Premières Nations vivant dans une réserve.

### **Statistique Canada**

Les données sur les peuples autochtones du Canada sont présentées de différentes manières et utilisent différentes définitions des personnes qui en font partie.

« **Autochtone** » est le mot le plus inclusif car il englobe les Inuits, les Métis et les Premières Nations, sans distinction d'identité. Statistique Canada présente fréquemment les résultats tirés des recensements et d'autres sondages de cette manière.

Il faut également établir une distinction entre **origine ethnique** et population d'**identité**. L'expression *origine* autochtone fait référence à qui sont vos ancêtres, et elle englobe un très grand nombre d'Autochtones vivant au Canada. Par contre, *identité autochtone* qualifie toute personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit. À l'intérieur de ce concept, les données sur les Indiens de l'Amérique du Nord englobent également toute personne ayant déclaré, dans d'autres questionnaires, être un Indien inscrit ou un Indien visé par un traité, tel que défini dans la *Loi sur les Indiens* du Canada, et toute personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation.

Statistique Canada propose également des données sur les **Indiens inscrits** (aussi appelés Indiens de plein droit ou Indiens visés par un traité dans l'Ouest du Canada), ce qui qualifie

toute « personne ayant déclaré être inscrite en vertu de la *Loi sur les Indiens* et qui appartient à une bande indienne ou à une Première Nation ayant signé un traité avec la Couronne ». Le nombre d'Indiens inscrits est établi à partir de leur réponse à une question du recensement.

Dans le présent document, lorsque nous présentons des données de Statistique Canada, nous avons préféré utiliser la population d'identité autochtone (Indien de l'Amérique du Nord) parce qu'elle est plus inclusive que la catégorie Indien inscrit sans aller à l'autre extrême représentée par la population d'origine ethnique. Toutefois, lorsqu'il est question de données démographiques (par ex., chiffres sur la population et région urbaine ou rurale), nous proposons les données sur la population d'identité autochtone et la population d'Indiens inscrits telles que présentées par Statistique Canada.

Aucun des ensembles de données n'est parfait. Par exemple, les données de Statistique Canada sont critiquées parce qu'un petit nombre de communautés des Premières Nations n'ont pas participé au recensement de 2006 et la base de données ne prend pas en compte les personnes vivant dans un établissement.

À l'occasion, d'autres sources ont également été utilisées, notamment l'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations, une enquête nationale sur l'état de santé des populations des Premières Nations vivant dans une réserve. Cette enquête, qui a débuté à la fin des années 1990 et qui en est maintenant à son troisième cycle de collecte de données, est administrée par le Comité de gestion de l'information des Premières Nations de l'Assemblée des Premières Nations.